



Les entretiens de
CALUIRE ET CUIRE
JEAN MOULIN

JEUDI 26 MAI 2016 - L'ENGAGEMENT CITOYEN, HIER ET AUJOURD'HUI

JEUDI 26 MAI

Éditorial du Député-MaireP4 - 5

L'ACTION DE L'ÉTAT : QUELLES PERSPECTIVES POUR LES DÉCLINAISONS RÉGIONALES DANS LE CHAMP DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ?

Michel DELPUECH

Préfet de Région Auvergne-Rhône-AlpesP6-10

CITOYENS, ÉLUS, AGENTS DE LA RÉPUBLIQUE : TOUS ACTEURS ?

Catherine DE KERSAUSON

Haut fonctionnaire, agrégée d'histoireP11-16

L'ENGAGEMENT CITOYEN, HIER ET AUJOURD'HUI

Xavier BRETON

Député de l'AinP17-22

TABLE RONDE :

L'ENGAGEMENT DE JEUNES CITOYENS EN 1941

Gilberte et Jean NALLIT

Anciens résistantsP23-36

L'ENGAGEMENT CITOYEN AUJOURD'HUI

Simone BOIS-BRESSOLLES,

fonctionnaire territorial et les jeunes du Service Civique Communal : Matéo

BAILLY, Théophile SEGUINEAU, Cléa ROSSET, Ikram BELGHOULA.

Gérard SIMON Président de l'OMS

Paul DUMAS Président Caluire Rugby League

Jean-Yves et Martine LANGANAY réservistes de l'Éducation nationale ...P23-36

LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LEURS ACTUALITÉS

LA LAÏCITÉ : HISTOIRE, DROIT ET MISE EN ŒUVRE

Jean Louis BIANCO

Président de l'Observatoire de la LaïcitéP37-43

VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : QUELLE ACTUALITÉ JURIDIQUE ;
JURISPRUDENTIELLE ?

André SOULIER

Philippe PETIT

AvocatsP44-58

DÉFENDRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE AUJOURD'HUI :
LES ENSEIGNEMENTS DU DIALOGUE INTERRELIGIEUX

Rémi CAUCANAS

Directeur de l'Institut Catholique MéditerranéenP59-64

L'ENGAGEMENT DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Yves GONDRAN

Ancien haut fonctionnaireP65-69

ÉDOUARD BONNEFOY : LE COMBAT DE L'INTÉRIEUR

Jean-Noël THOMAS

Chercheur associé à l'Université du MaineP70-84

TABLE RONDE :

POURQUOI DEVIENT-ON FONCTIONNAIRE DE NOS JOURS ?

Jack HEBRARD, Administrateur territorial, enseignant associé faculté de Nice

Anne-Laure CHALET, Élève Administrateur de l'INET

Charles DADON, Directeur Hôpital Gériatrique d'Albigny

Alexandre TARDY, Chef du service communication

de l'École de police de Saint-CyrP85-101

Conclusion du Député-MairePI02-103

ÉDITORIAL DU DÉPUTÉ-MAIRE



Le projet des « entretiens de Caluire et Cuire – Jean Moulin » a vocation à devenir un rendez-vous annuel, permettant de poser une réflexion sur des problématiques contemporaines, enrichie par des regards croisés, qui se complètent et/ou s'opposent, contribuant en cela à former le jugement des citoyens que nous sommes.

De fait, pour cette première édition, dans cette période agitée, j'ai souhaité, avec Robert Thévenot, que la Ville de Caluire et Cuire, participe, à son niveau, au débat renouvelé sur les fondements même de notre vivre ensemble, à la lumière des valeurs de la République. Alors, me direz-vous, pour quelles raisons, quelles justifications, s'engager dans une telle démarche ? J'en vois au moins deux.

La première est, en quelque sorte, une certaine forme de légitimité historique, liée au destin fulgurant de Jean Moulin. Son destin tragique s'est en quelque sorte cristallisé ici à Caluire et Cuire. De fait, si Jean Moulin est devenu un mythe fondateur de notre identité, c'est probablement son sacrifice à un idéal démocratique et républicain qui en est le révélateur ultime. Le mythe de Jean Moulin s'exprime désormais dans plusieurs dimensions. Il est devenu un symbole :

- symbole de l'esprit patriotique prêt à mourir pour défendre la Terre de France.*
- symbole de l'union de la Résistance contre l'occupation du pays et l'idéologie nazie.*
- enfin, symbole des Valeurs de la République.*

Parmi les nombreux propos tenus par Jean Moulin, je retiendrais cette phrase, prononcée le 4 juin 1939, au congrès des Anciens Combattants. Jean Moulin y rappelle l'impérieuse obligation de servir son pays avec enthousiasme et volonté, d'accomplir son devoir :

« Autour du drapeau doit se réaliser l'union des Français décidés à ne pas se courber devant la force et à sauvegarder l'héritage sacré des libertés pour lesquelles tant d'entre vous ont donné leurs vies. »

En définitive, tout n'est-il pas déjà dit sur ses choix ? Son parcours à venir ?

La seconde raison pour s'engager dans cette démarche est notre volonté de vouloir contribuer au débat, modestement, certes mais fermement, à notre mesure. Il s'agira ainsi d'inscrire la réflexion de chacun d'entre nous avec des points d'ancrage, un corpus théorique large et volontairement éclectique car fondamentalement, l'apport majeur de nos derniers deux cents ans d'histoire institutionnelle réside, assurément, dans l'émergence du Citoyen autonome et capable.

Ainsi, Alexis de Tocqueville, n'indique-t-il pas que « c'est [...] dans la commune que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science ; elles la mettent à la portée du peuple ; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir », concluant que « sans institutions communales une nation peut se donner un gouvernement libre, mais elle n'a pas l'esprit de la liberté. »

Par conséquent, à la lumière de ce double et digne parrainage, il nous est apparu que nous pouvions nous lancer pour apporter notre pierre à l'édifice, en contribuant à éclairer le chemin des consciences individuelles. Dans cette perspective, je tiens à remercier chaleureusement les intervenants – ils sont une trentaine, de 16 à plus de 90 ans !



L'ACTION DE L'ÉTAT : QUELLES PERSPECTIVES POUR LES DÉCLINAISONS RÉGIONALES DANS LE CHAMP DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ?»

Michel DELPUECH, Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes

En premier lieu, je tiens à vous féliciter Monsieur le Maire pour cette belle initiative qui nous rassemble aujourd'hui sous le patronage de Jean Moulin, à quelques encablures du lieu de son arrestation. On ne pouvait guère trouver lieu plus indiqué pour cette réflexion à laquelle vous nous invitez : « Servir les institutions républicaines, défendre les valeurs de la République ».

Permettez-moi de saluer, chaleureusement, tous les intervenants, de haut niveau, qui animeront les conférences ; de saluer également tous les participants à ce colloque ; et de former le vœu qu'il recueille un succès à hauteur de l'enjeu du thème choisi, de sorte que ce rendez-vous puisse s'inscrire dans la durée, comme vous le souhaitez, M. le Maire.

Vous avez souhaité que le préfet que je suis puisse intervenir en introduction. C'est un honneur, honneur redoutable quand on songe à la référence à Jean Moulin. Mais c'est aussi une satisfaction et un plaisir pour moi que de pouvoir livrer mon témoignage, ma perception.

Depuis mon arrivée à Lyon, le 1^{er} avril 2015, j'ai souvent été invité par des cercles ou des clubs au sein desquels m'est régulièrement posée la question. « Quel est pour vous M. le Préfet, le ou les dossiers auxquels vous donnez la priorité ? ». Et je vois bien que mes interlocuteurs songent aux grands dossiers économiques, aux grands projets d'infrastructures... et la tâche ne manque pas. Et son intérêt encore moins. A45, A6/A7, Contrat de Plan, Noeud Ferroviaire Lyonnais, organisation du nouvel Etat Régional, etc... Toujours cependant ma réponse s'est située ailleurs.

Ma préoccupation n° 1, c'est la cohésion du tissu républicain ; ma priorité donc c'est lutter contre le risque de fracture, d'éclatement de notre vivre ensemble fondé sur des valeurs partagées.

Et toujours je fais part de ma conviction profonde que c'est dans les valeurs républicaines, dans le retour à ces valeurs, dans leur approfondissement, dans leur promotion que se trouve le chemin à suivre pour apporter les réponses aux maux que l'on voit progresser.

Représentant de l'État et du Gouvernement sur le territoire, porteur et animateur des grandes politiques publiques nationales, responsable de la sécurité et de l'ordre public, un préfet est naturellement au coeur du sujet.

Tous les capteurs viennent à lui. La politique de la ville et de rénovation urbaine révèle la réalité de quartiers et d'habitants marginalisés, et qui ont souvent du mal à croire à la promesse républicaine. D'où la complaisance avec l'économie souterraine des trafics ; d'où le champ laissé aux idéologies de repli qui flattent le communautarisme que l'on voit progresser. La politique éducative ne dépend pas directement du préfet mais bien des passerelles l'en rapprochent. Comment ne pas s'inquiéter lorsque l'on voit, dans le bilan des journées Défense et Citoyenneté, progresser le nombre de jeunes de 18 ans ayant des difficultés à maîtriser la lecture et l'écriture ; comment ne pas s'interroger sur l'attitude de

peu de jeunes sans doute, rapporté à la cohorte d'une dizaine de générations, mais de tellement trop de jeunes, qui ont contesté à l'école les minutes de silence après les attentats ; comment ne pas se révolter par ailleurs lorsque l'on côtoie des jeunes diplômés, qui ont bossé, qui viennent de quartiers difficiles, et qui -malgré des résultats excellents- voient les portes se fermer devant eux. Comment ne pas s'inquiéter lorsque, à l'occasion d'une conférence débat sur la lutte contre le racisme et les discriminations, - à la préfecture il y a quelques semaines, avec 300 lycéens – un jeune s'interroge sur la réalité de la liberté dans notre pays (est-elle la même pour tous) tandis qu'un autre ne comprend pas que l'on puisse distinguer l'antisémitisme du racisme ?

Le préfet est aussi présent sur tous les territoires, sur d'autres territoires. Et il mesure ainsi la grande détresse de zones rurales, de petites villes et bourgs, où les commerces ferment et les maisons se ruinent. La carte des résultats électoraux en dit long sur ces situations où la peur de l'avenir peut nourrir la peur de l'autre et le repli sur soi, là aussi.

Et bien sûr, il y a le capteur le plus inquiétant, celui des phénomènes de radicalisation, celui des individus à risque qui rejettent notre modèle, qui veulent l'atteindre, et sur lesquels travaillent les services. Près de 500 dans le Rhône, et trois fois plus pour « mon » territoire régional. Le mal est profond. L'idéologie qui en appelle au djihad prospère sur le terreau de l'inculture, de l'ignorance, sur celui des frustrations aussi. Elle sème la haine. Et comme une secte touche les esprits les plus faibles. Une jeune fille de 16 ans reprise à Molenbeck fin novembre dernier a été arrêtée quelques mois plus tard dans l'agglomération lyonnaise, avec d'autres complices qui évoquaient des attentats. Et, il y a peu de jours, une de ses complices était arrêtée à son tour : « Oui j'aurais commis un attentat si elle me l'avait demandé » déclare-t-elle. Moins de 20 ans. Et puis, comment passer sous silence les lèpres d'aujourd'hui. L'antisémitisme -qui certes, ne se nourrit plus guère des thèses raciales du XIX^e siècle - mais peut toujours s'appuyer sur les clichés hideux du juif et du fric (cf. Hilan Halimi en 2006) du juif et des médias... ; l'antisémitisme, alimenté par le redoutable exercice de la concurrence des mémoires, fond de commerce de Dieudonné; l'antisémitisme alimenté aussi par tout un courant qui conduit les jeunes des quartiers à s'assimiler à ceux de la bande de Gaza ; l'antisémitisme qui peut compter enfin sur les résurgences régulières d'un négationisme scandaleux, mais auquel le complotisme à la mode fait volontiers écho.

Et en regard, la communauté musulmane est victime d'amalgames sans fondement comme l'a montré la progression des actes anti-musulmans après les attentats. Et il y a les insultes ; et il y a les attaques, y compris de salles de prière, comme la Corse l'a connu ; il y a les préjugés et les clichés dont les musulmans sont régulièrement victimes.

Face à ces constats, l'État, comme vous tous, et c'est pourquoi vous êtes ici, et c'est pourquoi nous sommes ensemble, porte des politiques publiques et dispose d'outils pour répondre et agir. Je ne les citerai pas tous, et vous épargnerai les chiffres. Retenez trois horizons d'activité au coeur de ma mission.

. le premier, bien sûr, c'est le coeur du devoir de l'État, de l'État régalien : garantir la sécurité de chacun, protéger les plus vulnérables, lutter contre les trafics, contre les réseaux délinquants.

Et, bien sûr, mener le combat contre, prévenir les actes terroristes et lutter. L'arsenal législatif a été développé ; les services ont vu les effectifs renforcés, notamment les services de renseignement. Et des activités partenariales de prévention de la radicalisation se développent. Une cellule est en place dans chaque département ; les maires y sont conviés lorsqu'est traité le cas d'une personne résidant sur leur commune, et une charte en ce sens vient d'être signée avec l'Association des Maires de France. Le Gouvernement a décidé, en outre, de créer un centre de « dé-radicalisation » dans chaque région.

. le deuxième horizon est le plan « République en actes » que le Gouvernement avait arrêté dès le printemps 2015 lors du Conseil Interministériel Egalité et Citoyenneté.

L'extension du service civique pour pérenniser l'engagement de tous les jours ; la généralisation de la garantie jeunes ; le renforcement de l'apprentissage du français à l'école ; l'éducation civique ; dans le champ de l'emploi, la lutte contre les discriminations à l'embauche ; dans le champ du logement, la meilleure répartition du parc social (Art. 55 loi SRU), le renouvellement urbain, la politique de la ville, etc. Le récent Conseil Interministériel Egalité et Citoyenneté qui s'est tenu à Vaulx en Velin a rappelé toutes ces priorités à la mise en œuvre desquelles, en partenariat étroit avec les élus, le préfet est attelé.

. le troisième horizon est le plan d'actions contre le racisme et l'antisémitisme. Un délégué interministériel a été nommé, et les priorités sont fixées.

En matière de racisme, aucun acte n'est anodin. Chacun affaiblit la République, et l'affaiblit d'autant plus s'il est laissé sans réponse. Ces actes ne sont pas seulement une atteinte pour ceux qui en sont les victimes, citoyens français de confession juive, de confession musulmane, et plus largement tous ceux qui sont victimes de racisme et de discrimination en raison de leur couleur de peau, de leurs origines ou de leurs croyances. Ces dérives portent en réalité atteinte au pacte républicain lui-même. Les réponses doivent être implacables. Sanctionner chaque acte raciste et défendre les victimes ; ne laisser aucun acte impuni, mieux connaître le phénomène du racisme et de l'antisémitisme par une enquête de victimation annuelle ; faire du racisme et de l'antisémitisme des circonstances aggravantes pour tous les crimes et délits ; protéger les utilisateurs d'Internet de la propagation de la haine, notamment en obligeant les hébergeurs de contenus à disposer d'une représentation juridique en France, et en poursuivant les auteurs de messages racistes. Telles sont les priorités de l'action de l'État, et nous avons, dans chaque département, installé une instance, le Comité Opérationnel de Lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme qui doit être le carrefour de nos initiatives sur tous ces sujets.

Voilà quelques facettes de l'action de l'État, action qui se met en œuvre sur le territoire sous l'impulsion du Préfet et de tous ceux qui l'entourent.

Cette action est prenante, et son champ est immense. Cette action, plus encore, est passionnante, exaltante. Car, au-delà des outils juridiques, au-delà des outils financiers, cette action est affaire d'engagement, de conviction, et de coeur. Au service des valeurs de la République, au service de son pays.

La République. Affirmons ses valeurs et leur vrai sens.

La LIBERTÉ. La liberté n'est pas le bon vouloir de chacun ; la liberté est le fruit de l'État de Droit ; la liberté n'existe que parce qu'elle s'inscrit dans un cadre juridique qui préserve les droits de tous et l'intérêt général. La liberté sans ce cadre est la loi de la jungle ; la liberté se conjugue en ce sens avec la citoyenneté.

L'ÉGALITÉ. On dit souvent que les Français sont plus épris d'égalité que de liberté. Or, trop souvent c'est là que le « bât blesse ». Avec la persistance de discriminations qui font un tort terrible à la crédibilité de la promesse républicaine. Le récent travail de l'Institut Montaigne a encore montré la réalité du phénomène à l'embauche. Lutter sans relâche contre les discriminations, c'est donner sens à la République du quotidien. La question de la lutte contre les discriminations à l'embauche est essentielle. Je salue, et l'Etat soutient en les aidant, toutes les initiatives de type parrainage, qu'il s'agisse d'accès à l'emploi, ou plus simplement d'accès à un stage. Ces démarches doivent être amplifiées et démultipliées.

LA FRATERNITÉ. C'est le mot trop souvent oublié de la devise... et peut-être trop souvent confondu avec la solidarité. La solidarité certes se rattache à la fraternité. Mais gare à ne pas la réduire aux politiques sociales, aux politiques de redistribution qui peuvent être un alibi de fraternité à bon compte. Non la vraie fraternité est celle du regard et celle du coeur. Et dans un pays « pluriel », dans un pays de diversité, dans un monde où les jeunes voyagent et où les sangs se mêlent, c'est de FRATERNITÉ dont nous avons besoin. Pour lutter contre les clichés ; pour respecter l'identité de chacun tout en aimant la sienne ; pour vivre ensemble dans la différence et dans l'unité.

Un mot pour terminer sur la LAÏCITÉ. De grands experts en parleront -et tellement mieux que moi- aujourd'hui. Mais ce sujet -en tout cas la relation à la religion, en fait la religion musulmane- est tellement présent dans la vie quotidienne du Préfet. Depuis la question des services publics jusqu'au dialogue interreligieux ; depuis la charte signée avec les responsables musulmans jusqu'à la promotion du diplôme universitaire et à l'encouragement à la formation des imams, etc.

La laïcité, plus que jamais, doit se lire en miroir de notre devise. Que je prendrai dans l'ordre inverse. – Fraternité. Je me suis déjà beaucoup exprimé. Un évêque, un imam, un rabbin, un athée savent se réunir pour dialoguer. Puisse leur exemple « percoler » et prospérer. Puisse ce dialogue faire des émules. Faisons tout pour l'encourager. Encourageons les rencontres, les échanges, à l'école, à la crèche, y compris devant les tout petits, devant les plus jeunes. Ils seront confortés dans leur identité tout en découvrant et acceptant l'identité de l'autre, sa différence, son originalité.

– *Egalité. Toutes les religions sont égales devant la puissance publique. Mais il y a le poids de l'Histoire. Et l'égalité peut justifier des interprétations intelligentes de la loi de 1905 pour la religion la plus récemment venue. La question des carrés confessionnels dans les cimetières, le respect des rites d'abattage, la mise à disposition de terrains pour construire des lieux de culte, sont autant de sujets qui peuvent trouver une réponse intelligente. Je suis profondément convaincu de cette nécessité et beaucoup de travail a été conduit en ce sens depuis plusieurs années. C'est aussi l'ambition de la charte que nous proposons aux maires du Rhône, charte qui est aussi une manière d'inviter les communes à faciliter, mais aussi à veiller à l'exercice d'un culte respectueux des valeurs et donc respecté de la République.*

– *Liberté. Evidemment c'est la liberté de croire, ou de ne pas croire. Elle est totale dans le domaine de la sphère de l'espace privé. Mais, ailleurs, la liberté est encadrée par la loi, sachant que la loi de la République est toujours plus forte que les autres normes, religieuses, ou morales. Toute la question est de savoir où fixer le curseur. Le service public et ses agents sont soumis à l'exigence de neutralité religieuse. Le port du voile a été interdit à l'école. Mais qu'en est-il pour les usagers du service public ? Qu'en est-il de l'espace public ? Dans le contexte d'aujourd'hui, je fais partie de ceux qui pensent que le curseur doit étendre le champ où s'impose la neutralité.*

Comme vous tous, j'aime mon pays et je connais ses forces, ses vertus, plus encore ses extraordinaires capacités de création, d'innovation, son amour de la vie, son goût de la liberté. Tout cela sera plus fort que ce qui le menace plus précisément aujourd'hui. Ce qui le menace, ce n'est pas une religion -car cette religion, l'Islam, est aussi une religion de lumière. Ce qui le menace est une entreprise de subversion politique tentant de mettre à mal nos valeurs, héritières des Lumières, notre démocratie républicaine et nos libertés ; ce faisant, de semer la haine et la discorde.

La réponse doit être claire, nette, rigoureuse, ferme. C'est ce qu'au nom du Gouvernement je m'efforce de faire avec vous. Face aux manifestations extrêmes de cette idéologie, -je désigne aussi les attentats et les crimes-, l'engagement et la mobilisation de tous sont naturellement au rendez-vous. Et nous l'avons profondément ressenti lorsqu'a été déclenché l'état d'Urgence, dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015. Mais face aux coups de canifs communautaristes et aux provocations, soyons lucides aussi. C'est-à-dire fermes et sans compromission.

Ne prenons pas le chemin qui mena Chamberlain à Munich ; prenons celui qui conduisit Churchill à sa gloire.

CITOYENS, ÉLUS, AGENTS DE LA RÉPUBLIQUE : TOUS ACTEURS ? **Catherine DE KERSAUSON, Haut fonctionnaire, agrégée d'Histoire**

Permettez-moi en premier lieu de saluer l'initiative du député maire de Caluire et Cuire et de son équipe et de les remercier de m'avoir conviée à prendre la parole dans une conférence introductive de cette première édition des entretiens de Caluire et Cuire- Jean Moulin.

Ces entretiens nous invitent à une réflexion sur le sens de l'engagement au service de l'Etat et sur la défense des valeurs de la République dans le contexte des attentats terroristes qui ont endeuillé la France. A quel titre suis-je donc fondée à m'exprimer sur ces sujets ?

Comme je l'ai dit aux organisateurs, ma fonction de présidente de la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes ne me donne pas de légitimité particulière pour intervenir sur ces questions, à fortiori dans une conférence introductive. Mais il est vrai que j'ai dédié ma vie professionnelle au service de l'Etat, comme professeur d'histoire et de géographie d'abord, comme haut fonctionnaire au ministère des finances ensuite et comme magistrat de la Cour des comptes enfin. Alors, c'est sans doute ce parcours qui peut justifier que je m'exprime. Mais c'est aussi la conviction qu'il est essentiel aujourd'hui que NOUS, chacun à notre place (élus, fonctionnaires, enseignants, parents, citoyens...) soyons capables de transmettre les valeurs de la République aux jeunes citoyens par une réflexion et par des actes, lesquels doivent être en adéquation.

Je ne mesurais pas, en acceptant cette invitation, la difficulté du sujet tant il est pluridisciplinaire. Il touche en effet à la philosophie, à l'histoire, aux religions, au droit, à la sociologie et aux sciences politiques. Je me limiterai donc à un certain nombre de définitions et à poser quelques questions auxquelles les interventions qui suivront permettront d'apporter des réponses.

J'articulerai mon propos introductif en trois temps. J'essaierai d'abord de définir les notions que recouvrent les valeurs de la République. J'aborderai ensuite les principes du service public et présenterai enfin des éléments sur la demande citoyenne qui interrogent ces valeurs et ces principes.

I. Quelles sont les «valeurs de la République»

a. Quelques éléments sur la notion de République

La notion de République vient du latin «res publica», la chose publique. C'est la forme de gouvernement où le pouvoir et la puissance ne sont pas détenus par un seul et dans lequel la charge de chef de l'Etat n'est pas héréditaire. C'est une forme d'organisation très ancienne qui a vu le jour dans la cité antique d'Athènes et qui a présidé aux destinées de Rome durant 5 siècles, de 509 à 27 avant JC.

Cette notion implique l'existence d'un espace public, commun à tous les membres de la collectivité et régi par des lois qui s'appliquent à tous afin de leur assurer la possibilité de vivre ensemble. Elle implique un contrat social. Pour les penseurs de l'Antiquité et du Moyen-Age, la République est d'abord un Etat régi par des lois et implique la soumission des individus à la loi. A partir de la fin du 16^e siècle, les philosophes comme Spinoza, Hobbes, Locke, Hume et Rousseau insistent sur la souveraineté du politique par rapport au religieux. A partir de la Révolution française, la République est pensée comme une association politique librement consentie par ses membres. En contrepartie, la République doit rechercher le bien de tous.

Il convient enfin de rappeler que, si dans l'histoire de la pensée, la République n'était pas nécessairement démocratique (Platon, Aristote, Montesquieu), le mot républicain sous-entend aujourd'hui république démocratique et que les valeurs de la République se confondent avec celles de la démocratie.

b. Les valeurs de la République résultent, en France, d'une construction historique longue et heurtée

La République apparaît en France en 1792, trois ans après le début de la Révolution française, alors que la monarchie est discréditée et que les armées reculent sur tous les fronts. Elle est proclamée le 21 septembre 1792, jour de la victoire de Valmy. La première République connaît 4 constitutions successives avant de disparaître en 1804 lorsque Napoléon 1er devient empereur des Français. La France renoue brièvement avec la République entre 1848 et 1852, avec la II^e République à laquelle le second empire met un terme. La guerre de 1870 et la Commune de Paris donnent naissance à la III^e République dont la Constitution ne sera adoptée qu'en 1875. C'est une étape fondamentale de la construction des valeurs de la République avec l'édiction des grandes lois de la République. Elle disparaît avec le désastre militaire de juin 1940 qui porte au pouvoir le maréchal Pétain qui institue le régime de Vichy. La République renaît après la Seconde Guerre mondiale, avec la IV^e République puis la V^e République, fondée par la Constitution de 1958 qui régit nos institutions.

c. Elles découlent de textes fondateurs - la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, la Constitution de 1958 - et des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, dégagés par la jurisprudence du Conseil constitutionnel et du Conseil d'Etat et qui ont valeur constitutionnelle.

L'article 1^{er} de la Constitution dispose que la République est une et indivisible, laïque, démocratique et sociale. La devise républicaine «liberté, égalité, fraternité», qui figure à l'article 2 de la Constitution, vient compléter ces principes. Plusieurs symboles y sont associés : le buste de Marianne, le drapeau tricolore, la Marseillaise, notre hymne national ainsi que le Panthéon des grands hommes (et femmes) de la République qui incarnent ces valeurs.

La République est indivisible, ce qui suppose que l'intégrité du territoire et l'unité politique soient maintenues. Ce principe est apparu dès l'origine et s'est cristallisé lors de la Terreur en 1793/1794.

La République laïque signifie que l'État et ses fonctionnaires respectent toutes les religions sans en privilégier aucune. Ce principe est issu de la loi de 1905 de séparation des églises et de l'Etat. Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité s'exprimera dans un instant sur ce principe bien mieux que je ne pourrais le faire.

La République est démocratique, ce qui signifie que la souveraineté appartient au peuple et qu'elle ne peut être que déléguée à ses représentants. C'est la démocratie représentative. C'est un principe issu de la Révolution française.

La République est sociale. Il s'agit là d'un principe plus récent inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946 qui pose l'existence de droits économiques et sociaux (droit au travail, à la protection de la santé, à la gratuité de l'enseignement public, à l'action syndicale, droit de grève).

Les principes de liberté, d'égalité et de fraternité complètent ces valeurs.

La liberté est posée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans ses articles 1, 4, 10 et 11. Fondamentalement, la liberté fait passer l'homme de la position de sujet à celle de citoyen. Elle recouvre les libertés fondamentales que sont la liberté d'opinion y compris religieuse, la liberté d'expression et de communication des pensées et des opinions, la liberté de la presse, la liberté de réunion, la liberté syndicale. La plupart de ces libertés ont fait l'objet de lois de la III^e République.

L'égalité est également posée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dont l'article 1 dispose que «tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits». Il s'agit d'une égalité en droits, c'est à dire de l'égalité devant la loi qui est la même pour tous. On relèvera que le droit de vote n'a été étendu aux femmes qu'en 1944.

La fraternité est apparue dans la devise républicaine en 1848. Ce principe est à rapprocher du principe de la République sociale que j'ai déjà évoqué.

d. L'école républicaine, gratuite, laïque et obligatoire fondée par la III^e République incarne ces valeurs, cet idéal républicain par sa mission éducative. Elle vise à la réduction des inégalités, à l'intégration sociale et à la possibilité de s'élever dans la société. C'est ce qu'on appelle, l'ascenseur social.

Pour Jules Ferry, l'école devait également permettre de s'approprier le bien commun. Les programmes, d'histoire et d'instruction civique notamment, en étaient l'instrument et les enseignants devaient être formés à cet objectif. Elle est au cœur de la méritocratie républicaine.

II. Le Service public, indissociable des valeurs de la république et de l'idéal républicain

a. Les principes du service public

Il repose sur un principe que je n'ai pas encore évoqué, celui de l'impartialité républicaine qui fonde en particulier l'indépendance de la justice et le sens du service public.

Le service public doit satisfaire l'intérêt général et dépasser les intérêts particuliers. Il ne recherche pas la rentabilité et le profit.

Il repose sur les principes de continuité, d'égalité de traitement des citoyens, d'efficacité (on parle aujourd'hui de performance collective) et d'adaptabilité.

Il implique une éthique de la part des agents qui l'exercent, nécessaire à la confiance du public et à la bonne gouvernance. Cette éthique est ce qu'on appelle le «sens du service public». Ma collègue Annie Podeur, qui a présidé le jury du concours de l'Ecole nationale d'administration en 2013, considérait que le sens du service public devait primer sur la culture générale des candidats et que l'épreuve du grand oral devait permettre d'apprécier leur engagement au service de l'Etat.

Cette éthique est inscrite dans la loi relative aux droits et obligations des fonctionnaires qui accèdent à leurs fonctions par concours et qui sont soumis à des devoirs de réserve, de discrétion et de secret professionnel, d'information du public, à l'obligation d'effectuer les tâches qui leur sont confiées et à des règles relatives au cumul d'activités.

Ces obligations viennent d'être renforcées par la loi du 26 avril 2016 relative à la déontologie des fonctionnaires. Le titre 1^{er} de la loi traite de la déontologie, son titre 2 modernise les droits et obligations issus de la loi de 1983 et le titre 3 rassemble des dispositions tendant à assurer l'exemplarité des employeurs publics, notamment sur l'égalité entre hommes et femmes.

Cette loi rappelle les valeurs auxquelles le fonctionnaire doit se conformer. Il exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité, probité. Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité. Il exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, il s'abstient de manifester dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses. Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité. Il est soumis en outre à diverses dispositions destinées à prévenir les conflits entre intérêts privés et intérêt public par des obligations de déclarations d'intérêts, voire pour certains d'entre eux, à des déclarations de patrimoine.

b. L'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dispose que «la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration».

Cette disposition fonde les missions de contrôle dévolues à la Cour et aux chambres régionales des comptes à l'égard des administrations de l'Etat pour la Cour et des administrations et services publics locaux pour les chambres régionales des comptes. La réforme constitutionnelle de juillet 2008 a complété l'article 47-2 consacré à la Cour des comptes qui prévoit notamment que, «par ses rapports publics, elle contribue à l'information des citoyens». Les juridictions financières ont ainsi pour mission de veiller au bon usage de l'argent public, à la transparence et à la qualité de la gestion publique qui est une des forces de l'Etat démocratique. Elles veillent aussi à la probité et à l'intégrité des décideurs publics en s'attachant à relever les irrégularités de gestion.

III. Les citoyens interrogent ces valeurs et principes de manière multiforme

Les valeurs de la République sont en effet interrogées par le corps social qui a profondément évolué depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, dans sa composition comme dans ses conceptions.

a. Le principal sujet d'interrogation concerne la laïcité confrontée à la tentation des communautarismes et à la question des signes religieux dans l'espace public.

Mais les autres valeurs de la République font également l'objet de questionnements.

b. Si la démocratie représentative n'est pas fondamentalement mise en cause, la demande citoyenne de démocratie participative est forte et le cumul des mandats et l'absence de limitation du nombre de ces mandats sont discutés.

c. S'agissant de la république sociale

Je citerai « Soif de justice » de Pierre Joxe qui est un ouvrage publié en 2014 consacré aux juridictions sociales (conseils de prud'hommes, tribunaux des affaires de sécurité sociale, tribunaux du contentieux de l'incapacité, commissions départementales d'aide sociale et tribunaux administratifs pour certaines affaires). Il conclut au terme d'une enquête qu'il a menée personnellement que » les juridictions sociales sont maltraitées parce qu'elles sont à la fois la justice des pauvres et les parentes pauvres d'une justice judiciaire elle-même pauvre... On pourrait penser, poursuit-il que dans une République démocratique et sociale, ainsi qualifiée par l'article 1er de la Constitution, cette mission-là devrait conduire à favoriser ces juridictions ou du moins à ne pas les défavoriser.»

d. Les citoyens sont vigilants à ce que les intentions et les annonces de l'Etat comme des élus locaux soient suivies d'effets.

Ils sont attentifs à la cohérence entre les intentions et les actions. Ils exigent, à juste titre, puisqu'ils y contribuent financièrement, que l'action publique débouche sur des résultats tangibles et concrets dans leur vie de tous les jours. Or, les travaux de la Cour et des chambres montrent souvent qu'il y a un décalage entre les objectifs affichés, les moyens qui leur sont consacrés et les résultats obtenus.

e. L'école de la République, enfin, cristallise bien des insatisfactions quant à sa mission intégratrice, à sa capacité à assurer l'égalité des chances et à transmettre les valeurs de la République.

Dans ce contexte, il est sans doute nécessaire de penser la refondation des valeurs de la République et de son école car la transmission de ces valeurs ne peut être seulement incantatoire et doit sans doute prendre en compte l'appartenance de la France à l'Europe.

Pour conclure, je citerai deux auteurs contemporains et une figure exemplaire, car nous avons besoin de références, d'hommes et de femmes qui incarnent la République et ses valeurs.

Dans «Contre la bienveillance», le philosophe Yves Michaud nous invite à reconstituer une communauté souveraine, à redéfinir notre contrat social.

Dans «La haine de la démocratie», Jacques Rancière écrit qu'il ne faut pas à la République seulement des lois mais aussi des mœurs républicaines... L'idée républicaine ne peut donc se définir comme limitation de la société par l'État... Elle implique toujours le travail d'une éducation qui mette ou remette en harmonie les lois et les mœurs, le système des formes institutionnelles et la disposition du corps social.

Comment enfin ne pas évoquer ici, à Caluire, la figure emblématique de Jean Moulin, qui reste si présente dans notre mémoire collective.

Préfet de la République, révoqué par le régime de Vichy le 2 novembre 1940, chargé par le général de Gaulle de créer le Conseil national de la résistance, interné à la prison de Montluc à Lyon, torturé au siège de la Gestapo par Klaus Barbie, Jean Moulin incarne le sens de l'Etat et l'esprit de résistance qui se confondent en sa personne.

André Malraux a fait entrer Jean Moulin au Panthéon le 19 décembre 1964, saluant dans son discours le symbole de l'héroïsme français de toute la résistance en l'associant aux héros de l'ombre, connus et inconnus qui ont permis de libérer la France au prix de leur souffrance, de leur vie et de leur attachement à la liberté.

L'ENGAGEMENT CITOYEN HIER ET AUJOURD'HUI LA RÉAFFIRMATION DES PRINCIPES FONDATEURS DE LA COMMUNAUTÉ RÉPUBLICAINE

Xavier BRETON, Député de l'Ain, membre de la mission de réflexion pour le rapport « libérer l'engagement des Français et refonder le lien civique - la République par tous et pour tous ».

La réaffirmation des principes fondateurs de la communauté républicaine : le rapport Bartolone. Janvier 2015, le Président de la République confie une mission de réflexion sur toutes les formes d'engagement et sur le renforcement de l'appartenance républicaine aux présidents des deux chambres. Le rapport « libérer l'engagement des Français et refonder le lien civique – La République par tous et pour tous » est le fruit des travaux ainsi menés. Il présente soixante et une mesures autour de quatre axes forts : la jeunesse ; l'engagement bénévole ou citoyen ; l'énergie associative et la rénovation du sens civique.

Je voudrais tout d'abord remercier et saluer mon collègue Philippe Cochet, saluer Monsieur le Préfet, tous les élus ici présents et chacune et chacun d'entre vous. Dire que c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai répondu à l'invitation de Philippe Cochet tout d'abord par les liens d'amitié qui nous unissent, également en tant que voisin puisque je viens de Bourg-en-Bresse, du département voisin de l'Ain, et c'est aussi un honneur pour moi de participer à ces premiers entretiens de Caluire-et-Cuire sur la mémoire de cette figure de notre République qu'est Jean Moulin. Je le vois vraiment comme un honneur.

Le thème de mon intervention pour introduire cette table ronde est la réaffirmation des principes fondateurs de la communauté républicaine. Je ne veux pas avoir la prétention – parce que je ne suis pas un historien – de faire un exposé sur ces principes fondateurs, je ne vais pas non plus avoir la prétention de faire un exposé sur la nécessité de réaffirmer ces principes fondateurs. Je crois que l'actualité le commente d'elle-même, mais je voudrais simplement apporter un éclairage à l'aide d'une séquence, assez brève finalement, de trois mois dans un contexte qui était dramatique pour notre pays et qui continue à l'être, le début de l'année 2015.

C'est à la fois il y a très peu de temps, 18 mois, et en même temps cela paraît aujourd'hui très loin. Il y a eu effectivement ces attaques du 7 janvier 2015, celles que l'on a appelées de Charlie Hebdo, les marches républicaines silencieuses ont eu lieu le 11 janvier puis, le 20 janvier, le président de la République a prononcé un discours de vœux aux corps constitués. À l'occasion de ce discours, François Hollande a demandé aux deux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat d'engager, je le cite : « une mission de réflexion sur toutes les formes d'engagement et sur le renforcement de l'appartenance républicaine ».

À partir de cette « commande » du chef de l'État, le président du Sénat d'un côté et le président de l'Assemblée nationale de l'autre ont travaillé et ont rédigé deux rapports qui ont été remis au président de la République à la mi-avril 2015. On voit donc que c'est durant trois mois qu'une réflexion a eu lieu par rapport à ce choc et à cette émotion du drame de ces attaques de janvier 2015 pour réfléchir sur la nécessité de ce renforcement de l'appartenance républicaine. Vous pouvez très facilement trouver les deux rapports, ils sont bien sûr consultables sur les sites Internet de chaque assemblée. Je ne vais pas vous les exposer parce que chacun contient 30 ou 40 propositions, ce serait un peu fastidieux, mais je voudrais plutôt que nous prenions le temps de nous interroger, à partir de ces deux rapports différents, sur comment faire vivre, revivre, comment réaffirmer ces principes de la République, ces valeurs de la République.

La première démarche est de s'appuyer sur le consensus, sur ce qui rassemble.

Je crois que nous pouvons avoir deux démarches et je voudrais effectivement que nous nous interrogiions pour savoir vers laquelle nous devons plutôt nous orienter. La première démarche est de s'appuyer sur le consensus, sur ce qui rassemble. Effectivement, les deux rapports présentent des points communs. Des points communs qui se retrouvent d'ailleurs dès le premier qui est **le rôle primordial de l'école**. Très vite, l'école est annoncée comme étant un lieu, et plus qu'un lieu : un acteur, très important de ce renforcement de l'appartenance républicaine. Il y a cette référence au, je cite : « creuset républicain » que doit faire l'école que l'on retrouve aussi bien dans le rapport du président Claude Bartolone pour l'Assemblée nationale que dans le rapport du président Gérard Larcher pour le Sénat. L'école constitue un élément sans aucun doute fondateur d'un socle commun sur lequel nous pourrions nous appuyer.

Le deuxième point commun est **la démocratie locale**, l'animation de la démocratie locale, la vie de la démocratie locale. Là aussi, chaque fois des propositions sont faites pour faire vivre cette démocratie bien sûr au niveau parlementaire, au niveau national, mais également – et j'allais dire surtout – au niveau local. On retrouve le tropisme de chaque assemblée pour décliner ensuite cette nécessité d'enracinement de la démocratie dans nos territoires avec des élus municipaux. Au niveau du Sénat, on voit clairement cette influence de l'élection par les grands électeurs des sénateurs qui s'appuie effectivement sur une réaffirmation du rôle des élus municipaux alors que le président Bartolone est plus dans un appel à une démocratie renouvelée, plus participative. Dans tous les cas, cette animation de la démocratie locale est essentielle pour faire vivre ou revivre les valeurs de notre République.

*Le troisième grand point commun – parce que nous pourrions en trouver sans aucun doute des plus petits – est **la nécessité de soutenir l'engagement citoyen**. Cela passe bien sûr par l'engagement associatif et tout ce qui peut contribuer à vitaliser la vie associative, mais également par le service civique avec un point d'étape fait à chaque fois et des perspectives d'évolution qui finalement se recoupent assez au niveau des deux rapports. Puis, c'est également, M. le Préfet l'indiquait à l'instant, l'évolution de ce que l'on appelle la JDC (journée défense citoyenneté) qui a succédé à la JAPD qui portait sur la préparation à la défense. Et bien ces JDC sont sans aucun doute reconnues comme un passage obligé important aujourd'hui, mais qui nécessite une évolution aussi bien au niveau du contenu que dans la portée. Des réflexions existent à ce niveau pour étendre notamment cette journée sur plusieurs journées. Finalement, on se rend compte que l'école, la démocratie locale et l'engagement civique et citoyen sont des bases, des piliers sur lesquels nous pourrions effectivement travailler ensemble et de manière consensuelle. Cela serait vrai entre nos deux Assemblées, mais ce serait le petit bout de la lorgnette. Je crois que ce serait aussi important de travailler ensemble au-delà de nos clivages politiques, au-delà même du milieu politique, pour toute la société. Cela pourrait être effectivement une base à partir de laquelle nous pouvons redire, réaffirmer très clairement les valeurs et les principes qui fondent notre République.*

*En même temps, et c'est la deuxième démarche, il faut que nous nous demandions si finalement ne retenir que les points communs n'a pas asséché la réflexion. En faisant référence à des cours de mathématiques sur le PPDC (plus petit dénominateur commun) nous pouvons **nous demander si cette logique n'a pas vidé progressivement les valeurs de la République de leur sens**. D'ailleurs, aussi bien le président Bartolone que le président Larcher le reconnaissent dans leurs rapports. Je voudrais citer le rapport de Claude Bartolone qui dit, en parlant notamment de tous les citoyens qui n'ont pas participé aux marches du 11 janvier : « Nous avons pu entendre le silence d'une partie de nos concitoyens pour qui ces mots de la République sonnent vides aujourd'hui ». Gérard Larcher va dans le même sens et même un peu plus loin quand il dit, je le cite : « La pratique d'une novlangue affaiblit la force des valeurs et des principes qui constituent le ciment de notre Nation ». Finalement, ce constat d'un consensus qui risque d'assécher le débat est peut-être une invitation à échanger, à débattre, à se confronter vraiment au niveau de nos convictions autour des valeurs de la République.*

*Je voudrais voir les différences que l'on peut rencontrer dans ces deux rapports, non pas par le plaisir d'opposer, mais simplement pour **faire vivre le débat et pour voir peut-être des pistes de débat qui existent entre des conceptions différentes**, des conceptions qui bien sûr sont de l'ordre de la droite et de la gauche, de la majorité et de l'opposition, très clairement, mais on ressent également des sensibilités différentes entre l'Assemblée nationale et le Sénat qui sont traditionnelles et, au-delà, je crois que c'est aussi la manifestation de différences qui peuvent exister dans notre société et à l'intérieur de notre pays.*

Tout d'abord, c'est le titre de chacun des rapports, le titre du rapport de l'Assemblée nationale est, je le cite, « Libérer l'engagement des Français et refonder le lien civique » ; le titre du rapport du Sénat est « La Nation française, un héritage en partage ». Très clairement, vous voyez que **Claude Bartolone insiste sur la notion d'engagement alors que le président Larcher est plus sur la notion de Nation et d'héritage**. Nous le voyons, là aussi, la manière d'aborder ce sujet est différente ne serait-ce que dans le titre.

***En même temps
il faut que nous
nous demandions si,
finalement, ne retenir
que les points communs
n'a pas asséché
la réflexion.***

La deuxième différence que je voudrais évoquer est la **conception de l'école**. Je le disais, elle est effectivement un point commun, l'école doit être un lieu, un acteur important dans cette réaffirmation des principes de notre République. Mais en même temps, on se rend compte que la conception sur la manière de mettre en route cette réaffirmation des valeurs au sein de l'école n'est pas la même. Et c'est normal. Ce sont des débats que nous avons notamment à l'occasion des textes dits de refondation de l'école, par exemple. Gérard Larcher insiste sur le rétablissement de l'autorité du maître, sur la valorisation du mérite de l'élève. Alors que Claude Bartolone de son côté dit, je cite : « L'école publique doit redevenir pour

chaque enfant le creuset de socialisation et d'intégration à la citoyenneté ». On le voit, d'un côté l'autorité, le mérite et de l'autre, la socialisation, l'intégration. Ce sont effectivement deux manières différentes d'appréhender le rôle de l'école.

La **notion de droit et de devoir**, là aussi : Claude Bartolone insiste beaucoup dans son rapport sur la nécessité aujourd'hui de reconnaître des droits pour remettre en route cette égalité républicaine. Je pense notamment au niveau des associations avec la proposition de l'instauration d'un crédit-temps-engagement qui permettrait à des salariés d'avoir du temps disponible lorsqu'ils s'engagent dans la direction d'une association. C'est la proposition de validation de trimestres de retraite au titre des responsabilités bénévoles. Là aussi, c'est une reconnaissance de l'engagement associatif qui se traduit par des droits. Gérard Larcher, de son côté, insiste davantage sur les devoirs, notamment en termes de politique migratoire et de politique de la nationalité. Il propose par exemple que l'accès au séjour soit subordonné à une réelle capacité d'intégration. Il propose plus loin que l'accès à la nationalité soit subordonné à l'assimilation réelle du candidat à cette nationalité. Nous voyons, là aussi, une manière différente d'engager, de remettre en mouvement notre pays sur ces valeurs de la République, soit avec

la reconnaissance de droits ou, au contraire, l'expression de devoirs. J'indique tout de même pour être exact parce que je suis un peu caricatural dans cette présentation – mais le but, encore une fois, est de provoquer le débat et la réflexion – que des notions de devoirs se trouvent également dans le rapport de Claude Bartolone et je pense notamment à une proposition qui avait été la proposition phare du rapport du président de l'Assemblée : l'instauration du vote obligatoire, un devoir très clairement exprimé et qui est au cœur-même de notre démocratie.

*Je parlais des différences au niveau de la conception de l'école, au niveau des droits et des devoirs, mais également au niveau de l'**égalité**. Très clairement, dans le rapport du Sénat, l'égalité est peu abordée. On voit bien que la logique qui sous-tend la réflexion et les propositions du président Larcher est l'égalité des chances ; en revanche, pour le président Bartolone l'égalité est au cœur de sa réflexion. Il a aujourd'hui une analyse de notre société qui s'exprime à travers l'échec de nos politiques d'égalité républicaine et qui implique une redéfinition de ces politiques d'égalité. Il revendique très fortement cet impératif d'égalité au cœur de nos politiques publiques. Il parle même, à l'instar de ce que vient de prononcer M. le Préfet, d'**égalité réelle**. Un ministère de l'Égalité réelle a effectivement vu le jour depuis. Là aussi, on voit bien dans cette manière de faire vivre l'égalité que des conceptions différentes existent.*

*Puis, nous avons les **relations au passé**. Pour Gérard Larcher, c'est un point très important. Je le disais tout à l'heure, le titre parlant d'héritage il y a donc bien cette notion de transmission, mais aussi ce refus de la repentance perpétuelle affichée par rapport à ce passé, en disant « soyons fiers de notre pays, soyons fiers de son passé ». De son côté, Claude Bartolone, tout en parlant d'égalité, se tourne peu finalement vers le passé. Je voudrais prendre une illustration. Tous les deux citent très tôt dans les rapports, au niveau de l'introduction, la conception qu'avait Ernest Renan de la Nation. Nous savons qu'il a beaucoup inspiré et qu'il permit d'exprimer également cette conception de la Nation. Gérard Larcher cite Ernest Renan en disant que la Nation est une grande solidarité constituée par le sentiment de sacrifice que l'on a fait et de ceux que l'on est disposé à faire encore. Quand Claude Bartolone cite Ernest Renan, il ne retient que la notion de grande solidarité et de solidarité dans le présent. Là aussi, on voit un attachement au passé qui est différent avec pour l'un la nécessité de s'enraciner et de revenir vers le passé avec fierté ; pour l'autre, au contraire, de continuer à aller de l'avant sans se retourner. Ce sont des choix qui doivent nous interroger.*

*C'est également le cas pour les **institutions**. Claude Bartolone veut une évolution qui soit une modernisation de l'accent public, avec un renforcement de la démocratie participative qui devrait être pour lui, je cite : « Un instrument d'inclusion politique ». À côté de cela, le président Larcher, peut-être est-ce normal en tant que président du Sénat, insiste sur la stabilité institutionnelle, sur la nécessité de repères notamment au niveau de l'organisation territoriale. Cela fait effectivement référence à des débats que nous avons aujourd'hui au niveau de nos intercommunalités ou de nos Régions.*

*Je finirai par un point de différence tout aussi important, longuement évoqué à l'instant par M. le Préfet : la question des **religions et de la laïcité**. Je pense au contrôle du président de l'Observatoire de la laïcité, que je salue. Simplement pour dire que Claude Bartolone ne souhaite pas se fixer sur cette notion de la religion. Il a une réflexion sur la République qui justement veut dépasser ce qu'il considère être peut-être comme un handicap pour aborder la réflexion d'une revitalisation de la République. En faisant à nouveau référence à ceux qui ne manifestaient pas le 11 janvier, il dit, je le cite : « Le déterminant principal de ces comportements n'est pas la religion des uns et des autres », il indique plus tard que le sujet des appartenances religieuses ou de l'actualité de la loi de 1905 n'est jamais apparu spontanément dans les auditions ou les déplacements que l'on a pu faire à l'occasion de la mission de réflexion. De son côté, le président Larcher aborde longuement la question des religions et notamment la place de l'Islam. Il appelle à un dialogue très fort entre les institutions et les religions pour revitaliser notre République.*

En tout cas, le débat est ouvert. Vous le voyez, les visions sont différentes, le choix que nous avons est de regarder d'abord ce qui nous rassemble, ce qui nous unit parce qu'aujourd'hui notre pays est fragile et, à vouloir trop faire vivre ces clivages, et parfois de manière artificielle, nous risquons de nous enfermer dans des polémiques inutiles. Mais d'un autre côté, vouloir étouffer ces différences et cette manière de faire vivre le débat sur une conception de la République à laquelle nous sommes tous attachés conduisent aujourd'hui à des polémiques médiatiques (notamment la relecture des manifestations du 11 janvier par Emmanuel Todd), à des polémiques de la part de certains sociologues ou philosophes. En tout cas, nous aurons l'occasion, je l'espère, de choisir une voix pour réaffirmer ces principes fondateurs de la République. Une première fois déjà à l'occasion, au mois de juin, de l'examen du projet de loi Égalité et citoyenneté dont diverses mesures sont directement inspirées du rapport du président Bartolone. Puis, une grande occasion que sera l'année 2017 avec les élections présidentielles et législatives. Souhaitons que ces échéances importantes nous conduisent bien sûr à réaffirmer notre attachement à la République, mais surtout à continuer à la faire vivre.

TABLE RONDE : L'ENGAGEMENT CITOYEN HIER ET AUJOURD'HUI

Président : Xavier BRETON - Animatrice : Isabelle PHAM

Jean et Gilberte NALLIT, Anciens résistants

Simone BOIS-BRESSOLLES, fonctionnaire territorial et les jeunes

**du Service Civique Communal : Matéo BAILLY, Théophile SEGUINEAU,
Cléa ROSSET, Ikram BELGHOULA.**

Gérard SIMON, Président de l'OMS

Paul DUMAS, Président Caluire Rugby League

**Martine et Jean-Yves LANGANAY, réservistes de l'Éducation
Nationale**

L'engagement de jeunes citoyens en 1941

Originaire de Caluire, Jean Nallit s'engage dans la Résistance en 1941 alors qu'il n'a que 18 ans. Arrêté par la Gestapo à Lyon le 31 mars 1944, il sera déporté au camp de Buchenwald, puis libéré en mai 1945.

Gilberte Nallit, à l'exemple de son père journaliste au Progrès, s'engage très jeune dans la Résistance et distribue des journaux clandestins comme Combat.

L'engagement citoyen aujourd'hui : Simone Bois-Bressolles et les jeunes du Service Civique Communal

Isabelle PHAM. - *J'ai le privilège d'ouvrir cette table ronde avec M. Jean Nallit et Mme Gilberte Nallit. Nous sommes très fiers de vous accueillir ici, aujourd'hui. Vous représentez l'engagement, mais aussi l'engagement auprès des élèves aujourd'hui puisque vous sillonnez la France pour parler dans les classes et transmettre vos valeurs. Jean Nallit, quand vous vous retrouvez en face de classes de jeunes, comment expliquez-vous votre engagement à 17 ans ?*

Jean NALLIT. - *Mon engagement à 17 ans... À la déclaration de guerre, je parle de 1939, quand on voit son pays en guerre, on le défend. Quand on aime son pays, on le défend. Cela comporte le bon et le mauvais, quelquefois. Alors, je parle de mon parcours qui part de mon engagement tout de suite dès 1939. J'ai voulu rejoindre l'armée, mais j'étais malheureusement trop jeune et il me fallait donc l'autorisation de mes parents. J'attends donc 1940 avant de repartir quand, cette fois, les Allemands entrent dans Lyon. Mon engagement est celui-ci : j'aime mon pays, la liberté et la République.*

Isabelle PHAM.- *Comment expliquez-vous, racontez-vous, transmettez-vous les mots forts des valeurs aux jeunes d'aujourd'hui ? Quel est votre liant ?*

Jean NALLIT.- *Quand je parle aux jeunes, je leur parle de mon parcours dans la Résistance. Mon engagement était de défendre mon pays, disons avec le bon et le mauvais. Je leur dis de faire très attention. Nous avons comme modèle ce qui s'est passé en Allemagne, que tout cela ne revienne pas en France avec la perte de liberté, les restrictions et les fusillades.*

Isabelle PHAM.- *Gilberte Nallit, quand vous accompagnez votre mari que leur dites-vous ?*

Gilberte NALLIT.- *Je n'ai eu qu'une année d'études sans la guerre. J'étais au lycée, j'ai fait toutes mes études sous l'Occupation allemande. Nous avons subi tout ce qui peut arriver avec une occupation : le massacre de la place Bellecour, etc. Cela nous a beaucoup vieilli au point de vue esprit. Mon papa avait fait la guerre de 1914-1918 : il a été remobilisé à la guerre de 1939-1945 alors automatiquement on réagit pour ce qui se passe dans son pays et on essaye de mobiliser les jeunes dans cette idée de patriotisme.*

Isabelle PHAM.- *Les trouvez-vous très à l'écoute ?*

Jean NALLIT.- *Oui, ils sont très réceptifs à ce que nous leur racontons et d'ailleurs pour eux c'est nouveau, mais ils sont très réceptifs et les professeurs aussi d'ailleurs, ils donnent maintenant des explications excessivement valables.*

Isabelle PHAM.- *J'aimerais maintenant laisser la parole à une initiative d'engagement qui est typiquement celle que les communes doivent avoir aujourd'hui. Simone Bois-Bressolles, vous êtes chargée du Service Civique Communal, pouvez-vous nous dire en quelques mots en quoi consiste-t-il, pour que les personnes qui sont ici assises comprennent le lien que vous voulez créer entre la population, la commune et les valeurs de la République ?*

Simone BOIS-BRESSOLLES.- *Bonjour, je suis animatrice sociale à la ville de Caluire, je suis fonctionnaire territorial depuis maintenant 36 ans et j'ai la chance d'être toujours au service d'un jeune public. Ce Service Civique Communal est né de la réflexion des élus de l'équipe municipale de M. Philippe Cochet, en 2008. Il souhaitait que les jeunes caluirards et caluirardes, âgés de 16 à 20 ans, s'engagent sur leur territoire. Il ne s'agissait pas d'un engagement très loin, mais d'essayer de mieux connaître sa ville et de s'investir pour une première fois. Le Service Civique Communal est né...*

Isabelle PHAM.- *Bénévole ?*

Simone BOIS-BRESSOLLES.- *Oui, bien sûr. Les jeunes doivent 70 heures de bénévolat à la collectivité, réparties dans les services de la ville de Caluire et dans cinq associations à vocation sociale, je les cite très rapidement : les centres sociaux de Caluire, le Secours populaire de Caluire, le Secours catholique de Caluire, le Comité d'entraide de Caluire et la Maison de quartier. L'idée est de s'investir sur cinq mois, 70 heures, et à l'issue desquelles les jeunes obtiennent un brevet citoyen. La plus-value de ce service civique est que les jeunes peuvent dans un premier temps valoriser leur engagement dans un curriculum vitae, il est vrai qu'ils connaissent mieux leur ville et depuis 2009, nous avons permis à plus de 200 jeunes de s'investir dans leur ville. Ces jeunes viennent de tous les quartiers de la ville de Caluire-et-Cuire, je rappelle qu'il y en a huit, nous avons donc un brassage social extrêmement intéressant. L'idée première est que les jeunes aient envie de s'engager et la devise du service civique « je m'investis » est bien dans le partage et dans la citoyenneté.*

Isabelle PHAM.- *Un échantillon de ces jeunes est avec nous ce matin.*

Simone BOIS-BRESSOLLES.- *La quatorzième session va se terminer et les inscriptions à la quinzième démarrent. Nous avons ici quatre jeunes...*

Isabelle PHAM.- *Nous avons Cléa, Ikram, Théophile et Matéo qui pourront prendre la parole. J'aimerais que l'un ou l'une d'entre vous se sacrifie pour parler en premier, je sais que ce n'est pas facile, pour nous expliquer ce qu'il en a retiré, ce que le service civique lui a apporté et pourquoi il ou elle est venu(e) s'inscrire volontairement.*

Théophile SEGUINEAU.- *Je m'appelle Théophile Seguineau, j'habite Caluire-et-Cuire et je suis allé au Service Civique Communal, comme je vous l'ai dit, car j'ai vu de la lumière et je suis entré. J'ai connu son existence au hasard d'une discussion avec quelqu'un qui l'avait fait et qui m'a dit : « Vas-y ». J'y suis vraiment allé et je ne savais pas où j'entrais. Dans Service Civique Communal il y a service civique et je pensais que ça allait être comme dans le service civique, j'avais donc une petite idée du service civique et aucune du Service Civique Communal.*

Isabelle PHAM.- *Qu'as-tu découvert ?*

Théophile SEGUINEAU.- *J'ai découvert aussi la ville. Je suis à Cuire, d'où nous sommes plus proches de Lyon que du centre de Caluire-et-Cuire. On effectue essentiellement des déplacements au niveau de Lyon et pas au niveau de Caluire-et-Cuire. Cela m'a appris la ville, les différents quartiers, la vie à Caluire-et-Cuire, aussi.*

Isabelle PHAM.- *Les personnes qui y travaillent ?*

Théophile SEGUINEAU.- *Oui. Au début j'avais des préjugés. J'avais un travail au service des parcs et jardins et j'avais un préjugé au niveau des jardiniers. Pour moi, ils ne travaillaient que deux ou trois heures par jour. (Rires) C'était la vie cool, « tranquillou », je croyais qu'ils avaient juste des commandes de fleurs à faire, qu'ils avaient un « truc » à faire et ils le faisaient. J'ai découvert autre chose, des personnes presque amoureuses de leur métier, qui font cela par envie, qui travaillent beaucoup et des personnes très libres au niveau de la disposition des fleurs, ils savent comment faire...*

Isabelle PHAM.- *Créatifs...*

Théophile SEGUINEAU.- *Très créatifs, ils créent énormément de choses. Maintenant, quand je me promène dans Caluire-et-Cuire, qui est une ville très fleurie, je pense à toutes ces personnes qui mettent vraiment de l'amour dans leur métier et qui font vivre cette ville par leur travail. Il s'agit aussi de personnes – j'ai découvert cela aussi – très heureuses, très fières de leur métier suite à l'obtention de la quatrième fleur. Tous ceux qui ont travaillé au service parcs et jardins cette année le savent : ils sont très fiers, ils nous ont presque rabâché : « C'est grâce à nous ! ». En même temps, cela m'a permis de comprendre ce métier, de casser cet a priori et de faire un pas dans la vie active en apprenant les différents métiers liés à la commune.*

Isabelle PHAM.- *Xavier Breton, est-ce l'avenir qui se joue dans ce service civique ?*

Xavier BRETON.- *L'évolution du service civique est effectivement aujourd'hui au cœur de la réflexion parce que le dispositif a été mis en place aussi bien au niveau local qu'au niveau national suite à une initiative qui a maintenant une dizaine d'années. Nous allons vers une extension. Le Président de la République a indiqué qu'il voulait un service civique universel, cela ne veut pas dire que tous les jeunes devront y aller, mais que tous ceux qui veulent y aller pourront le faire. Voici l'idée, il faut voir selon quelles modalités.*

J'aurais une question pour rebondir : faut-il aller vers un service civique obligatoire ? La question étant que certains jeunes, nous le voyons, sont partants, volontaires, et que cette expérience et la manière dont vous l'avez traduite montrent qu'elle est très intéressante, mais on peut s'interroger sur le bilan du service civique : s'adresse-t-il vraiment aux jeunes qui en ont le plus besoin ? À vous qui êtes de cette génération, moi qui ne le suis plus, je pose la question. C'est-à-dire si cela avait été obligatoire, l'aurez-vous vécu d'abord comme une corvée ? Je n'en sais rien, mais pensez-vous que ce serait bien de faire profiter les autres jeunes de votre génération de cette expérience ?

Isabelle PHAM. - *Qui veut répondre ?*

Matéo BAILLY. - *Je pense sincèrement que cela doit rester sur la base du volontariat parce que c'est quand même contraignant, 70 heures : ce sont des samedis en moins, des semaines de vacances. S'il est obligatoire, il sera critiqué et ce serait une contrainte pour beaucoup. Je pense que cela enlèverait une part de l'esprit du Service Civique Communal que nous avons maintenant.*

Isabelle PHAM. - *Ikram ?*

Ikram BELGHOULA. - *Je suis d'accord avec Matéo, cela doit rester sur la base du volontariat parce qu'après on n'aura plus l'envie de le vivre comme si l'on était volontaire et que l'on voulait vraiment le faire.*

Isabelle PHAM. - *L'obligation couperait la motivation...*

Cléa ROSSET. - *Oui, puis je pense que c'est une opportunité. Après, peut-être l'instaurer dans d'autres communes, mais à Caluire, oui, c'est une opportunité pour nous.*

Isabelle PHAM. - *Je me tourne maintenant vers deux présidents de deux grosses associations qui connaissent le volontariat, le bénévolat et qui ne comptent pas leurs heures, Paul Dumas et Gérard Simon. Vous avez entendu de nombreuses remarques depuis ce matin... Comment transmettez-vous l'engagement citoyen aujourd'hui aux jeunes que vous accueillez tous les mercredis ou pendant les vacances scolaires ?*

Gérard SIMON. - *Cette question est pour moi a priori puisqu'à l'OMS nous accueillons les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires.*

C'est une grande joie pour moi d'avoir été sélectionné pour participer à cette journée parce que ce n'est pas souvent que l'on a l'occasion d'apporter son témoignage sur des questions aussi importantes et aussi profondes qui débouchent pour moi sur le réconfort que j'ai dû apporter aux animateurs, après le mois de novembre notamment. Ils étaient assez perturbés en janvier et même en février. Le temps passe et on essaye d'oublier pour faire autre chose.

Je suis dans le mouvement associatif par le football, essentiellement depuis 1985 sans discontinuer et, comme je le dis souvent, c'est un état d'esprit d'être dans les associations. Depuis plusieurs années, ce qui m'intéresse le plus à l'OMS – cela fait bientôt huit ans que j'en suis le président – c'est d'accueillir des mineurs - des enfants de 4 à 13 ans - les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Isabelle PHAM.- *Apprend-on à travers vos activités aussi le partage, l'écoute, l'échange, le respect ?*

Gérard SIMON.- *Oui, c'est essentiel. On n'y pense pas tous les matins quand on va à l'OMS, mais c'est une consigne que l'on met en application : le respect de l'autre tant au niveau des animateurs évidemment qui vont encadrer ces jeunes que des enfants.*

Isabelle PHAM.- *Nous sommes privilégiés !*

Gérard SIMON.- *Je n'osais pas le dire. Ils disent bonjour le matin, ils disent au revoir, ils disent merci. J'étais encore hier à la préparation du repas, parce que j'aime bien surveiller, que tout se passe bien en règle générale. Oui ce climat régnait.*

Isabelle PHAM.- *On parle de l'école comme socle de tout, du cadre, de l'apprentissage. Êtes-vous le prolongement de l'école à travers vos associations, vos deux clubs ?*

Gérard SIMON.- *Je ne veux pas monopoliser, mais oui, effectivement nous avons des enfants qui veulent venir pendant les vacances scolaires. Quand ils ne sont pas chez nous ils sont essentiellement à l'école. Je ne parle pas de leurs familles puisque la famille c'est là où tout démarre évidemment. Nous sommes tous proches de ce qui se passe dans les écoles. Dans notre bureau nous avons un directeur d'école, ce qui facilite encore plus les choses, mais c'est bien dans cet esprit que nous le faisons et, je vous l'ai dit, c'est une grande joie pour moi de m'occuper de cela par rapport à tout ce qui se passe, tout ce qui évolue, tout ce qui progresse mais on n'oublie pas, c'est-à-dire les difficultés et les événements qui nous ont marqués en 2015 ...*

Isabelle PHAM.- *Tous.*

Gérard SIMON.- *Ces événements ont marqué les adolescents, que sont les animateurs. Ils ont vraiment été perturbés.*

Isabelle PHAM.- *Paul Dumas, l'engagement associatif est-il impératif et nécessaire à l'entretien des valeurs de la République ?*

Paul DUMAS.- *D'une part, c'est important pour chacun d'entre nous puisque, les bénévoles malheureusement sont souvent des retraités. Il manque des jeunes au niveau des bénévoles. Je suis responsable d'une école de rugby à 13 à Caluire où les choses sont assez différentes. Disons que notre école a été fondée il y a six ans : je suis un jeune président impliqué dans le rugby depuis 20 ans.*

Cette école a été créée sans trop savoir comment les choses allaient fonctionner. Mais la municipalité, ayant donné un avis positif a permis à cette école de vraiment évoluer depuis 6 ans. Initialement, c'était uniquement le sport ensuite les choses ont complètement changé et dans ma tête et dans mon esprit. Maintenant il s'agit plutôt de l'aspect relationnel avec les parents, avec les éducateurs. Vous les parents, vous savez tous par expérience qu'un enfant a besoin d'un cadre familial pour grandir, mais je crois qu'il a aussi besoin de l'école, et notre club est une sorte de prolongement de l'école. Nos éducateurs sont des parents puisque nous n'avons pas de professionnels. Ces parents, séduits par le fonctionnement de notre club, sont devenus animateurs, ils ont été formés par notre fédération et ce sont eux qui toutes les semaines dispensent une heure et demie de discipline. Ce qui est assez incroyable c'est que des enfants dès six ans – puisque nous débutons aux premiers pas, la tranche d'âge est 6-13 ans – et bien, même quand il fait très froid nous les voyons sur le terrain avec le sourire, c'est un plaisir pour eux et je crois que cela est très intéressant et, pour moi, assez bluffant.

Isabelle PHAM. - *Tout à l'heure, je vous l'avais dit, nous donnerons la parole à Jean-Louis Bianco sur la laïcité. Justement sur la laïcité, nous avons avec nous aujourd'hui M. et Mme Langanay qui font partie de la réserve de l'Éducation nationale, cette initiative récente - 2015 - depuis les attentats mise en place par l'Éducation nationale.*

Racontez-nous votre expérience auprès des élèves. Que vous a-t-on demandé de faire ? Quelles bonnes surprises avez-vous eues finalement ?

Martine LANGANAY. - *Bonjour. Nous sommes intervenus au collège André Lassagne de Caluire le 9 décembre au moment de la journée citoyenne et nous nous adressions à toutes les classes de quatrième du collège sur leur temps de cours et essentiellement sur les cours d'histoire et géographie. Il ne s'agissait pas de faire concurrence aux enseignants, mais simplement de travailler un peu autrement à partir de la charte de la laïcité qui est dans tous les établissements scolaires. Ce qui m'a vraiment surpris ce sont les réponses de jeunes filles. lorsqu'on leur a donné des mots à définir comme fraternité : ce que c'était la fraternité et comment ils la vivaient. Une jeune fille se lève et dit : « La fraternité c'est à la fois mes frères de sang, mais aussi, et surtout mes frères de cœur ». Et à partir de ce moment elles ont discuté et j'ai trouvé cela absolument extraordinaire. J'étais enseignante avant, je n'avais jamais vécu ce genre de choses parce que là nous étions des personnes différentes qui arrivent dans la classe. C'était vraiment fascinant pour moi et j'espère pour eux, aussi.*

Jean-Yves LANGANAY. - *Peut-être un mot sur la réserve citoyenne. M. le Préfet faisait allusion tout à l'heure aux difficultés vécues par les enseignants en janvier 2015 à l'occasion des minutes de silence. C'est de là qu'est née la réserve citoyenne. En un mot, le texte du bulletin officiel dit : « La réserve citoyenne de l'Éducation nationale vise à permettre à l'école de trouver parmi les forces vives de la*

société civile des personnes qui s'engagent aux côtés des enseignants et des équipes éducatives pour la transmission des valeurs de la République ». Je retiens deux points. Forces vives, oui, des retraités, mais les retraités aujourd'hui, et c'est heureux, sont actifs et engagés ; deuxième point, ce qui nous paraît important, c'est de ne surtout pas se substituer aux enseignants, mais d'être à leur côté et de n'intervenir qu'avec leur accord, voire à leur initiative.

Deux exemples très concrets.

C'était le 8 avril dernier, collège de Saint-Martin-en-Haut dans les monts du lyonnais qui pratique pour la quatrième année consécutive les rencontres solidaires et citoyennes puis je suis intervenu auprès de quatre groupes d'élèves sur la question du droit à la parole des élèves et à Caluire, au collège Lassagne, pour un travail sur la laïcité.

Un intervenant extérieur était peut-être plus qualifié pour parler du droit à la parole des élèves qu'un professeur du collège. J'ai effectivement partagé ce moment d'émotion sur « frères de sang et frères de cœur ». M. le Préfet a donné une définition intéressante de la fraternité tout à l'heure, je crois que celle-là l'illustre bien.

Isabelle PHAM.- *Avez-vous d'autres propositions d'intervention à faire ? Avez-vous remarqué un manque ou des lacunes ?*

M. LANGANAY.- *C'est une offre ouverte, mais pour le moment la ligne de crête est de ne répondre qu'à des initiatives ou à des demandes des établissements, à ne surtout pas être intrusifs par rapport à cette question.*

Isabelle PHAM.- *Cléa, Ikram, cette expérience que vous avez vécue en côtoyant d'autres personnes, des personnes qui travaillent, qui sont issues de milieux et de quartiers différents et qui ont une vie différente de la vôtre, que vous a-t-elle apporté et comment ressortez-vous de cette expérience de 70 heures ?*

Vous a-t-elle quelque part changé ou transformé et comment ?

Cléa ROSSET.- *J'ai effectué mon service civique communal en 2013, j'avais 16 ans. J'étais dans les services de la ville pour travailler essentiellement avec des enfants, j'étais en crèche et à la Maison de quartier Saint-Clair, puis à l'aide aux devoirs avec le Secours populaire.*

Cela m'a appris beaucoup de choses parce que dans Caluire il y a différents quartiers, j'habite Vassieux dont l'environnement n'est pas le même qu'à Saint-Clair. J'ai plus travaillé avec des enfants. Ils étaient heureux d'être là le mercredi après-midi, leurs parents travaillaient, ils venaient, ils allaient à la danse, je les ai aidés souvent à faire leurs devoirs et c'était intéressant de parler avec eux, de découvrir ce qu'ils pensaient. Nous n'avons pas eu la même éducation c'était donc très intéressant.

Isabelle PHAM.- *Ikram, faites-vous du soutien scolaire, vous aussi ?*

Ikram BELGHOULA.- *Oui, et je continue encore aujourd'hui. J'ai fait mon service civique l'année dernière.*

Isabelle PHAM.- *Et vous l'avez prolongé finalement !*

Ikram BELGHOULA.- *Oui, j'ai prolongé une des missions du service civique qui consistait à faire de l'aide aux devoirs à la Maison de quartier à Saint-Clair. À vrai dire j'adore parce que depuis le début de l'année j'aide deux filles à faire leurs devoirs, elles s'appellent Syra et Lyna. Syra vient d'Éthiopie et parlait difficilement la langue au début, elle s'est intégrée, pas grâce à moi, mais grâce à l'école, et commence à mieux parler et à s'intégrer complètement. C'est intéressant de la suivre.*

Isabelle PHAM.- *C'est gratifiant...*

Ikram BELGHOULA.- *D'une part elle m'aide en anglais parce que je suis un petit peu... (Rires) et moi, j'essaye de l'aider en français du mieux que je peux, en mathématiques également, parce qu'elle a des difficultés. Pareil pour Lyna, ce sont des enfants que je revois parce que j'habite ce quartier, on s'arrête, on parle, on partage vraiment. Ce qui est intéressant.*

Grâce au service civique, dans la même maison de quartier, je fais aujourd'hui de l'animation pendant les vacances, ce qui m'a permis justement de rentrer progressivement dans le monde du travail.

Isabelle PHAM.- *Simone Bois-Bressolles, cela doit être très gratifiant d'avoir cette charge, finalement...*

Simone BOIS-BRESSOLLES.- *Oui. Comme je le disais dans mon introduction, je travaille au service des collectivités depuis 36 ans et il est vrai que dans mon parcours j'ai toujours été au contact des jeunes et j'espère l'être encore pour quelques années. Il est vrai que quand nous faisons le bilan de ce service civique, nous nous apercevons que les professionnels des services et les associations sont ravis d'avoir des jeunes, ravis donc de partager leur passion. Théophile l'a très bien expliqué. Les associations sont aussi ravies d'avoir ces jeunes qui à l'instar d'Ikram, ont continué. Nous sommes vraiment dans la devise du partage. Nous parlons beaucoup du vivre ensemble, nous sommes totalement dans cette thématique de nous ouvrir sur l'autre parce qu'il est vrai que l'on ne connaît pas forcément l'autre, que l'on est sur des préjugés et que si nous arrivons à les faire tomber, nous améliorons beaucoup de choses. C'est une initiative locale qui, comme M. Breton l'expliquait, n'a rien à voir avec le service civique volontaire géré par l'Agence nationale du service civique, mais nous sommes dans la même thématique de l'engagement. C'est un engagement.*

Isabelle PHAM. - *J'ai cru comprendre que vous souhaitiez apporter d'autres éléments, nourrir ces jeunes de façon théorique sur d'autres valeurs.*

Simone BOIS-BRESSOLLES. - *Dans leur parcours, ils ont une formation citoyenne que nous essayons au fil du temps, avec actuellement l'élu M. Manini qui pilote ce projet, de faire évoluer aussi en fonction de l'actualité.*

Isabelle PHAM. - *Dans quelle direction ?*

Simone BOIS-BRESSOLLES. - *Nous souhaitons qu'ils soient davantage acteurs dans cette formation citoyenne. Les prochains jeunes devront animer une partie de cette formation, il va falloir qu'ils travaillent chez eux pour préparer. On souhaite aussi l'ouvrir à d'autres actions en essayant d'être réactifs par rapport à l'actualité sur la commune. Il est prévu de modifier les dates de la quinzième session de manière à ce que les jeunes s'impliquent un peu plus dans la vie citoyenne, ils participeront le week-end de la mi-septembre aux journées du patrimoine. Nous les écoutons beaucoup afin de progresser.*

Isabelle PHAM. - *Xavier Breton, serait-ce une initiative que vous mettriez en place dans votre circonscription ?*

Xavier BRETON. - *C'est sous l'initiative des mairies qui sont maîtresses sur leurs communes. Je crois effectivement que la propagation de ces initiatives irait dans le bon sens. On voit bien qu'il faut des lieux et des moments lors desquels ces réflexions et les actions concrètes qui s'appuient sur des valeurs de la République puissent s'exprimer. Avant, cela se faisait dans un cadre plus naturel. Je ne veux pas tomber dans la nostalgie, mais des solidarités de voisinage existaient dans les villes, dans les villages, etc. Nous avons une société qui va plus vers l'individualisme, il faut que la notion de fraternité puisse s'exprimer et effectivement, comment en parler et où ?*

Cela me fait penser à un débat sur l'identité qui a eu lieu il y a quelques années. En dehors du débat sur l'identité, lors d'une table ronde, un jeune d'une vingtaine d'années en révolte contre la société disait qu'on parle de la France, de solidarité, mais où est-elle la solidarité ?

Comme M. le Préfet le disait tout à l'heure où sont la liberté et l'égalité ?

Là, il s'agissait de la solidarité.

Je lui ai répondu : « Attendez, connaissez-vous notre système de protection sociale ? » Le problème est que tous ceux qui sont nés juste après la guerre et qui ont vécu à la suite de la Seconde Guerre mondiale connaissent notre système de protection sociale, connaissent la politique familiale. Il y a eu ensuite une rupture de transmission qui fait que la jeune génération ne connaît pas toute cette solidarité qui existe

de manière très concrète... La Carte Vitale ce n'est pas un compte-chèques anonyme, il est bien alimenté. Aujourd'hui, je le vois à travers mes enfants... des cours expliquant ce système de protection sociale commencent à apparaître. Je crois que c'est important.

La question qui se pose est la suivante : oui, ces initiatives sont valables, la réserve citoyenne sur la base du volontariat est bien, mais à la fin, ceux à qui elles s'adressent sont-ils vraiment ceux qui en ont le plus besoin ?

C'est une question à laquelle nous ne pouvons pas échapper parce qu'il reste toujours ces 10 % à 15 % de jeunes qui sortent sans qualification de notre système éducatif, 10 % à 15 % de familles que l'on ne voit jamais à l'école, parce que très éloignées.

Cela renvoie à une interrogation que nous devons avoir. C'est bien de mettre en place des systèmes basés – je reprends les termes – sur l'envie, la motivation, etc., mais à un moment ne faut-il pas réfléchir à une notion de devoir, d'exigence ? Respecter quelqu'un c'est aussi lui demander quelque chose ! C'est une interrogation que nous devons avoir au-delà de ces initiatives, au demeurant superbes.

Doit-on aller plus loin et comment ? Le frein budgétaire existe, bien sûr. Quand on parle de généralisation du service civique, aujourd'hui on aurait des difficultés. Faut-il rétablir un service national ? Tout de suite, c'est l'argument budgétaire qui prime. Il faut aussi s'interroger sur les coûts sociaux de ce qui n'existe pas. Une interrogation existe également sur le volontariat. Bien sûr les jeunes sont en demande de volontariat, et c'est super, mais à un moment il faut réfléchir sur une obligation, sur un devoir, une exigence. C'est peut-être une interrogation à creuser.

Isabelle PHAM. - *Simone Bois-Bressolles, souhaitez-vous réagir ?*

Simone BOIS-BRESSOLLES. - *Par rapport aux jeunes que nous n'arrivons pas à toucher, je parle du Service Civique Communal, nous essayons de travailler avec les partenaires sociaux qui sont au plus près des jeunes. Il est vrai qu'avec ce travail, nous arrivons à être connectés avec ces jeunes qui sont en rupture, mais il est vrai que c'est un grand défi qui nous attend tous et nous réfléchissons tous ensemble pour voir comment faire. Je pense que c'est un défi auquel il faut que l'on s'attelle absolument si nous voulons que cette notion de vivre ensemble persiste et nous permette de régler justement certains problèmes.*

Isabelle PHAM. - *Jean Nallit, que vous inspire la parole de ces jeunes que vous côtoyez souvent ?*

Jean NALLIT. - *En les côtoyant très souvent, je suis à un chiffre qui paraît énorme quand on le prononce. J'ai rencontré plus de 100 000 élèves et ils sont très intéressés par le récit que je fais de la Résistance depuis 1941 jusqu'à ma libération des camps de concentration. Ils sont très réceptifs et très intéressés. Je pense que cela rentre dans le cadre de l'instruction civique que l'on peut leur donner. Ils en reparlent, j'en ai rencontré, plusieurs années après, qui me disaient qu'ils avaient été très marqués par ce récit. Il reste donc des traces dans ce que je dis.*

Gilberte NALLIT.- *Nous sommes huit à avoir mis en place, il y a 30 ou 40 ans, le Concours de la Résistance et de la Déportation. Ce concours est toujours fait par des élèves et nous arrivons, toutes les années, sur la région lyonnaise à avoir encore 300 à 400 copies de ces enfants qui sont, depuis la troisième jusqu'à la terminale, vraiment encore pris par cette période de la Seconde Guerre mondiale et du régime nazi qui a engendré énormément de malversations partout. Je me rappelle, quand j'étais en cinquième, dans un lycée de jeunes filles... nous avons été évacuées à Montluel à cause de la guerre. Nous étions presque toutes demi-pensionnaires et avant de se mettre à table pour le déjeuner on nous faisait tenir la main et chanter « Maréchal nous voilà ». Et je vous parle de 1940.*

Jean NALLIT.- *Je leur dis par exemple que dans la Résistance, nous ne regardions pas derrière, nous allions en avant. Quand je leur dis que j'ai rencontré plusieurs fois Jean Moulin et que je ne savais pas que c'était Jean Moulin, je l'ai appris après la guerre, je pense que c'est peut-être une émulation pour les jeunes. C'est pour vous dire que c'était la clandestinité. Ils sont très intéressés, ils le disent d'ailleurs au Concours de la Résistance dont nous avons été les précurseurs. Au début, le Concours de la Résistance était départemental. Nous avons souhaité qu'il devienne national et maintenant qu'il est national, il rentre dans le cadre de l'Académie. C'est un pas en avant nécessaire et très utile pour les jeunes, je pense.*

Isabelle PHAM.- *Seriez-vous pour l'instauration d'un nouveau service national ?*

Jean NALLIT.- *Je serais pour un service national. Je ne veux pas contrarier les jeunes (Rires), non, bien sûr, mais je pense que... Vous savez le service militaire brassait les populations et permettait aux gens, de n'importe quelle opinion, de se connaître. Alors, peut-être que le service civique obligatoire ferait un amalgame de tout cela, mais je ne voudrais pas être en contradiction avec ce qu'ils pensent.*

Isabelle PHAM.- *Non, mais vous avez votre opinion...*

Jean NALLIT.- *J'ai mon opinion, je suis partisan de parler au plus grand nombre de personnes.*

Isabelle PHAM.- *Merci beaucoup.*

Paul DUMAS.- *Je voudrais terminer sur une note d'optimisme. D'une part je m'occupe effectivement de ce club de rugby, mais jusqu'en décembre 2015 j'étais conseiller de l'enseignement technique et j'étais jury du Baccalauréat pour faire passer les examens, les oraux, ainsi que le BTS. Je faisais bien sûr des examens blancs et je me suis rendu compte que les jeunes sont quand même formidables. Ils sont pleins de volonté, travailleurs, bûcheurs, vraiment ils y croient et l'image que l'on a parfois d'eux est tout à fait éloignée de la réalité. J'ai vraiment apprécié ces années passées à leur contact, j'ai beaucoup appris, ils*

m'ont beaucoup appris et ce sont des moments de partage tout à fait remarquables.

Quant à l'école, et bien de la même façon l'image de ces « petits bouts de choux » qui courent sur un stade sous l'œil attendri des parents est très agréable. Quand on les voit évoluer, parce que j'ai des enfants qui sont là depuis le début, c'est une satisfaction. De plus, quand on sait que ces enfants vont aux rencontres des challenges avec d'autres enfants, d'autres villes, puisque nous travaillons sur la ville de Caluire, où il faut dire que nous sommes privilégiés, mais nous travaillons dans le cadre des challenges avec Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et Roanne et tous ces échanges sont également très positifs. Quand nous leur disons que le prochain challenge sera par exemple à Saint-Martin-de-Crau, ils feront le déplacement et une lumière s'éclaire sur les visages des enfants. C'est la meilleure récompense et c'est peut-être, là aussi, un aspect de la citoyenneté de nos futurs Français, quand ils seront adultes.

Isabelle PHAM.- *Avant de revenir vers vous, Gérard Simon, j'aimerais juste poser la question aux jeunes qui sont là sur un nouveau service militaire. Qu'en pensez-vous ? J'aimerais avoir votre réaction, sans tabous.*

Théophile SEGUINEAU.- *J'ai fait ma JDC, c'est vraiment éloigné de ce que je pensais. Pendant une journée ils parlent et tu écoutes, tu « fermes ta gueule » et c'est vraiment un terme approprié, ils parlent, après tu entends : « on s'est ennuyé, ça ne sert à rien de toute façon », c'est juste pour passer le bac. Je trouve qu'il faudrait une durée d'une semaine - c'est le minimum - non pas un service militaire, mais un service dans le cadre du service civique pour apprendre la citoyenneté, pour apprendre à devenir non seulement français, mais citoyens français.*

Matéo BAILLY.- *Pour moi, autant peut-être instaurer un cadre plus strict ou plus obligatoire sur le service civique national je serais pour, autant un appel militaire, je suis complètement contre.*

Ikram BELGHOULA.- *Moi aussi, je suis complètement contre. Je dois avoir trop de préjugés sur le service militaire, déjà dormir à la caserne, non !*

En fait j'ai vécu ma JDC, c'était un jour où ils nous faisaient rater les cours, je n'ai rien appris de plus que : j'étais à l'école, je savais écrire, etc. Je savais déjà ce qu'ils racontaient, ce sont des choses que l'on fait en cours d'histoire. Je n'ai rien appris de nouveau.

Cléa ROSSET.- *Je pense que ce serait bien d'instaurer un service qui nous rappelle davantage les valeurs citoyennes que nous devons défendre et qui serait vraiment utile et porteur pendant nos années au lycée . Il durerait trois semaines, un mois, nous apprenant vraiment des choses parce que, comme le disaient Théophile, Matéo et Ikram, la JDC survole vraiment tout, ce n'est pas du tout complet et profond.*

Isabelle PHAM. - *Xavier Breton, souhaitez-vous réagir ? Je vous vois bouillonner à côté de moi.*

Xavier BRETON. - *C'est très intéressant. Le format de la JDC n'est pas satisfaisant pour les jeunes, c'est très clair, en tout cas pour certains jeunes, car je pense que d'autres apprennent des choses quand même, si tant est qu'ils écoutent. En revanche, même si c'est trop tard, il est important, de découvrir le taux d'illettrisme dans notre société. Il faut que l'on attende aujourd'hui 18 ans pour connaître les difficultés de certains. Après, le travail de remédiation est compliqué. Les questions de santé sont également intéressantes. Qu'il y ait une évolution de la JDC, sans aucun doute. Sur la question du service, je crois qu'il ne faut pas la poser en termes de service militaire ou pas service militaire. L'armée est professionnelle et il n'est pas question aujourd'hui de revenir vers un système de conscription, un choix a été fait en 1995, et il était sans aucun doute indispensable au niveau de l'évolution de l'armée. On peut regretter de ne pas avoir vu cette période de 20 ans qui arrivait devant nous pour intégrer et assimiler des générations qui arrivaient et qui aujourd'hui posent de grandes difficultés à notre pays. C'est fait, c'est fait.*

La vraie question est effectivement la notion d'un service national, qui est d'ailleurs le terme exact parce que le service militaire est l'une des composantes du service national que l'on pouvait faire sous diverses manières notamment l'objection de conscience, etc. Faut-il rétablir un service national obligatoire ? Je pense que la question aujourd'hui se pose. Nous aurons, à l'occasion du projet de loi Égalité et citoyenneté, l'opportunité avec des collègues de déposer des amendements à ce sujet pour nous interroger. Ce n'est pas évident, il y a le coût budgétaire. Nous sommes, au minimum, sur une durée de six mois par an, pour 1,5 milliard d'euros à trouver. Aujourd'hui nous savons très bien qu'on ne les a pas. Je crois qu'il faut s'interroger sur notre volonté ou pas de remettre en place des outils comme ceux-là. Je finirai par une chose, si on doit le rétablir, il ne faudra pas faire un référendum auprès des jeunes, nous connaissons la réponse.

Isabelle PHAM. - *Gérard Simon, que vous inspire-t-elle cette table ronde sur l'engagement citoyen aujourd'hui ?*

Gérard SIMON. - *Cela m'inspire que c'est sans arrêt qu'il faut rappeler les valeurs de la citoyenneté dans des débats familiaux notamment qui ne sont jamais boueux, mais qui sont importants pour montrer d'où nous venons. Je peux le vérifier par rapport à ma famille puisque nous avons deux garçons et deux filles et donc deux belles-filles et deux gendres ainsi que neuf petits-enfants, ce qui explique peut-être ce bonheur que j'ai à côtoyer des jeunes. C'est ce que nous avons fait suite aux événements qui ont perturbé pas mal de personnes. Je crois que c'est une question de sensibilité et de tempérament. J'essaie de transmettre toujours du bonheur, de la joie, de l'affection. Je le dis souvent, j'aime les gens, c'est comme ça, il y en a qui, au Conseil municipal, aiment Caluire – j'ai entendu cela l'année dernière – et c'est bien aussi, moi aussi j'aime Caluire, mais aimer les gens c'est autre chose. Quand on aime les gens on fait de son mieux, on n'a pas toujours toutes les vérités, mais on fait de son mieux pour que tout le monde soit heureux dans la mesure du possible et que tout le monde progresse pour améliorer sa vie, voilà ce que j'essaie de faire et ce que je pense.*

LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LEURS ACTUALITÉS HISTOIRE, DROIT ET MISE EN ŒUVRE DE LA LAÏCITÉ

Jean-Louis BIANCO, Président de l'Observatoire de la Laïcité

Isabelle PHAM.- *Je vous propose maintenant de passer à l'autre thème de cette matinée avec M. Bianco. Monsieur Jean-Louis Bianco, vous êtes président de l'Observatoire de la laïcité, vous êtes ancien ministre et vous allez revenir sur ce sujet brûlant qu'est la laïcité, son histoire, son droit et son application aujourd'hui.*

Jean-Louis BIANCO.- *Merci beaucoup de m'avoir invité à participer à cette belle journée. Merci à Philippe Cochet, nous avons été longtemps collègues, nous siégeons côte à côte à la Commission des Affaires étrangères, nous partageons entre autres choses un vif intérêt pour l'Iran. Je salue aussi Xavier Breton pour son exposé, puis ces interventions qui nous ont permis avec précision et je crois objectivité de rentrer dans le travail qui a été fait par le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat. Je voudrais dire que j'ai suivi cette table ronde avec énormément d'intérêt, mais également les débats à partir des questions de la salle. J'en tire, comme plusieurs participants je crois, une impression réconfortante, optimiste, non pas pour dire que tout va bien, mais pour dire qu'il y a des hommes et des femmes, des jeunes et des moins jeunes qui agissent, qui font, qui se battent et cela va, à mon sens, dans une nécessité qui est de combattre cette espèce de penchant naturel que nous avons soit à être extrêmement contents de nous soit – et l'un n'empêche pas l'autre – à battre notre coulpe, à considérer que tout va mal, que tout ira encore plus mal demain et que c'est une catastrophe. Je crois qu'il faut prendre la mesure de la réalité des choses.*

La laïcité n'est pas éloignée ni de cette journée ni des débats que nous avons eus à l'instant puisqu'il s'agit, c'est le thème qui nous rassemble, de l'engagement au service des valeurs de la République. La laïcité finalement est un principe, est un ensemble de règles juridiques qui incarnent les valeurs de la République. Je voudrais donc, comme vous m'avez invité, dire quelques mots d'histoire en prolongement, là aussi, des échanges que nous avons eus.

*Je crois par mon parcours, par mes convictions et par mon activité actuelle que nous avons besoin en effet de **redéfinir ce qu'est la France**. C'est un besoin qui va au-delà des questions d'intégration et de religion, qui est lié aussi à la mondialisation, qui est lié à la décentralisation qui ne plaît pas à un certain nombre de réflexes jacobins, qui est lié à la perte de sens et à la perte de références. Il faut connaître notre histoire, ce qu'elle a de beau, ce qu'elle a de triste, nous l'approprier, la faire en effet s'approprier par les nouveaux Français me paraît absolument capital à condition, comme cela a été dit, que l'on n'oublie pas que notre histoire ce n'est pas que l'hexagone et ce n'est pas que l'Occident. Que l'on élargisse, comme le dit Benjamin Stora, notre histoire vers le sud.*

J'en viens maintenant à la laïcité elle-même. Je crois qu'il est toujours important de partir de l'histoire, spécialement pour la laïcité qui est, on le dit toujours, une spécialité française parce que, si j'ose dire, elle n'est pas tombée du ciel.

Elle remonte loin la laïcité, ses sources remontent déjà à la Renaissance à partir du moment où il y a des hommes et des femmes qui disent : « On peut penser par nous-mêmes, on peut avoir le libre examen de la raison ». C'est pourquoi, à cause de ces racines et plus encore des racines des Lumières, la laïcité est par nature, par vocation émancipatrice : s'émanciper de ses conditionnements et de ses préjugés. Contrairement à ce que l'on croit souvent, elle ne date pas uniquement de la fameuse loi du 9 décembre 1905. Le premier principe de la laïcité est affirmé dès la Révolution française, avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui dit, dans son article 10 : « Chacun est libre d'exprimer ses convictions, même religieuses, à condition de ne pas troubler l'ordre public établi par la loi ». Il y a aussi bien sûr l'article qui dit que : « La liberté de chacun consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas à la liberté d'autrui ». Ces deux articles sont le cœur de notre régime de liberté et de notre régime démocratique. Ils valent pour les libertés de conscience, de conviction, de religion comme pour les libertés syndicales, politiques ou philosophiques. C'est pourquoi il ne faut jamais oublier que la laïcité est d'abord une liberté, une conquête de la liberté. C'est la liberté de croire ou de ne pas croire. C'est la liberté de changer de religion même si cela n'est pas si répandu que cela est à l'échelle de la planète. C'est la liberté de culte bien sûr, mais aussi de manifester ses convictions, même religieuses. Autrement dit, les questions de religion ou de convictions philosophiques, athéistes, agnostiques, libre-pensée, ne sont pas une affaire strictement privée ni une affaire qui s'exerce dans les lieux de culte. Cela peut aussi, dès lors que l'on ne trouble pas l'ordre public, exister dans ce que l'on appelle l'espace public. C'est déjà la Révolution française qui fait un grand pas vers la laïcité avec le mariage civil, ce sont bien sûr les lois de Jules Ferry qui crée l'école laïque, c'est la grande loi de 1905 dont les débats de très grande qualité sont passionnants d'ailleurs à relire, et qui fondent notre laïcité d'aujourd'hui.

la laïcité est d'abord une liberté

Puis, c'est le long débat qui n'est pas achevé : enseignement privé et public. C'est en 1989, avec l'affaire du foulard de Créteil, que l'Islam fait irruption d'une certaine manière dans notre débat sur la laïcité qui était beaucoup plus axé sur l'enseignement privé et public, enseignement confessionnel et Église catholique. Mais n'oublions pas que la laïcité est d'abord une liberté.

*C'est ensuite, et c'est le titre même de la loi de 1905, une loi de séparation des églises et de l'État d'où il résulte une stricte neutralité de l'État, des collectivités locales et des services publics. Neutralité qui est, et on va retrouver la devise républicaine, la **garante de l'égalité**. Si les agents et les services publics sont neutres, alors je suis en droit d'attendre, quelles que soient mes convictions, mes appartenances, d'être traité à égalité avec les autres citoyens. Puis, c'est la citoyenneté et c'est peut-être la force la plus grande de la laïcité celle qui se rattache le plus à ce qui a été dit tout à l'heure et au thème de la journée,*

*Nous sommes différents, de couleur de peau, de conviction, de croyance, de centre d'intérêt, **ces différences sont à l'évidence, et je pense que les jeunes générations y sont peut-être encore plus sensibles, une source de richesse, mais à condition qu'elles soient intégrées, qu'elles soient rassemblées dans quelque chose qui les dépasse et qui leur donne un sens** : nous sommes tous et toutes, femmes et hommes, des citoyennes et des citoyens à égalité de droits et de devoirs.*

***C'est la fraternité**, ce n'est pas par hasard pendant la Révolution française on s'appelait citoyen et citoyenne et autant il y a beaucoup de textes sur la liberté et sur l'égalité autant il n'y en a pas sur la fraternité. Il y a des proclamations sur la fraternité, il n'y a pas d'obligation juridique : tu seras fraternel. Et c'est bien parce que la fraternité est quelque chose qui se vit, comme nous l'avons vu à travers à la fois les actions et les propos ; qui se constitue, qui fait que l'on tisse du commun. Vous voyez : liberté de croire et de ne pas croire, de changer de religion ; égalité et séparation de la sphère publique du fonctionnement démocratique, des religions ou des croyances ; puis, fraternité. Voilà en quelques mots sa définition.*

*Je crois que beaucoup de débats existent autour de la notion de laïcité, et dans un sens c'est très bien, mais qu'on lui fait parfois dire n'importe quoi. Il y a beaucoup de confusion, et notre travail à l'Observatoire est de dire, même si cela peut surprendre, **qu'il n'y a qu'une seule laïcité, sans adjectifs**. La laïcité qui est le produit de notre histoire, la laïcité telle qu'elle se définit dans les textes de loi, la laïcité telle qu'elle est définie dans la jurisprudence. Il est possible de penser qu'il faudrait qu'elle change, mais ne mélangeons pas les plans. Commençons par connaître, faire vivre, promouvoir, défendre la laïcité telle quelle est. Et c'est bien ce que nous nous efforçons de faire et je passe évidemment à la question de la mise en œuvre.*

Nous avons publié quatre guides qui, je crois, rendent de grands services, qui sont librement consultables en ligne. Le premier est un guide de la laïcité pour les collectivités locales que nous avons publié avant les dernières élections municipales et qui s'adresse à la fois aux agents territoriaux et aux élus. Le deuxième est un guide sur la gestion du fait religieux dans l'entreprise privée parce que la neutralité de la laïcité ne s'applique pas de la même manière au service public et à l'entreprise privée. Le troisième guide est pour les structures et associations socio-éducatives et le quatrième, le dernier, pour l'hôpital public.

Que faisons-nous chaque fois ? Quel est le droit ? Que disent les textes ? Quelle est la jurisprudence ? Une jurisprudence existe tant de la Cour de cassation que du Conseil d'État, elle est abondante, précise et donne beaucoup de guides et de repères. Évidemment, cela ne suffit pas à régler les problèmes. Donc la troisième partie de nos guides est consacrée aux difficultés rencontrées. Nous sommes deux à trois fois par semaine sur le terrain où nous faisons un très gros travail de formation. Face à ces difficultés, quelles réponses peut-on avoir soit dans le droit, soit dans ce qu'il nous paraît les bonnes pratiques ? C'est une démarche qui permet, je crois, de répondre à beaucoup de questions, encore une fois pas à toutes les questions. Après, on peut avoir des débats sur la manière d'appliquer le droit, avec plus ou moins de rigidité, de fermeté et de souplesse, c'est un débat important et légitime.

*Je crois pour ma part, comme le ministre Bernard Cazeneuve, que la laïcité n'a pas à se durcir, mais à s'affirmer. Tout est déjà dans la loi, il faut l'appliquer, dit le ministre, sereinement, sagement, et j'ajoute fermement. Notre premier texte d'ailleurs a été un rappel à la loi parce que face aux pressions communautaristes qui sont une évidence, face aux demandes qui sont plus insistantes, plus fortes aujourd'hui qu'hier, beaucoup de citoyens et beaucoup de responsables sont perdus. Ou bien je dis oui à toute demande à caractère religieux et communautariste et évidemment je vais contrevenir aux principes de la laïcité, ou bien je dis non et on va m'accuser d'être raciste ou inégalitaire. Donc la première question à laquelle il faut pouvoir répondre est : **quand dois-je dire non et quand dois-je dire oui** ? Il faut dire à un certain nombre de responsables : « Vous pouvez dire non ». Un employé municipal refuse de serrer la main d'une femme maire, c'est justifiable d'une procédure disciplinaire. Un voyageur du RER refuse d'être contrôlé par une femme, il n'a pas présenté son titre de transport, il est donc « sanctionnable » d'une amende. Un chauffeur de bus refuse de s'asseoir sur un fauteuil qui a été occupé par une femme, une procédure disciplinaire doit être envisagée. Des outils existent, ce n'est pas la peine de faire une loi nouvelle, encore faut-il savoir que l'on doit et que l'on peut les appliquer. Par rapport à de nombreuses demandes sur des jours de congés par exemple, sur des aménagements du temps de travail, notre doctrine est, si je peux dire, assez simple et curieusement à peu près la même qu'il s'agisse des services publics, des entreprises privées ou des associations parce qu'elle repose au fond sur une idée de bon sens qui est l'essence même de la laïcité et de la République. Des demandes à caractère religieux, « convictionnel », par exemple d'aménagement du temps de travail, ne doivent pas être ni mieux ni moins bien traitées que d'autres demandes. D'ailleurs, quand on pose une RTT on n'est absolument obligé de dire pourquoi. Elles n'ont ni dignité supérieure ni inférieure et la question est toujours la même dans notre régime de liberté et dans une organisation collective : cette demande est-elle compatible avec le bon fonctionnement du bureau, de l'atelier, de la mairie, de l'entreprise, de l'association ? Si elle est compatible on peut y faire droit, si elle n'est pas compatible on doit dire non, quel qu'en soit le motif. Mais toujours en recherchant le plus grand commun dénominateur en ne traitant pas de manière singulière les questions à caractère religieux. Ayant dit cela, je pense que notre ambition, notre volonté, est de contribuer à clarifier le débat. Nous pourrions discuter de cas concrets tout à l'heure, débattre de manière différente ces mêmes lois, ce même corps de droit. On peut aussi penser qu'il faut une évolution de la laïcité. C'est un point de vue légitimement débattu dans la démocratie.*

**la laïcité
n'a pas à se
durcir, mais
à s'affirmer**

*Vers quoi vont, au-delà de l'application du droit, les idées nouvelles. Elles vont bien sûr, comme très souvent dans notre pays, vers de nouvelles lois. Comme s'il fallait régler des problèmes par la loi. Les collègues députés savent à quel point c'est une tentation, pas seulement de notre part, je m'assimile encore à vous, mais des Françaises et des Français en général, avec le danger, on le sait, de faire des lois d'émotion ou de mettre dans des lois des choses qui relèvent de la jurisprudence. Je voulais rappeler cette précaution. Mais surtout des nouvelles lois pour dire quoi ? On peut croire que le débat qui existe parmi les défenseurs de la laïcité de la République est le vieux débat de 1905 entre une laïcité d'apaisement, celle qui a prévalu, celle de Briand, de Clemenceau, de Jaurès et une laïcité plus anticléricale, voire antireligieuse, celle d'Émile Combes et de Maurice Allard, député du Var. À la réflexion, je crois que le débat contemporain n'est pas sur ce terrain. **Le débat contemporain plus ou moins conscient, plus ou moins dit, plus ou moins avoué, tourne autour d'une extension du domaine de la laïcité.** Plus précisément d'une extension de l'obligation de neutralité. Aujourd'hui, l'obligation de neutralité s'applique totalement au service public et aux agents publics. Mais des idées, des tentations, des tentatives existent d'étendre l'obligation de neutralité aux citoyens, à la société. Ce ne serait plus l'État qui est laïque, ce serait la société qui quelque part devrait devenir laïque. Cela se voit de manière très concrète dans les propositions de loi qui sont, de gauche ou de droite d'ailleurs, sur les bureaux de l'Assemblée nationale comme du sénat. Il s'agit en fait de l'Islam et du foulard.*

*Il n'est pas inconvenant, ce n'est pas être antimusulman ou islamophobe que de discuter de l'Islam comme de toute autre conviction. La liberté de religion va avec la liberté de critiquer les religions. Il faut le dire sans peur et à mon avis sans partir dans des querelles sur l'islamophobie. Des questions existent autour de l'Islam, on pourra y venir. Il s'agit à mon avis d'une essentialisation de l'Islam qui est parfois dangereuse, c'est-à-dire qu'on mélange ce que l'Islam est à l'étranger, encore souvent la Charia, avec le contenu des conceptions différentes de l'Islam, le conservatisme ou le fondamentalisme, le terrorisme, l'Islam politique, l'Islam religieux, l'Islam radical et je crois qu'il faut, sur des sujets aussi importants, garder des idées claires. Beaucoup de responsables disent qu'il faut combattre l'Islam radical. Qu'est-ce que l'Islam radical ? Pas forcément l'Islam fondamentaliste ou pas seulement. J'ai une réponse qui me paraît assez simple et conforme à notre État de droit : **l'Islamisme ou l'Islam radical est celui qui conteste dans ces propos ou dans ces actes les lois de la République.** Respecte-t-on le droit ou pas ? Ce n'est pas subjectif, ce n'est pas une intention, c'est un fait. Quand on parle de la compatibilité de l'Islam ou pas avec les valeurs de la République, avec la laïcité, le débat est politiquement, philosophiquement intéressant. Dans ma fonction de président de l'Observatoire et dans ma conviction personnelle, la question principale qui m'intéresse ce n'est pas l'Islam in abstracto, ce sont les Français de culture ou de confession musulmane. Je peux affirmer que l'immense majorité d'entre eux vit tout à fait bien les valeurs de la République. On a beaucoup trop tardé à entendre des voix parlant d'un Islam plus ouvert, parlant d'un Islam expressément reconnaissant les valeurs de la République.*

Il y a des progrès que l'on attendait depuis longtemps, qui sont récents et incomplets, c'est comme dans d'autres domaines. Par exemple, dans le Manifeste citoyen des musulmans de France, fait au mois de novembre à l'initiative du Conseil français du culte musulman et de quelques grandes fédérations, il y a des affirmations d'une honnêteté absolue sur l'attachement et la prédominance des valeurs de la République et de la laïcité. Certains disent que ce n'est pas vrai, ils le disent et, encore une fois, c'est important qu'ils le disent solennellement, mais le plus important ce sont les comportements. Y a-t-il des comportements portant atteinte aux libertés ? Y a-t-il des comportements qui veulent réintroduire une loi religieuse là où elle n'a rien à faire ; ou qui contestent des enseignements ? C'est sur ces questions qu'il faut être en effet d'une extrême fermeté.

*Donc la laïcité peut beaucoup de choses, la laïcité est au cœur des valeurs de la République. J'ai essayé de vous le démontrer, en tout cas de vous le rappeler. Pour autant, on la met à toutes les sauces. On en fait une sorte de concept fourre-tout, de mot-valise. Comme dit Régis Debray : « Il faut de temps en temps ouvrir la valise pour voir ce qu'il y a dedans », et je dois dire que je me méfie, même si cela procède d'une idée juste et sympathique, d'une laïcité qui soit seulement proclamée face au problème de la laïcité en France. **Il ne suffit pas comme disait le général de Gaulle de « s'agiter sur sa chaise comme un cabri » en disant Laïcité ! Ou bien République !** Oui, bien sûr c'est utile de le dire, comme c'est utile de chanter La Marseillaise, c'est nécessaire et heureux que l'on ose mettre à nouveau des drapeaux à certaines circonstances sur les balcons ou aux fenêtres, mais cela ne suffit*

***quand on invoque
la laïcité sans porter
aussi attention à ces
questions de respect, de
dignité et d'espérance,
alors on a un discours
qui ne convainc pas
forcément***

pas. Les problèmes que rencontre notre pays, et d'ailleurs beaucoup d'autres pays en Europe et dans le monde, sont plus profonds que cela. Je les ai à peine évoqués tout à l'heure : perte de sens, perte de repères, perte d'autorité, affaiblissement des idéologies, méfiance des uns à l'égard des autres et ce au-delà même des questions de religion. Un sondage est paru dont les résultats sont épouvantables. Il a été répété deux fois et par des organismes sérieux. La question posée aux personnes interrogées était : peut-on en général faire confiance à quelqu'un qu'on ne connaît pas ? Savez-vous le pourcentage de réponses négatives ? 79 % des personnes interrogées pensent que l'on ne peut pas en général faire confiance à un inconnu. Puis, il y a des difficultés réelles et objectives : le manque d'espérance pour les jeunes, le logement, le pouvoir d'achat, la ségrégation, la discrimination. Ce sont tous des problèmes extrêmement

difficiles que la laïcité ne peut pas régler, mais quand on invoque la laïcité sans porter aussi attention à ces questions de respect, de dignité et d'espérance alors on a un discours qui ne convainc pas forcément un certain nombre de personnes, il ne convainc pas les jeunes qui tournent à vide.

*Je crois que si on veut bien faire vivre la laïcité, car encore une fois il ne s'agit pas d'une proclamation, mais d'une affaire de vécu, il faut se l'approprier et comme nous le disons à l'Observatoire, il y a deux priorités absolues. La première, celle à laquelle nous appelons depuis l'origine comme d'autres avant nous, est **un gigantesque effort d'éducation citoyenne, d'éducation populaire, de formation sur la laïcité que l'on considérait à tort comme acquise** alors que nous n'étions pas face à des questions concrètes et difficiles. Ces efforts visent les citoyens et les élèves, bien entendu, et l'enseignement moral et civique est extraordinairement important de ce point de vue. Nous allons suivre attentivement ce qui s'y fait. Les agents publics, les syndicalistes, les associations, un énorme travail est à faire qui s'engage réellement, enfin. Avec le rapporteur général, nous avons participé, en l'espace d'un an, à une centaine de formations dans les préfectures, au commissaire général à l'égalité des territoires, quartiers, associations, centres sociaux, conseils aux mairies pour rédiger des chartes, entreprises publiques et privées. Cet effort est en cours, nous souhaiterions qu'il soit symbolisé. Nous avons besoin de symboles, nous avons besoin de rites pour vivre ensemble y compris pour la République en faisant expressément du 9 décembre, anniversaire de la loi de 1905, une journée où l'on célèbre la laïcité. L'Éducation nationale a décidé de le faire, nous voudrions qu'une résolution parlementaire, qu'une déclaration du Premier ministre le dise. Beaucoup de personnes n'ont pas attendu, mais enfin que l'on dise : « On se rappelle ce que c'est que le 9 décembre 1905 et on se rappelle ce que l'on peut faire aujourd'hui pour faire vivre la laïcité et en particulier la fraternité ». Mais encore une fois, les problèmes sont plus profonds. D'énormes efforts ont été faits depuis 30 ans, d'énormes progrès, mais on est loin du compte. Et je le dis avec un peu de gravité en disant que c'est plus facile de le dire à une tribune, qu'à faire sur le terrain. Il faut une révolution dans nos politiques publiques. Le Premier ministre a eu raison de parler de ghettoïsation de certains quartiers. C'est extrêmement difficile de lutter contre, nous le savons bien, nous les citoyens, les responsables associatifs, les élus, mais si nous ne nous attaquons pas beaucoup plus fort à ces sujets alors nous aurons des zones parfois de non-droit, au minimum des zones grises ou s'appliquera à défaut du service public, à défaut de la loi publique, à défaut de la mixité sociale la loi d'une communauté. C'est un effort énorme, mais je ne peux pas parler de laïcité sans parler aussi de cet effort qu'il faut faire et je terminerai en citant Jean Jaurès qui avait vu clair sur ce sujet comme sur quelques autres et qui disait en 1904 : « **La République doit être laïque et sociale, elle restera laïque si elle sait rester sociale** ».*

« La République doit être laïque et sociale, elle restera laïque si elle sait rester sociale »

Jean Jaurès

VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : QUELLE ACTUALITÉ JURIDIQUE ; JURISPRUDENTIELLE ?

Me André SOULIER, Me Philippe PETIT, Avocats

André SOULIER. - *Mon excellent confrère, Me Petit, qui va me succéder, me compléter, c'est toujours ce que l'on dit des confrères avant que leur âge éclate, pourra me rappeler tout à l'heure invoquant La Bruyère - je lui ai donné la citation exacte - : « Tout est dit et l'on vient trop tard ». J'ai assisté ce matin, comme la plupart d'entre vous sans doute, à des interventions tout à fait remarquables que ce soit Mme la présidente de la Chambre régionale des comptes ou M. le Préfet qui a sorti tous les instruments juridiques lui permettant de dire que nous sommes en République, mais qu'il fallait y veiller, Jean-Louis Bianco que j'ai eu le plaisir de revoir alors que nous n'avons pas de conversations familières quotidiennes. Tous ont parlé avec bonheur de la République, du service public et du seul sujet qui compte, c'est-à-dire non pas l'avenir des personnes de ma génération, là j'arrive d'ailleurs à un moment de ma vie où je connais plus de palais de justice que d'églises, mais quelqu'un avec qui je travaille ces temps derniers m'a dit : « Ne vous inquiétez pas, ça va se gâter ». Il est donc évident que le principal sujet – quel mauvais jeu de mots – de conversation doit être non seulement l'avenir de notre pays, mais l'avenir de notre jeunesse.*

Quelqu'un a évoqué l'Histoire, je voudrais en dire quelques mots. Non pas seulement par attachement et passion à ce qui est une véritable science, mais parce que c'est une nécessité très profonde pour comprendre d'abord sur quel caillou nous vivons, je parle de la Terre, ce qui s'est passé depuis un certain nombre de siècles intelligibles, encore que ceux de la grotte de Lascaux n'étaient pas aussi sots que nos ancêtres les plus proches pouvaient le croire. L'Histoire est une donnée fondamentale, essentielle pour comprendre ce qui s'est passé et c'est ainsi que je recommande à chacun d'entre vous, si vous le retrouvez, mais un libraire bien organisé va vous le trouver, les trois petits tomes de 250 pages chacun intitulés « Histoire de l'Europe » auparavant intitulés « Histoire de l'Europe et de l'Asie », d'Emmanuel Berl qui a connu une destinée incroyable. Il est juif, il écrit une phrase exceptionnelle, de qualité, mais les circonstances dans lesquelles elle est prononcée par l'homme qui la prononce vont la condamner : « Je fais don de ma personne à la France ». C'est lui qui a écrit cette phrase que Philippe Pétain a immédiatement prononcée devant un micro, et puis il est arrivé ce que vous savez. Emmanuel Berl avait impressionné Léon Blum, il a servi de référence pour ses grandes fresques historiques à Charles de Gaulle. Pierre Mendès France, lui-même une figure de la République, le considérait comme un maître à penser et ce n'était pas seulement parce qu'il avait épousé Mireille, la complice de Jean Nohain, « couché dans le foin avec le soleil pour témoin », qui allait le rendre célèbre. Non, il est à mes yeux irremplaçable, car il vous raconte une histoire de l'Europe tout à fait exceptionnelle depuis disons Cyrus le Grand jusqu'à l'époque moderne. Tout ceci est écrit dans les sombres lueurs de l'Occupation alors qu'il était dans le centre de la France, saufferreur de ma

*part en Creuse, sans bibliothèque à sa disposition lui permettant d'affiner ses recherches, mais l'homme est d'une intelligence prodigieuse. Que dit-il ? Qu'avons-nous à juger aujourd'hui pour apprécier non seulement les valeurs de la République, mais la nécessité de la défendre à tous crins ? C'est parce qu'un petit-fils a eu la sottise incroyable de s'en prendre au peuple qu'avait si longtemps dirigé sa grand-mère qui venait de mourir dans ses bras, c'est-à-dire Guillaume II et Victoria, que les Allemands ont décidé de nous faire la guerre. Nous les avons un petit peu empoisonnés, si j'ose dire, puisque la Grande-Bretagne et la France s'étaient bâties en empire colonial et avaient repoussé les Allemands de bien des territoires sur le continent africain. Ils n'avaient trouvé d'autre ressource que de proposer de construire un chemin de fer allant jusqu'à Bagdad et Constantinople. Nous sommes les héritiers de ce moment et je voudrais dire à chacun et à chacune d'entre vous qui naturellement y avez réfléchi avant moi, que lorsque nous voyons le mal s'étendre, la férocité se donner libre cours en Irak et en Syrie, nous ne pouvons pas ne pas nous souvenir que c'est aussi de notre faute. Et je pense que de temps à autre **il est bon non pas de faire œuvre de repentance, je n'aime pas la repentance, mais de réflexion sur son propre passé et sur ce que celui-ci a pu engendrer de difficultés pour les temps présents**, en 2016, 2017, 2020. C'est-à-dire que c'est nous, Français et Anglais, qui avons dessiné la nouvelle carte du Moyen-Orient. Nous avons inventé la Syrie, nous avons inventé l'Irak et l'Arabie Saoudite. Nous avons inventé tous ceux qui aujourd'hui nous posent problème ou nous en ont posé. Puis, là-dessus l'Anglais et le Français ont été vite dépassés à travers les ressources pétrolières et minières dont il fallait assurer le contrôle, les Américains sont arrivés et c'est ainsi que les grandes compagnies pétrolières sont nées sur ces territoires. Ce n'est pas une explication négligeable que de dire que les parents ont mangé des raisins verts et que les enfants ont eu les dents agacées jusqu'à la septième génération. Nous avons ce jour-là scellé la fin de la première Europe, c'est-à-dire, je ne la défends pas, celle qui était maîtresse du monde et qui aussi avaient colonisé des peuples en leur apportant disait-on la civilisation. Ce n'est pas faux, c'est tout à fait exact, nous avons apporté beaucoup de choses tout à fait remarquables à beaucoup d'enfants et d'élites aujourd'hui d'un certain nombre de pays en Extrême-Orient, mais surtout sur le continent africain, pour ne pas parler de la Nouvelle-Calédonie qui va se prononcer sur l'indépendance par referendum bientôt. Ils ont non seulement bénéficié d'un certain nombre de nos apports, mais également souffert parfois sans reconnaissance aucune. Je pense aux tirailleurs sénégalais, je pense aux tirailleurs marocains, algériens, etc., ceux qui ont fait la guerre de 1914-1918, un peu comme l'armée américaine quand elle est arrivée en 1944 et où il y avait en première ligne plus de soldats noirs que de soldats blancs. Il faut savoir regarder son propre passé de cette façon et se dire qu'après tout, nous sommes les héritiers de nos pères et de nos grands-pères. On est bien passé chez le notaire pour ceux qui ont pu en bénéficier, il n'y a pas de raison de ne pas passer devant l'Histoire.*

Et à partir de là – et je vais finir sur cette évocation pour montrer à quel point j'ai été passionné par ce que j'ai entendu ce matin – ceci explique les années 1920 à 1940. Tenez, le maire de Caluire, que j'aime beaucoup, a pris une décision historique d'organiser des Entretiens Jean Moulin. C'est une nécessité impérieuse, vitale que ceci se reproduise et que chaque année des hommes et des femmes venant d'horizons différents puissent, en agrandissant le cercle, venir parler de la Nation, de l'État, du peuple français, de ce que nous sommes et de comment nous sommes devenus ce que nous sommes devenus, en ayant oublié les grandes invasions de 405 lorsque poussant leurs chèvres et leurs vaches des hommes venus de l'Est sont entrés sur notre territoire, la nuit du 31 décembre 405. Je ne vous garantis pas l'authenticité à un jour près de cet anniversaire, mais il faut que chaque année nous puissions voir cela avec le souvenir de Jean Moulin. J'ai dans ma grande jeunesse croisé André Lassagne, qui aurait pu devenir un excellent maire de Lyon. J'ai connu dans des conférences Aubrac et d'autres de ses compagnons, j'ai connu beaucoup de résistants, M. Nallit et notamment des hommes qui ont combattu, qui ont

***Nous sommes aussi les
héritiers de ce que nous
avons vécu, conquis,
administré, en Afrique,
en Asie***

échappé à la déportation, mais qui ont conservé dans leur chair les souvenirs cruels de cette époque. Il est très important que nous en parlions, il est très important de les remettre au centre du jeu comme on remet la pyramide sur sa base, car ces hommes, je voudrais vous le dire en un mot, avaient vécu les années 1920 à 1940, l'effondrement de l'Europe, la montée des États-Unis après qu'ils aient digéré 10 ans plus tard la grande dépression, ils sont devenus les gendarmes du monde. Où sont-ils aujourd'hui les gendarmes du monde ? Il n'y en a plus. Plus personne

ne peut faire le gendarme. Il y a même un pitre qui expérimente une fusée nucléaire en Corée du Nord. Et bien, ces hommes, Jean Moulin et ses compagnons ont vécu ces années 1920 et 1940. Tiens, je vais me livrer à un petit jeu. Quelqu'un m'a dit un jour : « Vous savez, à l'époque, Herriot, le maire de Lyon, était bien vieux il avait 53 ans ». Non, il n'était pas très vieux : en 1922 il n'en avait que 50, ce n'est pas très vieux, en tout cas j'en juge ainsi, désormais. Faites-moi confiance là-dessus. Attendez, aujourd'hui nous avons un Président de la République – qu'il s'appelle François Hollande ou qu'il s'appelle M. Brun, c'est la même chose – s'il était dans les mêmes conditions que les hommes des années 1920 à 1940, époque pendant laquelle Jean Moulin a vécu avant de devenir Préfet, il ne parlerait pas à Angela Merkel, mais à Adolph Hitler, à Moscou il ne s'entreprendrait avec Poutine ce serait avec Joseph Staline, en Italie ce ne serait pas Matteo Renzi ce serait Benito Mussolini, Mariano Rajoy n'était probablement pas né c'était Franco qui était au pouvoir en Espagne et Salazar au Portugal. Remettons un peu les choses à l'endroit, nous nous sommes effondrés, nous avons gagné la guerre de 1914 et nous avons perdu l'Europe et nous avons eu une République secouée par aussi bien l'extrême gauche, avec le communisme qui pensait gagner le monde entier, et ils ont peut-être failli le faire, comme Hitler s'il avait disposé de

la bombe atomique pour en équiper ses V1, V2 et V3. et de l'autre, la peste brune. On ne peut pas appeler cela autrement quand on a décidé de gazer 6 millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Nous sommes les héritiers de ceci. Nous sommes, et je termine ce préambule historique avant de vous dire quelques mots sur le plan juridique de l'état de notre société aujourd'hui, nous sommes aussi les héritiers, j'avais commencé ou presque par-là, de ce que nous avons vécu, conquis, administré, en Afrique, en Asie. L'Indochine était un peu loin, il n'y a pas eu par conséquent d'autres conséquences que d'entraîner la chute du gouvernement Laniel, en 1954. Ça n'allait pas loin, qui s'en souvient ? Mais il est évident que je suis un enfant de la guerre d'Algérie, je suis de ce temps. Et j'ai ici les textes dont on va parler dans quelques minutes sur l'état d'urgence, sur les situations de crise dans lesquels notre République peut se trouver. Il est clair que lorsque les trois départements algériens (Oran, Alger, Constantine) sont devenus indépendants, avec la richesse pétrolière qui est devenue la rente des militaires qui avait gagné le pouvoir en Algérie, avez-vous oublié chers amis que nous ne nous sommes pas nécessairement très bien conduits avec des hommes qui avaient combattu à nos côtés en 1914 pour leurs pères, 1939 pour les fils et puis les petits-fils devenus des Harkis, ils étaient devenus des soldats avec nous, sans retraite parfois ou avec une retraite si misérable... Pourquoi distinguait-on un Algérien qui était Français et qui a gagné la France après l'indépendance, qui était donc Français sur notre territoire national ? Pourquoi les a-t-on traités ainsi ? Les parents ont mangé des raisins verts et les enfants ont eu les dents agacées. Ce n'est pas par une manie que je reviens aux textes de la Bible. On y trouve notre Histoire, si on veut bien le regarder ainsi. Et c'est ainsi que nous avons parfois une difficulté avec des garçons de deuxième ou troisième génération. Peut-être devons-nous faire parfois à notre tour, tranquillement, sans repentance, je n'aime pas la repentance, je le répète, notre examen de conscience pour savoir si au sein de la République, celle-ci s'est comportée de la manière la plus adéquate quand à Saint-Maurice-l'Exil, on a mis des gens dans un camp, même s'ils étaient libres d'aller et venir et de partir, mais partir où ? Ils n'avaient pas de famille, il n'y avait pas de territoire connu en métropole. C'est ainsi que cela s'est passé et si nous n'avons pas cela à l'esprit – nous ne prononcerons pas des propos de miséricorde, de repentance, je le répète pour la troisième fois – mais si nous ne savons pas d'où nous venons et qui nous sommes, comment lire notre destin ? Nous avons parlé de l'Islam ce matin. J'ai siégé au Parlement européen, mon propos est peut-être décousu, mais pardonnez-moi, c'est le moment de dire ce que l'on a au fond de soi parce que peut-être que dans quelques années la mémoire sera moins forte ! J'ai siégé au Parlement européen – dans mon groupe qui était le groupe libéral d'abord puis le groupe du Parti populaire européen – avec un des leaders du Sinn Féin. Les catholiques irlandais voulaient accéder à l'indépendance, mais ils n'y sont pas parvenus encore, l'Irlande étant devenue indépendante dans sa partie EIRE avec Éamon de Valera, mais le Nord est resté protestant, anglais. Pourquoi cet homme siégeait-il sur les bancs du Parlement européen ? Il siégeait parce qu'il en était fini que des catholiques fassent exploser des bombes. À la terrasse d'un bistrot, on avait tué des enfants, on avait tué des innocents, nécessairement. Des catholiques contre des protestants ! Je ne vous parle pas d'il y a 2 000 ans, je vous parle des années

1970, 1980. C'est le moment où Mme Thatcher a laissé mourir un certain nombre de personnes de cette tendance, mais qui étaient des durs, avec un garçon qui s'appelait Bobby Sands, qui avait entamé une grève de la faim, et elle a dit : « Qu'il meure, après tout ils l'ont décidé ». C'est aussi nous ! On ne peut pas dire que nous sommes éloignés des Anglais, puisqu'on voudrait bien qu'ils ne quittent pas l'Europe. Nous sommes les enfants de cela, mais nous sommes aussi les enfants, des accords entre les Britanniques et les Français qui ont créé ces nations souvent artificielles au Moyen-Orient où les sunnites massacrent les chiïtes et inversement, en moins grand nombre d'ailleurs parce que les chiïtes sont moins puissants sauf s'ils disposent de l'arme nucléaire ce qui est peut-être le cas de l'Iran, mais Dieu sait comment les choses vont finir là-bas. C'est nous qui avons opéré le découpage, c'est nous qui avons créé ces Nations, qui avons installé ces gens de cette manière. Par conséquent, il faut se regarder dans la glace et dire qu'il y a un certain nombre de choses dont nous pouvons être les auteurs ou les initiateurs à un moment ou à un autre. Bref. Et voilà que sur ces décombres nous pleurons sur Alep. J'étais à Alep il y a une vingtaine d'années à peine, c'était en 2000, il y a 16 ans. Quelle merveilleuse cité, à la fois multiculturelle, même si elle était dominée par les alaouites et la famille Assad, mais je vois ces décombres... alors à ceux qui ont inventé – ce qui est inacceptable et M. Bianco le disait – à ceux qui au nom de la religion, la leur, veulent non seulement l'imposer, mais l'imposer par le fer et par le feu – cela s'appelle la Charia, tous les actes de la vie, civile, intime, gouvernés par cette loi unique et inique – la réponse est non ! Elle est catégoriquement non ! Et la seule manière d'y obvier est de se battre. À une condition, pour être forts, c'est que nous nous préoccupions de ce qui se passe dans notre propre pays. Je vais distinguer deux choses et j'en aurai fini puisque mon confrère Me Petit qui est très savant vous expliquera infiniment mieux que moi les décisions du Conseil d'État. Je distingue ceux qui possèdent une foi qu'ils pratiquent, juifs, je m'honore d'être un ami personnel du grand-rabbin de France, un homme lumineux Haïm Korsia, élu l'an dernier ; catholiques, parce que la France est d'abord dans son origine majoritairement catholique, chrétienne parce que je n'oublie pas les protestants. Je vais vous faire à ce point une confidence, je suis un individu particulier, j'ai six petits-enfants, trois catholiques et trois protestants ; si j'avais eu une belle-fille juive, peut-être que mes petits enfants seraient juifs. C'est comme ça. C'est quand même nous, du fond des âges, du fond des temps nous sommes cela parce que nous avons, encore une fois, occupé les territoires du Maghreb et que les enfants de ces hommes, les petits-enfants de ces hommes nous voulions qu'ils soient Français, même si le protectorat pour la Tunisie et le Maroc n'engendrait pas le même statut civil. Il faut donc que nous nous en préoccupions et

***C'est la jeunesse qui
fait l'avenir et cela
passe nécessairement
par la prise en compte
de cette histoire et
des produits de notre
histoire***

pour cela, c'est probablement l'un des grands messages aux gouvernements d'aujourd'hui et de demain de se préoccuper, à travers l'éducation, à travers tout ce que vous avez décrit ce matin qui m'a enchanté, qui m'a fait un plaisir immense, revigorant, rafraîchissant. C'est la jeunesse qui fait l'avenir et cela passe nécessairement par la prise en compte de cette histoire et des produits, si j'ose les appeler ainsi, ces garçons et ces filles, ces produits de notre histoire, la nôtre. C'est notre affaire intérieure. L'autre, c'est-à-dire ce qui se passe dans les pays du Moyen et du Proche-Orient je crois que c'est l'affaire de la diplomatie des grandes puissances, des accords qu'il faut trouver sans doute entre les Américains et les Russes et probablement les Chinois qui s'inquiètent beaucoup – je vais souvent en Chine – de la montée de l'islamisme, comme ils le disent eux-mêmes avec moins de précautions que nous ne le pratiquons. Si la nécessité est de réduire ces personnes, il faut les réduire, c'est ainsi. Les gouvernants actuels ou futurs, les militaires sont là pour cela sous la conduite des politiques.

Puis, et j'en termine par-là, est survenue la réplique, il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt puisque c'est la guerre, l'abominable terrorisme. C'est-à-dire le terrorisme aveugle. Ce terrorisme nous l'avions connu aussi dans son ampleur. Je vais vous rappeler un petit souvenir. Je suis à l'époque premier adjoint au maire de Lyon, nous sommes en 1986 et le pape Jean-Paul II a été invité à Lyon. J'éprouve moi-même à l'époque vraiment le vif désir de faire que la ville l'accueille noblement. D'abord parce que je suis à cette époque l'avocat du deuxième polonais le plus illustre, enfin on va dire le troisième après Chopin et Jean-Paul II, c'est-à-dire Lech Walesa que je voyais à Gdansk, en me rendant derrière le rideau de fer. Et donc, le pape vient, et nous décidons de donner en son honneur, pour la population lyonnaise, un concert qui a été mémorable. Je l'avais confié à Jean-Michel Jarre parce que je le connaissais depuis qu'il avait neuf ans. Sa maman avait été une grande résistante, et donc c'est lui qui doit, le 5 octobre 1986, donner ce concert. Sauf que, regardez comme arrivent les catastrophes, tout le monde avait oublié, moi pas, qu'en septembre trois semaines plus tôt un attentat terrible s'était produit devant Tati, rue de Rennes, à Paris, et qu'il y avait eu des morts et des blessés en grand nombre. Les services de sécurité s'étaient préoccupés de protéger le pape à Paray-le-Monial ensuite au stade de Gerland, mais ils avaient complètement oublié qu'il y avait quelques notes qui allaient jaillir le soir du bord de la Saône. Le Préfet de police, M. Bastelica, m'a téléphoné à 7h du matin et m'a dit : « Dites donc, il paraît qu'il y aura du monde dans les rues ce soir ». On a ensemble visité les parkings devant le palais de justice, il y avait des centaines de voitures, il aurait pu y être déposée une tonne de bombes, on aurait pu faire le massacre le plus effroyable qui soit, mais Nostradamus s'était « trompé » avec ces prédictions puis les types avaient dit : « Rue de Rennes, ça suffit pour le moment, on verra plus tard » et c'est ainsi que nous avons déjà connu le terrorisme. Mais il a pris une dimension supérieure en raison des événements du Proche et du Moyen-Orient tous ces derniers temps. Ce qui a conduit le gouvernement, après « Charlie » et après, le pire, le Bataclan en novembre dernier, à prendre des mesures d'urgence.

Je me suis demandé, est-ce une nouveauté ? La réponse est non ! Nous avons connu cela, et je l'égrène sans entrer dans les détails. Voici un premier décret qui date du 2 mai 1938 sur la police des étrangers,

Daladier est Président du Conseil. Ensuite un décret-loi du 12 novembre 1938 relatif à la situation d'une part et à la police des étrangers. Hitler est au pouvoir, il n'a pas encore envahi la Pologne, mais il a déjà déclaré « son amour » pour l'Autriche en disant que les habitants des Sudètes justifieraient sans doute qu'ils rejoignent l'Allemagne. La guerre survient, mais nous ne sommes pas tirés d'affaire même si la République à la peau dure, elle l'a montré.

En novembre 1954, il m'en souvient, c'est ma génération, un instituteur et sa femme sont assassinés en Algérie dans les Aurès. Le 7 avril 1955, une loi est votée instituant un état d'urgence et est déclarée son application en Algérie (Edgar Faure étant au pouvoir et Robert Schuman Garde des Sceaux, Ministre de la Justice). Puis, un peu plus tard, on a affiné encore le coup, le 16 mars 1956, en autorisant le gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'équipement économique, sans oublier la police. Je vous lis les auteurs, cela va faire sourire, le président du Conseil de l'époque est Guy Mollet, le ministre résidant en Algérie est Robert Lacoste – cela dit quelque chose aux plus anciens – et le ministre d'État, Garde des Sceaux chargé de la Justice est un député de la Nièvre, François Mitterrand. Puis, d'autres textes vont se succéder en 1956 toujours relatifs au maintien de l'ordre. La procédure pénale est modifiée, on va même créer un peu plus tard, peu après que la guerre d'Algérie se soit achevée par la remise du pays au Front de Libération Nationale et la déclaration de l'Indépendance de l'Algérie.

La révolte d'une partie de l'armée a lieu chez nous. Il faut se souvenir de cela, c'était hier matin pour les plus jeunes. Le Général de Gaulle créera une Cour de sûreté de l'État pour juger ceux qui s'étaient rebellés contre le pays et contre son gouvernement. Entre nous, j'ai le sentiment que le ministre de l'Intérieur, M. Cazeneuve, qui me paraît être un excellent homme, a dû dire à ses fonctionnaires : « Écoutez, allez voir si dans les tiroirs vous trouvez des textes qui ressemblent à ce qui se passe », ce sont les mêmes ! Par exemple, les assignations à résidence, etc. Nous avons donc à la suite, et je vais en finir par une remarque forte, des lois votées par le Parlement, mon cher Député-Maire, décrétant l'état d'urgence et permettant au Préfet, vous vous en rendez compte, le haut fonctionnaire d'autorité qui était là, pouvait venir vous interpeler la nuit et vous ne pouviez pas broncher. Cela dit, excellent Préfet au passage si on lui rapporte mon propos (Rires), sait-on jamais comment le vent tourne...

Il y a donc eu toute une série de contestations. Je vais vous donner quelques chiffres et, le faisant, vous allez comprendre que vous arrivez vers la fin (Rires). En première ligne le Conseil d'État, les tribunaux administratifs, le juge des référés. J'ai ici les comptes sur les déclarations de l'état d'urgence entre celle du 14 novembre 2015 – qui a été reconduite – et celle du 25 février 2016, puisque tous les trois mois on doit revenir devant le Parlement pour faire le point, ce qui est tout à fait démocratique, les tribunaux ont rendu 140 décisions relatives à de mesures prises au titre de l'état d'urgence, 116 ordonnances de déférées, 24 décisions prises. Je ne vais pas vous assaillir avec des chiffres qui n'auraient plus aucune signification d'autant qu'à ce moment-là il faudrait que je vous dise qu'à l'heure qu'il est il y a eu près de 400 saisines.

Je voudrais enfin parler des juges, et j'en finirai par-là. Nous ne pouvons pas avoir une Nation rassemblée, respectueuse des lois, de l'égalité entre les citoyens devant la loi quelle que soit la couleur de leur peau, quelles que soient leurs origines philosophiques ou religieuses, tout le monde est égal en droit. Les juges sont là pour vérifier si les textes sont appliqués avec la même autorité et égalité pour les uns et pour les autres. Ils vont dans le détail. D'ailleurs vous l'avez vu, cela ne peut pas être sans conséquence, quand un juge décide à Paris d'élargir des personnes placées sous mandat de dépôt alors même qu'elles étaient accusées d'avoir jeté des pierres et puis peut-être mis le feu à une

***Un pays démocratique,
républicain, pour ce qui
nous concerne, s'estime,
se considère par rapport
au travail de ses juges***

voiture dans laquelle se trouvaient deux policiers. Un pays démocratique, républicain, pour ce qui nous concerne, s'estime, se considère par rapport au travail de ses juges. Je peux dire ici, même si je me suis plaint parfois de quelques juges, dans mes affaires professionnelles, que j'ai obtenu la cassation d'arrêts qui me paraissaient injustes. J'ai ainsi fait abroger par le Conseil Constitutionnel des textes du Code pénal. Je suis sans tendresse pour l'erreur

parce que ce n'est pas moi qui en suis victime, mais celui ou celle qui s'est confiée à moi... Mais je dois dire que dans l'ensemble, je le dis publiquement, nous avons une Justice qui même maltraitée sur le plan matériel, insuffisante sans doute en nombre par rapport aux missions et aux tâches dont on l'accable, fait son travail de manière excellente. Regardez aujourd'hui dans les tumultes du moment, qui finiront bien par cesser, regardez, les juges sont-ils mis en cause en ce moment par l'opinion publique ? Non, on les saisit pour tenter de redresser des situations compromises par le temps ou l'adversité. C'est un hommage à ces magistrats du siège, magistrats du Parquet que je veux leur adresser publiquement.

L'exemple héroïque de Jean Moulin et de ses compagnons de combat, la nature vivante de leur lutte, de leur foi en l'impératif démocratique, face à la barbarie comme à la complaisance pour l'ennemi, voire plus gravement la lâcheté et la trahison, doivent inspirer nos attitudes et nos comportements. La phrase merveilleuse de Winston Churchill en est l'illustration, « c'est dans la nuit profonde que l'on voit le mieux briller les étoiles ».

Ainsi, convient-il en premier lieu de ne pas désespérer et de défendre coûte que coûte le modèle démocratique dessiné au cours des deux derniers siècles. Il importe toujours d'en poursuivre l'amélioration.

En second lieu, il faut se garder de demander à l'organisation politique de nos démocraties et à leur expression judiciaire plus qu'elles ne peuvent donner. La citoyenneté doit être active et non passive. La paix est l'affaire de chacun.

On ne répond pas à la fin des fins aux mouvements tectoniques des civilisations et des peuples seulement par les armes et la répression. Notre force est l'éducation, l'enseignement, bref l'explication. La grandeur passe par l'épanouissement de l'homme, l'application de nos principes et les formations qu'ils inspirent. Ceci exige lucidité et constance dans l'action. Fermeté quand il le faut, mais en même temps ouverture d'esprit.

*Telle est la leçon que Jean Moulin et ses compagnons nous ont transmise. Un legs sacré. Merci une nouvelle fois à Philippe Cochet et à son équipe d'élus et de collaborateurs pour avoir, plus de soixante-dix années après la tragédie vécue ici, ouvert un cycle de débats qui ne doit pas s'éteindre. **La Liberté se mérite. Elle ne s'octroie pas simplement.***

Isabelle PHAM.- *Me Philippe Petit, docteur en droit va nous éclairer de son côté sur des cas pratiques avec un axe de réflexion sur la laïcité et la neutralité de l'État en tant que condition des libertés publiques de conscience et de culte.*

Philippe PETIT.- *Si je vous éclaire, c'est que je me suis mal exprimé, car la matière est nébuleuse. Il est difficile de passer après mon confrère Me Soulier. Donc j'essaierai de lutter contre ce double handicap pour vous dire quelques mots de droit effectivement sur cette question que M. le Député-Maire, cher Philippe, tu as mis opportunément à l'ordre du jour de cette réunion. La matière dont il s'agit est évolutive et les principes qui sous-tendent les valeurs de la République ne sont jamais acquis.*

J'ai retenu de cette matinée riche, historique et de grande qualité qu'il y avait des éclipses aux valeurs de la République ainsi que des personnes qui pendant la période trouble de la Résistance ont montré que ces valeurs n'étaient pas éternelles et qu'il fallait un jour les défendre. J'ai entendu un autre message, tu as choisi un thème fédérateur qui réunit alors que les Français adorent les thèmes qui divisent et je trouve que c'est plutôt bien de communier dans de mêmes valeurs, sans angélisme, sans nier les différences, mais avec cette certitude que c'est le fond de notre culture qui est aujourd'hui peut-être à préserver, à défendre et à expliquer évidemment à travers le prisme du droit qui n'est pas le plus lumineux qui soit, mais qui est, pour mon compte en tout cas, et celui de mon confrère, le guide obligatoire pour essayer de démêler le vrai du faux.

Je dirais de manière impertinente que les textes étaient plus clairs autrefois. Si vous vous référez à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 29 juillet 1789, sur la laïcité par exemple, l'écriture est remarquable : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » Nul ne saurait être inquiété pour ses opinions, liberté de conscience, un grand bond en avant ; même religieuse, et le même à tout son sens, on est au cœur du sujet en 1789, cela veut dire que c'est un élément de la liberté de conscience, mais que cela ne fait pas le tout sauf lorsqu'il vient à être contraire à l'ordre public, et c'est ce que j'ai entendu

*aussi dans la bouche de Me Soulier, sur l'état d'urgence. Je crois que la République a des valeurs, mais que ces valeurs ne sont pas nécessairement le laxisme et que parfois il faut les défendre y compris et d'abord dans le cadre de la loi. Alors, je crois qu'il ne faut pas être complètement réducteur sur ce que sont ces valeurs de la République, elles sont diverses. Mme de Kersauson vous a fait un exposé brillant qui a montré qu'avant d'être présidente de la Chambre régionale des comptes, elle était historienne. Elle nous a expliqué qu'il s'agit d'une construction. Cette construction est fragile et je crois qu'il est bien, notamment pour les plus jeunes qui sont ici, de se dire que ce n'est pas éternel et qu'il leur appartient de faire vivre ces valeurs. C'est un ensemble de textes qui se sont succédés depuis la Déclaration des droits de l'homme que je rappelais et qui sont venus enrichir l'ensemble de ces libertés publiques parce que **la caractéristique de la France – et c'est une caractéristique rare – est que nous sommes dans un État de droit. C'est la loi qui s'impose aux citoyens et non pas la force ou tout autre régime.** Sans replonger dans mes cours que je donnais autrefois à Sciences politiques, il existe plusieurs types de régimes politiques : la ploutocratie de 1830, le vote pluriel, plural, je crois que nous avons renoncé à cette formule qui avait un certain charme, mais qui flaire bon la France de la Restauration dans laquelle il y avait l'aristocratie, c'était les meilleurs qui gouvernaient, mais quels sont les meilleurs ? Évidemment le système de la primogéniture et de la succession de père en fils n'est pas une garantie. Nous avons abandonné le régime aristocratique malgré son charme et ses résultats au XVIIIe siècle ; la théocratie qui est omniprésente dans nos débats. Je crois que c'est important, la France n'est pas, n'est plus, un État théocratique. Elle a peut-être la nostalgie d'avoir été la fille aînée de l'Église, mais elle ne l'est plus, elle est un État laïque.*

Ce qui veut dire que l'on retrouve des principes extrêmement anciens, je crois que Mme de Kersauson a évoqué John Locke, le penseur anglais du XVIIe siècle, qui a quand même écrit en 1667, pas avant-hier, dans le Traité de la tolérance, un bel abri pour parler de politique : « Il faut distinguer absolument ce qui relève des affaires civiles et ce qui relève des affaires de l'Église ». Ce matin, quelqu'un avait résumé en disant : « Rendons à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». C'est un principe fondateur de la République française qui n'est pas une négation de la religion, mais qui au contraire est un moyen de permettre à des religions, aujourd'hui plurielles, de s'exprimer dans la liberté.

J'ai familialement un ADN laïque, mais aussi catholique, pour être très transparent. Mon père a dirigé les Écoles normales d'instituteur à Lyon pendant longtemps et c'est le lieu même de la formation, j'allais dire le temple de la laïcité. J'oserais dire également : Dieu soit loué, il y a la laïcité ! Cette règle qui nous réunit, qui fait vivre le pluralisme et qu'il faudra défendre.

On a beaucoup parlé de l'Islam dont je ne suis pas un spécialiste, mais sur lequel j'ai quelques informations. Je crois savoir qu'une difficulté existe, il s'agit d'une religion qui, dans sa version la plus intégriste, est une religion qui vise à soumettre le pouvoir civil au pouvoir religieux. Je crois que nous en avons quelques exemples et qu'il faut avoir cela à l'esprit. Il a été dit ici, je crois qu'André Soulier l'a dit et d'autres intervenants avant lui, que l'État théocratique est la négation de la liberté de conscience.

Alors, cette liberté de conscience propre à la République française se décline à travers les grands principes que Mme de Kersauson a rappelé, ce que l'on appelle, pour les initiés, les principes généraux du droit reconnus par les lois de la République. C'est-à-dire la liberté d'association, qu'il ne faut évidemment pas dévoyer, même si l'on en voit parfois des effets pervers ; la liberté de la presse qu'il faut également conserver comme un bien précieux avec cette limite qui est la diffamation et la mise en cause des personnes et de leur réputation. Une loi existe depuis 1881 sur la liberté de la presse, sur la diffamation des personnes que mon confrère André Soulier pratique couramment. Je crois qu'il faut que la liberté de la presse soit compatible avec le respect des personnes, c'est un des principes généraux de la République ; la liberté de réunion, la liberté syndicale, si l'on peut aller sur des terrains d'actualité, qui est un principe

Vous voyez que nous sommes dans des équilibres, que nous sommes dans la recherche de principes qui ne sont pas binaires

de valeur constitutionnelle, reconnu par les lois de la République qui doit être rendu compatible avec la liberté d'aller et venir et avec la liberté de travailler. Vous voyez que nous sommes dans des équilibres, que nous sommes dans la recherche de principes qui ne sont pas binaires.

tout un chacun à pratiquer le culte qu'il voulait pour autant que sa manifestation ne trouble pas l'ordre public. Je crois que ces principes généraux de la République, ces principes de neutralité de l'État doivent s'accommoder des contraintes de l'ordre public. Il ne faut pas faire d'angélisme parce que quand on casse des vitrines, des voitures, des biens privés, des biens publics, on doit être poursuivi, ce n'est pas un mode d'expression acceptable, l'ordre public doit avoir son droit dans la République. Puis, en même temps, il faut se méfier de l'intervention de l'État et c'est entre ces deux écoles qu'il s'agit de naviguer.

Puis, qu'attend-on aujourd'hui au regard des libertés publiques dans un pays comme le nôtre ? C'est à la fois une abstention de l'État, c'est-à-dire que l'État ne s'immisce pas dans les consciences, et paradoxalement une intervention de l'État sur le maintien de l'ordre public. Vous avez vu que déjà en 1789 on autorisait

J'ai eu un exemple à traiter professionnellement récemment qui a fait couler de l'encre et qui concerne la restauration dans les écoles primaires. Un collègue de Philippe Cochet a pris une orientation que je considère comme juridiquement fondée qui consiste à dire : la République, mais aussi ses déclinaisons locales, n'ont pas à fournir à chacune des religions, à chacun des groupes philosophiques, ce qui leur est nécessaire pour l'expression de leur culte puisque par définition la République n'a pas à prendre en considération les exigences des diverses religions. Sinon évidemment nous sommes dans la prestation de service, nous sommes dans l'intervention de l'État et nous sommes, à mon avis, en dehors de cette neutralité que l'on peut imaginer.

Pas très loin d'ici, un de mes excellents confrères, par ailleurs radié du barreau de Paris, qui intervient pour le compte d'une association qu'il a montée lui-même et dont il est à la fois le président et l'avocat, ce qui permet de passer plus souvent dans les médias et de le faire mieux connaître, ce dont je me réjouis pour lui, mais qui instrumentalise, et c'est l'un des dangers de cette situation, un mal être de certaines populations en disant que la République française, la commune de Chalon-sur-Saône refuse de vous fournir des menus adaptés à votre religion. Ce qui se passe en réalité dans ce dossier c'est que « l'atteinte à la liberté de culte » n'est pas démontrée puisque très exceptionnellement les cantines de la ville ont du porc lors de la restauration de midi et donc le juge dans sa sagesse a établi que compte tenu du caractère ponctuel de cette présence de menu avec porc, il n'y a pas de difficulté pour l'exercice normal du culte et qu'évidemment personne ne forçait personne à quoi que ce soit. Cela peut paraître anecdotique, cela peut paraître un mauvais débat, je ne le crois pas. Je crois que si on met le doigt dans un engrenage qui consiste à fournir à chaque religion ce qui est utile à l'exercice d'un culte, je pense que le service public – puisqu'il s'agit d'un service public et en l'espèce d'un service public facultatif, c'est-à-dire que les communes ne sont pas obligées de mettre en œuvre – on va à ce moment-là faire rentrer dans l'école laïque de la République des principes et des exigences qui n'ont pas lieu d'y figurer. Voilà la lecture assez stricte que fait aujourd'hui votre serviteur avec le Conseil d'État et le juge administratif. Les principes sont clairs, les déclinatoires sont un peu plus compliqués.

Sans caricaturer le juge administratif, Dieu m'en préserve, je voudrais aller sur le dernier arrêt du Conseil d'État dont l'hermétisme est assez caractérisé. Il s'agit là aussi de restauration dans une population un peu particulière qu'est la population carcérale, une clientèle captive pour laquelle la liberté d'aller manger autre chose ailleurs quand ça ne plaît pas est effectivement restreinte. Pour être sérieux, il y a des contraintes particulières. Nous avons remonté tous les échelons de la hiérarchie juridictionnelle. Nous avons commencé par le TA (tribunal administratif) de Grenoble en l'espèce, puisqu'il s'agissait de la maison d'arrêt de Saint-Quentin-Fallavier, qui dans sa sagesse a jugé que le directeur de ce centre pénitentiaire avait manqué aux obligations de la République, d'autoriser les cultes et que compte tenu de la situation des prisonniers, le fait de ne pas leur fournir de viande halal était contraire à cette liberté, par ailleurs garantie par les traités européens. La Cour administrative d'appel, saisit en appel par l'administration pénitentiaire, a statué a contrario et le Conseil d'État tout récemment dans une décision qui me semble être la plus récente sur ce genre de questions vient de rendre un arrêt dont je vais m'autoriser à vous donner les meilleurs morceaux et vous me direz si cela vous paraît clair. C'est une décision qui date du 10 février 2016 et qui vient confirmer l'arrêt de la Cour d'appel de Lyon, laquelle avait infirmé le jugement du TA de Lyon qui lui-même avait annulé la décision du directeur de la prison. Ce qui veut dire en clair que le Conseil d'État a considéré que le centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier n'était pas tenu de fournir de la viande halal. Mais alors aux termes de considération qui montrent loin de la simplicité des principes de 1789 ce que l'on doit faire aujourd'hui, car moi je me mets à la place et parfois c'est mon travail d'avocat, des fonctionnaires territoriaux, des agents

*publics, des élus, des responsables associatifs, des enseignants, c'est bien les principes, mais comment fait-on, concrètement ? Je vous lis l'arrêt : « En vertu des dispositions de la loi pénitentiaire de 2009, il appartient à l'administration pénitentiaire qui n'est pas tenue de garantir aux personnes détenues en toutes circonstances une alimentation respectant leurs convictions religieuses de permettre dans toute la mesure du possible [...] », pour une décision juridictionnelle cela laisse quand même de la marge, j'ai vu plus ferme, « eu égard aux contraintes matérielles propres à la gestion de cet établissement [...] », en gros ce que vous faites n'est pas simple, on vous comprend, « et dans le respect de l'objectif d'intérêt général du maintien d'un bon ordre des établissements pénitentiaires [...] » traduit en français il ne faut pas quand même qu'il y ait des émeutes trop souvent, « l'observance des prescriptions alimentaires résultant des croyances et pratiques religieuses ». Si vous avez bien entendu le début, l'administration pénitentiaire n'est pas tenue. Après, c'est du même tonneau, elle a ainsi pris en compte non seulement la circonstance que les personnes détenues de confession musulmane ne sont pas exposées au risque de devoir consommer des aliments prohibés par leur religion, mais aussi le fait que l'administration fait en sorte qu'elles puissent, dans une certaine mesure, consommer une alimentation conforme aux prescriptions de leur religion. Donc, si vous vous voulez, c'est la plus haute autorité juridictionnelle qui nous dit cela, moi j'ai compris qu'elle avait acquiescé à l'idée que c'était compliqué de servir aux détenus ce qu'il convenait en fonction de leurs orientations religieuses et philosophiques, après, concrètement, si le directeur m'appelle pour savoir quoi faire, je ne suis pas là, je ne suis pas au cabinet. Je présente volontairement l'affaire de manière légère, mais derrière tout cela **il y a une vraie confrontation, et pas uniquement sur ce sujet, des acteurs publics locaux à des questions pour lesquelles ils se sentent un peu seuls et pour lesquelles le droit est parfois un peu obscur.** Voilà en introduction et pour une bonne part de mon propos ce que je voulais vous dire. Nous sommes sur des principes fondamentaux qui sont simples dans leur formulation initiale, mais qui se sont complexifiés. Puisqu'on parlait de la mise en œuvre concrète sur le terrain, j'ai fait le rapprochement toujours dans la même ville de Chalon-sur-Saône où les responsables de l'hôpital disent avoir été sollicités pour que les patientes femmes de certaines religions ne soient examinées que par des médecins femmes. La réponse apportée par la directrice de l'hôpital correspond peut-être à l'esprit de la règle que je vous ai lue et m'a paru assez pertinente et simple, elle dit quand on peut, on le fait. C'est-à-dire que si on peut faire une application intelligente et souple d'une règle de droit, autant le faire, mais il*

***Nous sommes
sur des principes
fondamentaux qui
sont simples dans
leur formulation
initiale, mais qui se
sont complexifiés***

faut retenir qu'on n'est pas tenu à l'impossible et notamment à tenir compte dans le service public des considérations religieuses, philosophiques ou politiques puisque nous sommes sur la neutralité de l'État et que les magistrats a priori ne sont pas présents dans la salle, je voudrais, sous le contrôle de mon confrère André Soulier en dire un mot.

Ce matin, Mme de Kersauson a évoqué la figure tutélaire de Pierre Joxe, personnage important et infiniment respectable qui a précédé Philippe Séguin dans le rôle de président de la Cour des comptes, de même suivi par Didier Migaud avec qui j'ai enseigné longtemps à l'université. Les trois me semblent être des hommes politiques et je crois que puisque nous sommes sur la neutralité de l'État et les valeurs fondamentales de la République, il faut que la justice donne à voir une impartialité insusceptible d'être écornée. Je vous le dis assez librement, je n'ai pas le mauvais goût d'avoir posé la question à Mme de Kersauson, même si elle me tentait ce matin, je crois qu'il faudrait que la Cour des comptes arrête d'avoir à sa tête des hommes politiques, car lorsque vous êtes député de Saône-et-Loire de droite et que je suis l'avocat de ces députés, et que vous avez un contrôle de la Cour des comptes dont le président est votre prédécesseur dans la circonscription, n'y a-t-il pas un risque, même subliminal ?

Il faut que la Justice s'exerce et qu'elle se donne à voir dans une indépendance absolue. *Le Conseil constitutionnel est une institution au moins aussi utile à la République que l'est la Cour des comptes et dont la finalité me paraît extrêmement incontestable pour l'intérêt public. Le Conseil constitutionnel, pour ceux qui ont fait l'investissement d'acheter le livre de Jean-Louis Debré est très étonnant. Il dit être à l'abri de toutes contingences politiques, d'une neutralité parfaite et le livre – qui fait 300 pages – est consacré essentiellement à expliquer pourquoi et comment avec son aide l'ancien président Chirac réglait ses comptes politiques avec les autres au Conseil constitutionnel et avec les moyens de l'institution, en recevant, en voyageant. Il faut que le Conseil constitutionnel, qui est une institution essentielle aujourd'hui pour la bonne application de la constitutionnalité des lois, retrouve une composition neutre. Cela fait partie des exigences de neutralité de la République pour que les citoyens ne se demandent pas chaque fois qu'ils arrivent devant un juge, quelle est sa couleur politique ? J'ai été interrogé à mes débuts par mes clients en correctionnelle, je suis un élu plutôt de gauche ou de droite, quelle est la couleur politique du juge ? J'étais jeune et je répondais que le juge n'a pas de couleur politique, il est apolitique par définition. J'ai bien vite compris que c'était une forme de naïveté qui me serait reprochée professionnellement. Donc, j'allais un peu plus loin dans l'analyse et je disais que le juge a sûrement des opinions, comme tout citoyen, mais il en fait évidemment abstraction en mettant sa robe et en rentrant en audience. Voici la version optimale, je voudrais qu'elle fonctionne sur la neutralité de la République. C'est un signe d'impatience que je perçois derrière et je le comprends bien. J'aurais évidemment beaucoup d'autres cas de jurisprudence à vous donner sur la possibilité de louer des salles municipales. Louer des salles est un droit, y compris des religions.*

J'aurais voulu vous dire un mot des sectes et des dérives sectaires qu'il faut évidemment ne jamais confondre avec les religions, mais qui peuvent parfois croiser leurs chemins dès lors que la dérive sectaire est une pratique qui consiste à isoler les personnes les plus faibles, les plus âgées, les plus jeunes le plus souvent, de manière totalitaire à se saisir de leur esprit et de leurs biens. Là, on rentre dans la logique de l'ordre public, l'État doit intervenir pour la protection des plus faibles et c'est la création de la Mission de lutte contre les dérives sectaires qui avait été longtemps présidée par un député du Rhône qui s'appelle Georges Fenech et qui doit nécessairement se mêler de ce qui relève de la protection des plus faibles, d'une atteinte à la liberté de penser ou de pratiquer quelque religion que ce soit. Il ne faut pas confondre religions et sectes, il ne faut pas confondre non intervention de l'État et désintéret des situations des plus faibles, car l'État doit protéger absolument les plus faibles. C'est un équilibre permanent avec lequel il faut composer sur ces principes et ces valeurs de la République. Ce qu'il faut, Monsieur le Député-Maire, c'est de les connaître mieux et votre initiative peut y contribuer. Il faut que l'on s'engage à leur service et je crois que sous l'égide de Jean Moulin, Préfet, franc-maçon, radical-socialiste ayant par ailleurs sauvé l'honneur lorsque les troupes allemandes sont entrées et qu'elles ont voulu imputer à des tirailleurs sénégalais des crimes qu'elles avaient commis puis, un peu avant, lorsqu'il a fait livrer avec le ministre de l'air le code des avions à la République espagnole.

Je crois qu'un livre édifiant a été rédigé sur ce sujet. Je crois que les démocraties ont raté ce virage de 1936 où il fallait intervenir au côté d'une République espagnole légitimement élue et mise en cause par un totalitarisme montant. Je crois que tout cela est l'histoire et c'est bien que l'on puisse en parler avec cette liberté de ton qui a présidé à cette manifestation. Je crois que s'il y a un numéro deux, je serais heureux d'y être.

LES ENSEIGNEMENTS DU DIALOGUE INTERRELIGIEUX

M. Rémi CAUCANAS, Directeur de l'Institut Catholique Méditerranéen

C'est pour moi un grand honneur que de m'exprimer ici à Caluire-et-Cuire sur les traces lointaines de Jean Moulin et après l'intervention d'éminentes personnalités comme Jean-Louis Bianco. Ma tâche, cet après-midi, est triplement difficile : j'interviens juste après des avocats qui savent manier le verbe avec élégance et humour, à l'heure de la sieste, et je dois vous proposer une réflexion acrobatique sur un sujet brûlant. Du haut de mes trente-et-un ans, j'ai peur de ne pas être à même de vous apporter une quelconque sagesse, ni des souvenirs personnels à la manière de Maître Soulier, ni des solutions concrètes en vue de résoudre des problématiques bien délicates. Fier d'être Marseillais, je signale aussi que d'autres personnes, issues et ancrées dans le terrain lyonnais auraient des choses à dire sur les enjeux du dialogue interreligieux. A partir du parcours qui est le mien cependant, de mon travail universitaire et de mes engagements en faveur du dialogue interreligieux dans la région marseillaise, j'essaierai d'apporter quelques pistes de réflexion que je déclinerai en trois points : résistance, connaissance et engagement. Je vous rassure il ne s'agit pas là d'une Trinité plus ou moins chrétienne qui remplacerait la non moins chrétienne devise républicaine. Mais il se trouve que j'ai eu la chance de faire une khâgne et qu'on nous y apprend à réfléchir en trois parties.

Résistance

Facile d'évoquer le mot « résistance » ici à Caluire, dans le confort de 2016, loin du contexte connu par Monsieur et Madame Nallit dans leur jeunesse. Ce mot est bien souvent galvaudé, utilisé à tort et à travers, dans des contextes bien différents de ceux d'une époque difficile de notre Histoire. Voilà justement un premier point qui me semble capital. L'usage des mots n'est pas neutre. Et d'une certaine manière le dialogue interreligieux souffre trop souvent de ce genre de dérives comme celle qui, par exemple, le transforme en une tolérance molle. Au nom d'un prétendu respect, cette tolérance affichée se double d'une soi-disant liberté qui cache en fait un individualisme débridé au point d'en oublier les obligations liés à la recherche du bien commun. Que l'on soit clair : le dialogue interreligieux n'est pas le supermarché des religions où l'on viendrait puiser telle ou telle soi-disant idée ou valeur pour faire son repas de midi, aussi long soit-il. Un parallèle intéressant peut être fait avec d'autres sources de sacré, République comprise. Aujourd'hui, je dirais qu'il s'agit d'abord de résister à toute forme de nivellement du triptyque républicain, pris ensemble ou indépendamment, en slogan plus ou moins vague, plus ou moins partisan. Le risque serait de tomber dans une forme de négociation. Trop souvent le dialogue interreligieux est perçu comme tel. Mais il est difficile de parler

***Le dialogue inter
religieux souffre trop
souvent de dérives qui
le transforme en une
tolérance molle***

*de dialogue quand il se fait stratégie, quand il vise à exclure un tiers, quand il se transforme en front commun. **Le dialogue interreligieux n'est valable qu'à partir du moment où il choisit et vise l'universel.** De même, il me semble que les valeurs de la République ne sont authentiques qu'à partir du moment où elles gardent cette visée universelle.*

*Il s'agit en fait de résister à une autre dérive : l'idéologisation. Celle-ci peut prendre la forme de l'instrumentalisation d'une religion, d'un message religieux, à des fins politiques. L'actualité est abondante en la matière ; je ne m'y étendrai pas pour vous signaler plutôt qu'à Marseille, nous avons la chance d'avoir une instance municipale « Marseille-Espérance » qui regroupe les dignitaires religieux de sept communautés autour du Maire de la Ville. Avant tout et en réalité seulement symbolique, cette instance permet surtout de couper l'herbe sous le pied de toute personne qui viserait à instrumentaliser un message religieux à des fins violentes. Le symbole est loin d'être toujours suffisant mais il apporte une pierre au difficile vivre ensemble. Au tournant du siècle, le dialogue interreligieux a souffert d'une autre dérive idéologique qui peut se repérer dans le célèbre « dialogue des cultures ». Au nom d'une lutte salutaire contre l'autre non-moins célèbre « choc des civilisations » né sous la plume de l'Américain Samuel Huntington après la Chute du Mur de Berlin, ce « dialogue des cultures » s'est vendu aux politiques et aux mythes. Les Européens se sont largement servi de ces Andalouses fantasmées, notamment dans le « Partenariat Euro-Méditerranéen » quand on s'appuyait encore ou déjà sur les Ben Ali, Kadhafi, et autre Moubarak. **Or, dans ce « dialogue des cultures » comme dans le « choc des civilisation », le risque demeure d'essentialiser des cultures et encore une fois de passer à côté de l'humanité de ceux qui dialoguent.** En observant ces dialogues de cultures, on évite d'écouter des personnes. On consolide en fait des frontières entre ensembles culturels dont la réalité demeure souvent de l'ordre du symbole, voire de la bannière, d'une « identité meurtrière » pour reprendre la formule de Amin Maalouf. Et l'on est ainsi passé à côté de l'épaisseur de la rencontre, oubliant que l'on était d'abord préoccupé de part et d'autre de la Méditerranée par des choses bien quotidiennes. De même court-on le risque de défer une liberté, une égalité, une fraternité au risque d'oublier celles et ceux qui adhèrent à ces valeurs. **N'oublions jamais que les valeurs de la République sont faites pour des hommes et des femmes et non l'inverse.***

Notre acte de résistance vise ainsi toute forme d'action qui oublie le service de l'Homme, aussi généreuse soit-elle. Après le Concile Vatican II et l'ouverture officielle de l'Eglise catholique vers les autres traditions religieuses du monde, le dialogue interreligieux a été vécu comme une série de conférences et de réunions institutionnelles. Si l'enthousiasme post-conciliaire était bien réel et a mis en contact des dizaines d'acteurs religieux, il s'est vite cassé les dents sur le politique. A partir du milieu des années 1970, la perception du dialogue interreligieux comme avantage politique et diplomatique s'accroît. Les acteurs religieux eux-mêmes en prennent conscience à l'occasion du spectaculaire séminaire islamo-chrétien de Tripoli de 1976. En plein développement de sa « révolution verte », le colonel Kadhafi instrumentalise la rencontre « du clocher et du minaret » ainsi qu'une relation établie directement avec le Saint-Siège.

Quelques années plus tard, en 1982, les massacres de Sabra et Chatila manifestent le décalage entre l'espace feutré bien que médiatisé des institutions et un terrain où l'humain est écrasé par les tensions géopolitiques. L'écoute des peurs, souvent nourries de mémoires blessées, est une donnée fondamentale si l'on ne veut pas que des appels généreux lancés du haut de magnifiques institutions ne s'écrasent sur le sol du quotidien. Si l'on veut que les mots aient un sens pour ceux qui doivent les faire vivre, il faut aussi les utiliser en connaissance de cause. Et j'en viens ainsi à mon deuxième point.

Connaissance

*La nécessité d'un idéal, facteur de rassemblement, ne doit pas non plus tomber dans la naïveté et l'angélisme. Dans le domaine du dialogue interreligieux, si une certaine naïveté peut permettre d'initier les premiers échanges d'une rencontre, l'analyse, l'intervention de la raison restent nécessaires. En réalité, pour entretenir une action en faveur de la rencontre de l'autre et du dialogue (qu'il soit religieux ou non d'ailleurs), la formation en « continue » apparaît plus que pertinente. L'usage des sciences humaines à un niveau universitaire, la sociologie, l'anthropologie, l'histoire sont là des outils nécessaires. De même, amorcer une démarche de connaissance approfondie de la religion de l'autre apparaît plus que pertinente. En tant que chrétien, il est aujourd'hui possible de faire un peu d'islamologie sans pour autant devenir un savant islamologue notamment grâce aux formations annuelles organisées par le Service National de Relations avec les Musulmans (SNRM, ex SRI-Service pour les Relations avec l'Islam) de la Conférence des évêques de France. Dans la rencontre avec l'autre, il s'agit surtout de ne pas essayer de donner une autre image que ce que l'on est. Au contraire, le Cardinal Jean-Louis Tauran ¹, président du Conseil pontifical pour **le dialogue interreligieux ne cesse d'inviter les chrétiens à ne pas niveler leur foi, à ne pas marginaliser les différences, mais à les assumer pleinement, sans revendication ni prosélytisme, mais dans l'assurance de leur foi**. D'où l'importance en miroir d'une formation continue en théologie, de creuser la théologie chrétienne sur l'horizon de la pluralité religieuse. C'est là l'un des grands enseignements des islamologues chrétiens du XXe siècle, de Louis Massignon à Christophe Roucou.*

Cette urgence d'allier la formation en sciences des religions et en théologie chrétienne a poussé l'Église catholique à Marseille, à créer en 1992 un Institut de Sciences et Théologie des Religions (ISTR). Institut d'enseignement, de formation et de recherche, l'ISTR est devenu progressivement, sous le chapeau de l'Institut Catholique de la Méditerranée (ICM) à partir de 2002, un acteur prépondérant du champ interreligieux sur Marseille et l'Arc méditerranéen, plaçant l'altérité, l'accueil de l'autre, l'hospitalité au cœur d'un travail théologique fécond qui permet aujourd'hui d'alimenter des formations dans le domaine éducatif, pastoral et médico-social. L'enracinement marseillais et méditerranéen, cet « Esprit

¹ Cardinal Jean-Louis Tauran, «Continuer le dialogue de la vie et valoriser la religion de l'autre», dans Je crois en l'Homme, Bayard, Paris, 2016, p. 192.

du Sud » est évidemment capital. Dans un petit livre sorti en 2009, Mgr Jean-Marc Aveline, aujourd'hui évêque-auxiliaire de Marseille, revenait sur « la vocation d'une ville dont le mythe fondateur lui-même est une invitation à l'hospitalité. Dans la lointaine union de Gyptis et de Protis, Marseille se reconnaît aujourd'hui une identité au fondement de laquelle se trouve le métissage, la rencontre des cultures et des religions. Bien avant la "Bonne Mère", n'en déplaise à saint Paul, l'Artémis d'Éphèse a disposé d'un temple sur les rives du Lacydon²¹ » Depuis les Grecs, Italiens, Espagnols, Corses, Arméniens, Levantins, Comoriens, Maghrébins juifs, musulmans, pieds-noirs, ont enrichi la mosaïque marseillaise. Mais ces vagues sont aussi porteuses de l'écume du racisme et de la xénophobie, faisant de l'hospitalité marseillaise une pratique fragile à réinventer chaque jour et un rappel à l'ordre constant de l'importance du travail de connaissance mutuelle

***Ne jamais négliger
ce déplacement,
ce discours de
l'expérience, cette
complexité aussi
me paraît plus que
nécessaire !***

pour lutter contre les peurs et les violences. A Marseille, du symbole nécessaire de Marseille-Espérance à l'action associative et la présence contemplative dans les quartiers populaires, plusieurs initiatives vont dans ce sens. Avec un petit groupe d'amis de différentes religions, nous avons ainsi fondé en 2010 la branche marseillaise de l'association Coexister qui invite à la découverte des patrimoines religieux des uns et des autres par l'organisation de repas, de fêtes, de visites, d'interventions dans des écoles, etc. Dans le cadre de l'association Chemins de dialogue qui publie la revue du même nom, nous avons participé à un collectif d'associations et de centres communautaires « Tous enfants d'Abraham » qui, à l'initiative du centre communautaire juif, avait pour but d'œuvrer au vivre ensemble. Dans la même dynamique, en lien avec un groupe qui réunit régulièrement des imams et des prêtres, deux cents personnes se sont réunies pour

partager un temps de fête, de convivialité dans un parc des Quartiers Nord le 8 mai dernier, à l'initiative d'un groupe de femmes du XIIIe et XIVe arrondissements. L'Institut catholique de la Méditerranée (ICM) pilote aussi un programme de rencontres, « Mosaïques », qui réunit des jeunes du pourtour méditerranéen et d'ailleurs pour échanger sur leurs engagements, leurs difficultés, leurs rêves. Il s'agit en fait de privilégier les témoignages de personnes sans renier les apports universitaires et/ou politiques. Ne jamais négliger ce déplacement, ce discours de l'expérience, cette complexité aussi me paraît plus que nécessaire ! Cela évite les raccourcis, les réductions ou les amalgames faciles. Car le souci de ne pas négliger la complexité des questions contemporaines comme l'honnêteté intellectuelle d'une certaine manière, garde en fait de l'idéalisme et permet de basculer dans l'audace de l'engagement. Et aujourd'hui, alors que l'islam polarise les peurs et accroît les pressions sur la légitimité des religions à être présentes dans l'espace public, une culture de l'engagement en faveur du bien commun semble plus que nécessaire. Et j'en viens à mon troisième point.

Engagement

L'engagement de Jean Moulin fait lui-même écho à celui de nombreuses personnes qui dans la région lyonnaise ont choisi de s'engager dans la Résistance au régime de Vichy et à l'occupation nazie. Parmi elles, des figures chrétiennes ont œuvré à la lutte contre l'antisémitisme : les pères Henri de Lubac, Gaston Fessard, etc. et les Cahiers de Témoignage Chrétien ont contribué non seulement à ce combat mais ont permis plus fondamentalement encore de renouveler le regard que l'Eglise catholique portait sur les juifs et le judaïsme. D'une certaine manière le combat mené dans l'ombre de la Résistance permettra les fabuleux bouleversements qui mèneront à Vatican II. C'est aussi d'une certaine manière dans l'ombre que vivait Christian de Chergé, l'un des sept moines de Tibhirinne assassiné il y a tout juste vingt ans en Algérie et dont l'héritage spirituel est immense. Cette évocation est intéressante pour nous également. Car si les grands messes restent nécessaires pour rassembler le peuple autour des valeurs de la République, elles restent aussi sans lendemain si elles ne sont pas accompagnées d'un travail intérieur, fondé dans la profondeur de l'intériorité individuelle et de la rencontre quotidienne. Ces deux balises sont nécessaires à la citoyenneté qui n'est ni l'atomisation de l'individu ni la perte de l'individualité dans la masse publique. Sans tomber dans la clandestinité connue des républicains du début du XIXe siècle, du Second Empire et de la période de l'Occupation, n'aurions-nous pas à nous ressaisir d'une culture de l'humilité ? Parfois, pour ne pas dire souvent, des temps de désert, de silence, sont plus profitables que les excès d'une communication qui prend le nom de politique... jusqu'à la remplacer...

L'expérience des moines de Tibhirinne s'est conclue par un échec me direz-vous. Mais leur témoignage est celui d'une « invincible espérance » qui habite les artisans de paix. Même si le dialogue entre croyants de différentes traditions religieuses est souvent difficile voire même éprouvant (comme autant d'obstacles, les faits divers, les discours haineux ne manquent pas), il constitue pourtant l'un des chemins par lesquels l'humanité d'aujourd'hui, notre société d'aujourd'hui, peut réellement progresser vers la paix - paix qui ne se résume pas à la tranquillité de quelques-uns. C'est ce qu'ont voulu signifier les rencontres interreligieuses qui ont eu lieu à Assise, à l'initiative de Jean-Paul II puis de Benoît XVI. C'est ce dont témoigne aujourd'hui le pape François. Le dialogue interreligieux est d'abord et avant tout une expérience au service des autres, par l'écoute et la confiance, la réconciliation des mémoires, le « courage de l'altérité » dirait le cardinal Jean-Louis Tauran. Entre service et humilité, il s'agit donc de vivre une expérience. De même peut-être devrions-nous moins réfléchir et discuter des valeurs et

***De même peut-être
devrions-nous moins
réfléchir et discuter
des valeurs et plutôt
les donner à vivre***

*plutôt les donner à vivre. **La République ne doit pas devenir musée sinon elle n'a qu'à laisser la place. Elle n'a pas à fournir un discours modéré sinon elle deviendra le régime de celles et ceux qui ont les moyens de défendre leur confort ou leurs privilèges, et qui confondent l'engagement pour le bien commun et la sauvegarde de leurs intérêts particuliers.** Si les valeurs de la République ne sont que celles d'un régime, quels sens pourraient-elles bien proposer à des citoyens avides avant tout de vivre libres et dignement ?*

*Comme disciple de Jean-Marc Aveline, permettez-moi de conclure à sa manière en évoquant « quelqu'un qui ne figure pas parmi les plus croyants d'entre les hommes, mais qui fut un grand humaniste de ma région : Jean Giono. Dans son petit opuscule *L'homme qui plantait des arbres*, il raconte l'histoire d'un vieil homme, Elzéard Bouffier, qui vivait sur les pentes desséchées de la Montagne de Lure, aux confins du pays de Manosque. Infatigablement, dans ce paysage désolé fait de crêtes désertiques balayées par un vent cruel, Elzéard plantait des arbres, l'un après l'autre, sans fléchir ni douter, avec méthode et minutie. Et lorsque quinze ans après leur première rencontre, l'auteur, de retour de la Grande Guerre, voit quelle forêt a poussé, quelle eau a ainsi été retenue, coulant à nouveau dans les fontaines, quelle vie est alors revenue dans ces villages autrefois abandonnés, il tente de percer le secret de « l'homme qui plantait des arbres ». Et voici ce secret : « son action, dit-il, était dépouillée de tout égoïsme et l'idée qui la dirigeait était d'une générosité sans exemple. Sans grand discours, Elzéard a veillé sur ce qui rend l'humanité humaine ! » Ne trouve-t-on pas là une inspiration pour notre propos ? **Dans l'humilité du labeur authentique, au service de l'humanité, il me semble que les valeurs de la République peuvent encourager des planteurs qui sans grand discours, mais avec courage et détermination, œuvrent à la chose commune.** Entre résistance et connaissance, et selon différentes traditions, l'engagement politique reprend alors son sens le plus noble.*

AGIR POUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : L'ENGAGEMENT DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Yves GONDRAN, Ancien haut fonctionnaire

L'Administration face aux crises dans un monde en mutation.

Prise en étau entre les demandes d'évolution parfois contradictoires des citoyens (de la consommation à la participation), et les défis imposés par ses principes intangibles (égalité de traitement, neutralité, continuité, adaptabilité) l'Administration peut paraître désarmée et figée. Pourtant, elle peut s'appuyer sur un socle de valeurs et de compétences reconnues aptes à nourrir le courage de ses fonctionnaires. Des réflexions ont été menées et des mesures officielles ont d'ailleurs été prises à différents niveaux.

Les hauts fonctionnaires en poste ou à venir seront interrogés quant à leur motivation et la représentation qu'ils se font de leurs fonctions.

Quand j'étais enfant, je découpais les timbres anciens, au coin des enveloppes des courriers familiaux de l'entre deux guerres.

La quête de ces petites images était toujours magnifique. Noms étranges, têtes couronnées, pays inconnus. Et parmi tous ces timbres, la Semeuse aux gestes amples, à la stature en majesté républicaine, le regard franc. Les années passant, les Républiques aussi, cette Marianne a été pour moi longtemps le beau visage de la France et de la République. M'a-t-elle poussé à l'épaule pour servir l'intérêt général ? Peut-être.

Je rêve toujours à ce que les fonctionnaires puissent porter haut le visage de ma Semeuse à quatre sous.

...

Entrons plus avant :

La fonction principale du droit fut longtemps de régler les rapports sociaux dans la justice et la paix.

Il était convenu que les institutions devaient assurer stabilité et sécurité au bénéfice des citoyens, que les appareils de l'administration, de la justice et de la contrainte étaient soumis à la loi, expression de la volonté librement exprimée des citoyens et de leurs représentants.

Les évolutions de la société, la crise économique, sociale, environnementale et culturelle, font qu'aujourd'hui les citoyens attendent de l'administration qu'elle assume un nombre croissant de risques et de responsabilités qui autrefois étaient les leurs.

En quoi l'Etat sollicité par des missions nouvelles peut-il innover et se moderniser ?

En quoi peut-on demander à l'administration de se transformer sans la doter de moyens nouveaux, et pour se faire éviter l'excès d'accumulation des charges et des contraintes ?

En ayant en permanence à l'esprit un engagement pour ce qui est juste et non pas ce qui est possible.

Oui, pour quel engagement ?

...

SERVIR

Nous promenant dans nos quartiers et nos campagnes, nous pouvons lire aux frontons des mairies et des établissements scolaires la devise de la République : Liberté, Egalité, Fraternité. Dans l'urgence des jours, nous pourrions y rajouter gravé dans le marbre : Laïcité.

Ce sont là les valeurs que chaque fonctionnaire se doit de mettre en œuvre et de défendre.

Cet engagement est tout simplement celui de servir la loi républicaine.

Cette notion de servir interroge immédiatement l'altérité. Du sujet, de la monarchie, au peuple de 1789 et au citoyen de 1793. Du soi au nous.

En luttant contre les communautarismes pour mieux éclairer les aptitudes de chacun à vivre en république. En dépoussiérant, au sein de la devise, le mot Fraternité. Petite dernière des frontons, un peu oubliée depuis 1848.

En donnant à l'instruction la première place de l'exigence républicaine.

Servir. Chacun à sa place mais occupant toute sa place malgré l'accumulation des corps, des statuts et des grades.

Servir et non se servir. Etre utile sans en tirer de profit matériel exceptionnel.

...

MAIS IL EST DIFFICILE DE SERVIR AUJOURD'HUI

Oui, car en observant le paysage de notre société nous dressons un diagnostic inquiétant. Un désenchantement général parcourt notre époque. En ces temps incertains, le constat est sévère.

La rentabilité à court terme, le chômage, des démunis et des exclus de plus en plus nombreux, des flux migratoires maîtrisés, le terrorisme à nos portes et frappant nos familles, le communautarisme rampant, les embardées des extrémismes, l'environnement objet de conflits radicaux, les économies souterraines aux rhizomes monstrueux.

Ce qui nous conduit à nous inquiéter de l'extension de la misologie - la haine de la raison – ainsi que de l'étiollement de la vie intellectuelle et artistique.

Bref, une grande confusion règne, masquant les principes de la République et gommant le message des Lumières.

L'impuissance gangrène la Fonction Publique. Les métiers les plus touchés étant ceux exercés auprès de nos concitoyens dans ce que l'on appelle la proximité. L'envie de baisser les bras, d'aller voir ailleurs, de se mettre en disponibilité, de démissionner, cette envie se développe chez nos collègues tous corps et tous grades confondus.

Les services demandés aux collectivités locales et à l'Etat sont devenus ceux du chaland, grand consommateur aux rayons des grands magasins. Il faut plus de choix à la cantine. À la piscine, la séparation des sexes et des religions demandent de nouveaux plannings avec des horaires aménagés. L'école est bien trop loin, et il faut –avec pétitions à la clé – que le Collège soit devant la porte de la maison. Demain le lycée et pourquoi pas l'Opéra !

Un constat vient accentuer encore les difficultés. C'est que de nos jours les perspectives temporelles courtes s'opposent en permanence au temps de la procédure et des méthodes. Nos concitoyens n'ont plus besoin d'astrolabes et de boussoles. Plus besoin de calendriers et d'horloges. Le CLIC est roi et la Toile nous tend ses pièges, comme l'araignée au moucheron, dirait le fabuliste.

En cet instant j'aurai une pensée :

- *Pour l'enseignant qui, sous les ricanements de quelques ignares, enseigne les lois de l'évolution et parle de Darwin.*
- *Pour l'infirmière qui embrasse ses enfants endormis avant de partir pour son service de nuit.*
- *Pour le fonctionnaire de collectivité territoriale, pauvre dépourvu, chassé de son poste par un exécutif politique intolérant.*
- *Pour le sapeur-pompier de Paris qui établit la comptabilité de l'horreur en comptant les martyrs de notre jeunesse alignés sur le trottoir du Bataclan.*
- *Pour ce qu'auraient pu être les rêves et les joies de la policière abattue par un truand du grand banditisme.*

•••

IL FAUT CEPENDANT QUE L'ESPERANCE NOUS GAGNE

Car la Fonction Publique ne peut céder au pessimisme. Héritière de siècles de responsabilités et de rayonnement au service des citoyens, elle doit encore faire mieux.

Je pointerai ici quatre recommandations.

- *Faire mieux en s'adaptant et en marquant les bornes de l'exercice du service public par l'imagination, l'innovation et le courage.*
- *Faire mieux en faisant vivre la décentralisation en animant le tissu des collectivités locales.*
- *Faire mieux en maîtrisant l'information et la communication. En liaison efficace avec les médias, construisant ensemble un référentiel partagé. En particulier dans les zones à risques où règne l'inquiétude de nos concitoyens.*
- *Faire mieux en dialoguant avec la société civile et le mouvement associatif trop souvent ignorés dans leurs rôles au service de l'intérêt général et de l'économie sociale.*

•••

Par expérience et en souvenir de mes fonctions d'autrefois, je voudrais m'attarder sur les bienfaits de la décentralisation. En insistant sur le souffle nouveau qu'elle a apporté dans nos manières de servir. Mais également en montrant combien l'Etat s'est vivifié dans ce système solaire bouleversé. Révolution copernicienne où l'exécutif d'Etat laissait la place à l'exécutif de la collectivité locale.

A propos de la décentralisation, voici ce que déclara le Premier Ministre Pierre Mauroy devant la représentation nationale le 2 Août 1981 :

« Soyez sans crainte pour le changement annoncé. Dans ce domaine vous faites l'Histoire, qui dira un jour que la France, asphyxiée par le centralisme, a été libérée par une réforme apportant aux communes, aux départements et aux régions, davantage de pouvoirs et de moyens. En conférant aux Français une nouvelle citoyenneté, faite d'une plus grande participation, avec davantage de libertés et de responsabilités. »

...

VERS UN ETAT MODERNE. NON UN CHEF DE GUERRE MAIS UN JUGE DE PAIX

Si la décentralisation a fait bouger les lignes, la réforme n'a pas ébranlé l'indivisibilité de la République. Au cours des années fondatrices de la décentralisation, la courtoise diplomatie républicaine eut un rôle de premier plan à l'intérieur du pays. L'Etat est resté unitaire. Les lois sont restées l'apanage des assemblées parlementaires, les préfets font appliquer les lois de la République sur le territoire et veillent à l'exécution du contrôle administratif. Un jeu subtil s'est instauré entre l'Etat unitaire, le pouvoir normatif, et les nouvelles institutions de la décentralisation.

Je relèverai ici que paradoxalement, la décentralisation a participé à la réforme de l'Etat et pour longtemps. D'un Etat distant, incertain, affaibli, se levèrent de nouveaux espoirs d'un Etat contractuel. Retrouvant ses missions essentielles, reconnaissant la place des exécutifs des collectivités territoriales, et soucieux d'établir des relations de confiance au service de l'intérêt général. Un Etat de bonne gouvernance évitant la rupture administrative, la rupture démocratique, et la rupture institutionnelle. Ce cadre doit nous permettre de servir mieux .

...

PERSPECTIVES

Je terminerai très brièvement, ici et maintenant, cet exposé en me resituant dans l'Histoire de la République.

- *Evoquant les tambours de Valmy battant la charge pour les conscrits aux pieds nus en septembre 1792.*
 - *Evoquant les maquis des forêts du Vercors où la République fut ressuscitée en juin et juillet 1944.*
 - *Evoquant, dans le bruit des pas de Jean Moulin, les traboules lyonnaises où patriotisme et trahison se partageaient l'ombre et la lumière.*
 - *Evoquant les rires des enfants de la colonie d'Izieu, au petit matin du 6 avril 1944, avant que les camions de la Wehrmacht et les véhicules de la Gestapo de Lyon n'envahissent la cour de leur fragile refuge.*
- Ces moments de notre histoire doivent nous pousser à l'épaule.*

•••

Osons. Oui, osons.

Efforçons nous dans nos pratiques quotidiennes de construire plus de ponts que de murs.

Encourageons les « pas de côté » qui sont souvent les territoires de la résistance, de l'imagination et de l'innovation.

N'ayons pas peur dans notre combat pour l'humanisme républicain.

***Efforçons nous
dans nos pratiques
quotidiennes de
construire plus de
ponts que de murs.***

ÉDOUARD BONNEFOY : LE COMBAT DE L'INTÉRIEUR

Jean-Noël THOMAS ¹, Chercheur associé à l'Université du Maine

Édouard Bonnefoy : Préfet de Laval, de Nantes puis de Lyon à la suite de Angéli, résistant de la première heure, il reste en poste et organise avec son chef de cabinet Paul Haag des actions en recourant au sabotage administratif. Arrêté en juillet 1944, il est déporté et meurt dans la baie de Lübeck.

Le thème de ce colloque tourne autour du service des institutions républicaines et de la défense des valeurs de la République. Dans cette perspective, l'étude du comportement des hauts-fonctionnaires sous l'Occupation peut nourrir la réflexion présente, quant à la nature de la relation qui se joue entre l'Etat et ses hauts-fonctionnaires. L'étude des préfets du Rhône sous l'Occupation permet d'approcher la complexité de la relation entre le fonctionnaire

et un gouvernement qui foule au pied les principes républicains et la démocratie. Si l'itinéraire du préfet de Lyon, Angéli, jugé et condamné à la Libération est connu, celui du préfet Edouard Bonnefoy, à la fois préfet de Vichy et Résistant reste encore aujourd'hui méconnu. Edouard Bonnefoy apparaît au premier abord comme un administrateur très représentatif de la manière dont des hauts-fonctionnaires formés sous la III^e République ont continué à servir après la défaite de juin 1940, "une dictature charismatique, l'Etat français dont la légitimité repose sur la personne du maréchal Pétain ²".

L'étude des préfets du Rhône sous l'Occupation permet d'approcher la complexité de la relation entre le fonctionnaire et un gouvernement qui foule au pied les principes républicains et la démocratie

¹ Chercheur associé à l'université du Maine et Professeur des Ecoles, chargé de mission au service éducatif des Archives départementales de la Sarthe.

² Rouso (Henry) , Le régime de Vichy, Paris, PUF, 2012, p. 3

Selon Marc-Olivier Baruch, si le doute a gagné les esprits à partir de 1943, le nombre de fonctionnaires entrés en Résistance est relativement modeste et la palette des comportements fut très large entre Collaboration, attentisme et Résistance. Cette réflexion vaut pour les cadres de l'administration préfectorale. C'est donc un tableau assez sombre de l'action des préfets sous l'Occupation qui est communément admis aujourd'hui ; "Restent alors", nous dit Nathalie Carré de Malberg, "les choix individuels, les itinéraires très divers qu'il faudrait recenser"³.

Avant de dévoiler l'itinéraire d'Edouard Bonnefoy, évoquons rapidement sa carrière. Edouard Bonnefoy est né en 1899 dans un milieu modeste. Il commence comme rédacteur à la préfecture de Saône et Loire en 1917. Il occupe ensuite, de 1922 à octobre 1940, la fonction de chef de cabinet du préfet Villey-Desmeserest. Edouard Bonnefoy reste à ce poste jusqu'en décembre 1941. Sa carrière s'accélère sous Vichy puisqu'il est nommé préfet de la Mayenne en décembre 1941 avant d'être promu préfet de Loire-inférieure à Nantes, le 1er août 1943. Dans ces différents postes, il apparaît comme un administrateur efficace et compétent pour Vichy et les Allemands. Il est pourtant depuis longtemps dans le collimateur des groupes collaborationnistes⁴. En effet, dans ses différentes fonctions, il commence à ralentir et saboter les relations administratives, entre le gouvernement de Vichy et l'occupant nazi.

Cela ne semble pas avoir porté préjudice à sa carrière puisqu'il est nommé préfet régional de Lyon à la place d'Angéli, le 24 janvier 1944. Sa carrière s'interrompt pourtant brutalement puisqu'il est arrêté par la Gestapo le 14 mai 1944 en même temps qu'une dizaine d'autres préfets pour avoir offert son aide au Super NAP, organisation de résistance de la haute-fonction publique dirigée alors par Bernard de Chalvron. Déporté en Allemagne le 15 juillet 1944, il décède dans la catastrophe du cap Arcona en baie de Lübeck le 3 mai 1945.

Qu'est ce qui a conduit à cette arrestation ? Quels faits de Résistance peut-on lui attribuer ? Que sait-on ensuite des éléments qui ont pu le conduire à ce choix de résister ? Enfin, comment s'est construite la mémoire de son action ? Edouard Bonnefoy est qualifié de "grand résistant" par Vincent Wright dans Vichy et les Français⁵. C'est cette enquête que j'ai voulu menée.

3 Carré de Malberg (Nathalie), Les fonctionnaires (civils) sous Vichy : essai historiographique, Revue électronique du centre d'histoire de sciences po, N°2 septembre-octobre 2007.

4 Lettre de Maurice Levillain, Vice-Président du RNP à Georges Hilaire, Secrétaire générale ministère de l'Intérieur, 9 mai 1942.

Bonnefoy est qualifié de préfet anglophile, Archives Solange Bonnefoy.

5 MAZEY (Sonia), WRIGHT (Vincent), « Les préfets », in Vichy et les Français, sous la direction de Jean-Pierre Azéma et François Bédarida, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1992, p. 267-286

Je présenterai dans un premier temps les faits de Résistance attribués au préfet Bonnefoy et les modalités de son action. J'analyserai ensuite les éléments dans l'itinéraire professionnel, familial ou idéologique qui pourraient permettre d'expliquer ce choix de résister. Enfin, j'évoquerai la manière dont son action est perçue par ses contemporains, les conséquences de son action et la mémoire qui s'en est forgée après la guerre.

1- Présentation des faits de résistance attribués à Edouard Bonnefoy

Pour apprécier l'action du préfet Bonnefoy dans la Résistance, il existe un document anonyme de deux pages intitulé "son action dans la Résistance" probablement rédigé en 1946. S'il doit être pris avec certaines précautions, notamment parce qu'il mêle action de désobéissance et de résistance, il permet d'avoir une première approche de son action résistante⁶.

A) L'aide matérielle aux Résistants et aux Juifs

D'abord j'évoquerai l'aide consentie aux Résistants et aux Juifs, ce qui en soit ne fait pas du préfet un homme engagé dans la Résistance si l'on conçoit celle-ci comme une action organisée de lutte contre l'Occupant. Cette note anonyme évoque l'hommage du Comité Départemental de Libération (CDL) de la Mayenne au préfet Bonnefoy.

a. L'aide apportée à des Résistants :

Dans une lettre adressée à madame Bonnefoy, le 12 mai 1946, le professeur Gougeon, vice-président du CDL de la Mayenne nous dit ceci.

"Tous les membres du CDL, sans distinction d'opinions ou de tendances [...] gardent dans leurs coeurs le souvenir de celui qui fut en Mayenne, un préfet résistant."⁷

A Lyon, il reçut à de nombreuses reprises la visite d'Henri Lumière qui fournit de mars 1943 à septembre 1944 du matériel médical à la Résistance et réalise pour son compte de nombreux mouvements de fonds⁸. Claude Alphanféry m'a indiqué quant à lui que "Bonnefoy avait la réputation d'être accessible"⁹.

6 Note relative à l'action du préfet Bonnefoy dans la Résistance, 1946, Dossier Bonnefoy, AD Loire-Atlantique. 1673 W 11.

7 Lettre du CDL de la Mayenne à Mme Bonnefoy, 12 mai 1946, Archives Solange Bonnefoy.

8 Dossier Henri Lumière, SHD Vincennes, 16 P 380487. Procès-verbal d'audition de Mme Bonnefoy à la Direction Générale de la Sécurité Nationale, 13 mai 1950, Dossier déporté Résistant Edouard Bonnefoy, BAVCC Caen, 21P428074.

9 Lettre de Claude Alphanféry, 8 janvier 2013, Archives personnelles.

b. Bonnefoy empêche des emprisonnements et favorise la libération de Résistants

En mai 1946, Francis le Basser, ancien déporté, membre du CDL de la Mayenne et maire de Laval, indique que “Bonnefoy a empêché des emprisonnements, des déportations et des meurtres et à cause de ceci, [il a] droit à la reconnaissance du pays¹⁰”.

Cette version est confirmée par le docteur Mer, président du CDL de la Mayenne qui est libéré des prisons allemandes sur intervention du préfet. Le 1er décembre 1943, il écrit au préfet Bonnefoy.

“Il y a un an aujourd’hui, vous étiez au Mans. Madame Bonnefoy vous attendait, et vous, vous combattiez pour moi, et moi dans la cellule 44 gelé, affamé, anxieux, je n’avais d’espoir que dans votre dévouement¹¹”

c. L’aide apportée aux Juifs

En ce qui concerne la Résistance des préfets aux déportations de Juifs, Serge Klarsfeld a dressé un sévère réquisitoire de l’action de la préfecturale. Dans ce domaine, l’action du préfet face aux persécutions antisémites et aux déportations reste peu connue. Avant les rafles de l’été 1942, son rôle n’est, pour le moment, pas connu. Jules Moch précise néanmoins en mai 1948 : qu’il aide les juifs¹². S’il semble appliquer en Mayenne les ordres de Vichy, il aurait pourtant cherché à agir et ralentir les procédures. Il demande ainsi à de Brinon, l’ambassadeur du gouvernement de Vichy, d’intervenir auprès des autorités allemandes pour obtenir la libération d’un Juif mayennais arrêté lors d’une rafle le 9 octobre 1942¹³. Après l’interpellation de M. Farbert, le secrétaire de mairie écrit au préfet, rappelant “qu’il jouissait de l’estime générale et que sa conduite était excellente¹⁴”. De Brinon n’a pas répondu. Néanmoins, quelques dizaines de juifs sont arrêtés alors qu’il est préfet de la Mayenne durant l’été 1942. Jules Moch rapporte qu’à Lyon, Edouard Bonnefoy “donne notamment une fausse carte d’identité au grand rabbin de France qui toute la guerre demeurera à son poste, et il collabore avec le cardinal Gerlier¹⁵”.

Cependant, des liens plus directs entre Edouard Bonnefoy et la Résistance, définie comme étant un engagement conscient de préférence organisée, existent.

10 Discours de Francis Le Basser, Maire de Laval, cérémonie d’hommage du 12 mai 1946, Archives Solange Bonnefoy.

11 Lettre du docteur Mer à Edouard Bonnefoy, 1er décembre 1943, Archives Solange Bonnefoy.

12 Discours de Jules Moch, Cérémonie d’hommage du 26 janvier 1948, Archives Solange Bonnefoy.

13 Vallée (Jean-François), “Juillet et octobre 1942, deux grandes rafles de Juifs” en Mayenne, Ouest-France, 29 janvier 2015 et Foucault (Rémy), Les juifs en Mayenne et l’antisémitisme, 1939-1945, AD Mayenne, 1997, 126 p.

14 Ibid. Charles Farbert est mort à Auschwitz le 23 juillet 1943

15 Discours de Jules Moch, Cérémonie d’hommage du 26 janvier 1948, Archives Solange Bonnefoy.

B) Les relations avec les mouvements, les réseaux et la France Libre :

a) Une certaine difficulté à matérialiser les faits évoqués

Si de nombreux documents, comme la note de 1946, évoquent une possible relation entre le préfet Bonnefoy et la Résistance au sens large, il est parfois difficile d'identifier de manière précise son rôle dans ce domaine. Trois raisons à cela :

- Un problème pour faire parler des sources qui manquent parfois de précisions.*
- La spécificité de l'action de résistance dans la haute-administration : le préfet est plus utile à son poste que dans la clandestinité au risque de passer pour proche des Allemands.*
- Le caractère isolé de son action c'est-à-dire hors d'une organisation au moins jusqu'en 1943. Les raisons n'en sont pas connues. Edouard Bonnefoy semble traiter en priorité avec des personnes de confiance et connues de lui comme le Docteur Mer, le docteur Le Basser et son chef de cabinet Paul Haag.*

b) Des modalités d'action variées souvent réalisées en collaboration avec son chef de cabinet Paul Henri Haag.

Les notes réalisées à la Libération évoquent sans grande précision une action concertée des deux hommes pour aider la Résistance. Né en 1920, fils du préfet Paul Haag, et Licencié en lettres, le jeune homme devient le chef de cabinet du préfet en décembre 1941. Il ne peut rejoindre son affectation qu'en mars 1942¹⁶. Une note précise que Paul Haag (fils) était "le collaborateur direct et le confident de M. Le préfet Bonnefoy qu'il suivit de Laval à Nantes puis à Lyon. [...et que] depuis le premier jour de leur collaboration intime, [ils ont] uni leurs efforts et partagé les mêmes angoisses¹⁷"

L'idée d'une action résistante concertée est corroborée par au moins deux témoins directs. Le sous-préfet de Mayenne René Goepfert et Maurice Granger, membre du NAP-préfecture de Lyon, évoquent la probable répartition des rôles entre les deux hommes¹⁸. L'un aux commandes, l'autre chargé d'aller sur le terrain¹⁹.

Cette action concrète en faveur de la Résistance semble s'être matérialisée dans trois domaines : l'aide à la réalisation d'un plan de ravitaillement pour une troupe parachutée, la réalisation de faux-papiers et la collecte de renseignements politiques et militaires pour l'Armée Secrète et les Mouvements Unis de la Résistance.

L'aide à la réalisation d'un plan de ravitaillement dressé par la Résistance, notamment pour assurer la mission d'une troupe parachutée.

Dans la note de 1946 sur l'action résistante du préfet Bonnefoy, il est indiqué, sans plus de précision que

16 Paul Haag, Préfet du Var, évincé en Juillet 1940, membre de l'OCM et futur commissaire de la République à Marseille 1945-1946.

17 Note relative à l'action du préfet Bonnefoy dans la Résistance, 1946, Dossier Bonnefoy, AD Loire-Atlantique, 1673 W 11.

18 Vistel (Alban), La nuit sans ombre, Librairie Arthème Fayard, 1970, p. 233

19 Lettre de Maurice Granger au président de la commission FFI du Rhône, 9 août 1949, BAVCC Caen 16P71380.

celui-ci, prend “part à l’élaboration d’un plan de ravitaillement dressé par la Résistance”²⁰. Qu’en est-il exactement ? D’abord, Paul Haag aurait lui aussi participé au sein d’un réseau nommé ELAN à des parachutages en Mayenne et “à la constitution de dépôt d’armes en Mayenne”²¹. Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, Maurice de Saint-Mathieu, proche collaborateur du préfet Bonnefoy est directement contacté en juillet 1943 par un résistant mandaté par le SOE pour assurer le ravitaillement en vivres et en armes d’une troupe parachutée d’Angleterre dans le cadre du réseau action Plan Tortue, une troupe dirigée par un certain Jacques Foccart²².

La réalisation de faux-papiers

M. Granger, ancien chef de bureau à la préfecture du Rhône en 1944 et membre du NAP préfecture a rappelé l’exécution de faux papiers à la demande du chef de cabinet Haag agissant lui-même sur ordre du préfet²³. Cette version est confirmée par Claude Alphandéry, chef des Mouvements Unis de la Résistance Drôme-Ardèche qui écrit à propos de Paul Haag.

“Je l’ai revu en 1944 dans le cadre de mes activités de Résistance. Nous étions en contacts fréquents pour des problèmes de renseignements, de faux-papiers. Plusieurs rencontres secrètes ont eu lieu à Lyon rue des Remparts d’Ainay et une fois à Valence”²⁴.

La collecte de renseignements politiques et militaires pour l’Armée Secrète et les MUR

C’est d’abord, pour Bonnefoy un lien possible bien qu’incertain avec de hauts-responsables de la Résistance.

En effet, Paul Haag semble jouer un rôle essentiel d’agent de liaison auprès de plusieurs hauts responsables de la Résistance en Loire-Inférieure puis dans le Rhône. En Loire-Inférieure, il est en relation directe avec le Général Audibert, chef de l’Armée Secrète dans l’Ouest de la France du 1er mai 1943 jusqu’à son arrestation le 17 mars 1944. Il travaille étroitement avec Dejussieu-Pontcarral, Chef de l’armée secrète en zone sud après l’arrestation de Delestraint et enfin sous les ordres d’Alban Vistel chef régional des MUR²⁵.

Dans quelle mesure Edouard Bonnefoy est-il au courant, complice ou à l’origine de ces liaisons, cela n’est pas formellement établi. C’est une hypothèse tout à fait envisageable lorsque l’on connaît la relation privilégiée existant entre les deux hauts-fonctionnaires.

20 Note relative à l’action du préfet Bonnefoy dans la Résistance, 1946, Dossier Bonnefoy, 1673 W 11, AD Loire-Atlantique

21 Desrués (Michel), Mémorial des morts en déportation de la Mayenne, ONAC Mayenne, 2008, p. 117.

22 Témoignage de Maurice Bouëssé du 30 septembre 1944, Dossier Saint-Mathieu, AN, F1bi/841.

23 Lettre de Maurice Granger au Président de la commission départementale FFI du Rhône, 9 août 1949, dossier Edouard Bonnefoy SHD Vincennes, 16 P 71380.

24 Lettre de Claude Alphandéry du 12 juillet 2012, Archives personnelles.

25 Dossier d’appartenance de Paul Haag à la Résistance Intérieure Française, SHD Vincennes, 16 P 282534.

La collecte de renseignements politiques et militaires pour les MUR et les maquis.

Concernant le rôle de Bonnefoy dans ce domaine, le témoignage de Monsieur Barrot dit Beyle, chef régional du NAP en Rhône-Alpes nous apporte des informations précieuses.

“[Je le vis] soit personnellement, soit par son chef de cabinet Haag. [...] Ces contacts furent très utiles, donnant des renseignements précis sur l’activité et les projets de la Milice et des autres organisations anti-terroristes, notamment sur l’intendant au maintien de l’ordre nommé par Darnand²⁶”

Cette version est attestée par Jules Moch, ancien résistant et ministre de l’Intérieur, et un chef de maquis de l’Ain qui expliquent en 1948 qu’à Lyon, Edouard Bonnefoy et son chef de cabinet réussirent à tenir les maquis de l’Ain, des Alpes et du Vercors, au courant des opérations menées contre eux, provoquant l’échec de certaines²⁷”.

S’il n’y a pas toujours d’indications précises sur l’action du préfet, la relation existant entre les deux hommes rend possible voire probable un fonctionnement de concert. Dans tous les cas, partir de la seconde moitié de l’année 1943. Les liens d’Edouard Bonnefoy avec des organisations de la Résistance sont plus directs.

c) Comment se manifeste cette liaison plus directe avec la Résistance à la fin de l’année 1943 ?

Un soutien direct au Super NAP.

Dans son témoignage de 1948, Barrot chef régional du NAP en Rhône-Alpes explique que le diplomate Bernard de Chalvron, adjoint de Maurice Nègre au Super NAP, lui avait demandé, de prendre contact directement avec Bonnefoy à Lyon²⁸. Les contacts d’Edouard Bonnefoy avec cette structure de résistance de la haute-fonction publique pourraient avoir eu lieu dès les origines de l’organisation. En effet, alors qu’il est en poste en Mayenne, Edouard Bonnefoy sympathise avec Bernard de Chalvron qui est originaire de Laval²⁹. François Galy, rapporte “que son chef immédiat, Bernard de Chalvron [...] a mis au courant dans les derniers mois de 1943 des relations étroites entretenues avec la Résistance par Monsieur Edouard Bonnefoy³⁰”.

26 Témoignage de M. Barrot dit Beyle, 3 juin 1946, AN, 72 AJ 66 NAP.

27 Discours de Jules Moch, Cérémonie d’hommage du 26 janvier 1948, Archives Solange Bonnefoy et “Mémorial des fonctionnaires du corps préfectoral morts pour la France”, Dans Administration, n° 140, 15 juillet 1988, pp. 7-39.

28 Témoignage de M. Barrot dit Beyle, 3 juin 1946, AJ 72, AN. Le super NAP est une structure dirigée d’abord par Maurice Nègre puis Bernard de Chalvron et destinée à infiltrer pour le compte de la Résistance les ministères à Paris et à Vichy. Au niveau intermédiaire des administrations (police, la poste, les chemins de fer...) c’est le NAP qui s’est structurée à partir de l’été 1942 sous la houlette de Claude Bourdet.

29 Lettre de Madame de Chalvron au préfet Bonnefoy, 19 mai 1944, Archives Solange Bonnefoy.

30 Attestation de François Gally, 12 septembre 1948, Archives Solange Bonnefoy.

Bonnefoy et le réseau Koenig de Lyon

Bonnefoy serait en relation avec le réseau Koenig 3 de Lyon par l'intermédiaire de Justin Nunninger dit Durand. Ce lien pourrait être antérieur à son arrivée à Lyon. En effet, il semblerait que Paul Haag soit membre de ce réseau depuis le 1er mars 1943³¹. Edouard Bonnefoy semble être présenté aux membres du réseau le 23 décembre 1943 lors d'une réunion au couvent des franciscaines à Lyon.

“M. le Préfet régional Bonnefoy m'avait été présenté le 23 décembre 1943 au P.C. Clandestin du Réseau qui était alors le Couvent des Franciscaines-Missionnaires de Marie, au numéro 153 Cours Gambetta, étaient présents la R.M. Supérieure, Notre Dame de la Ste Trinité, Le commandant du réseau Koenig, Nunninger (Durand), Tigre et le commissaire Charton Louis D.I.S.N³²”.

Comment peut-on interpréter sa rencontre avec des résistants lyonnais dès le 23 décembre 1943 alors qu'il n'est nommé préfet régional à Lyon que le 24 janvier ? Trois possibilités : fausse déclaration, erreur de date, ou bien Bonnefoy s'est rendu à Lyon à cette période en connaissant ou non sa future affectation. Pour être précis sur ce groupe Koenig 3, il convient de rappeler que l'activité et le fonctionnement de ce réseau qui n'a pas été homologué après-guerre restent à vérifier. Il n'en reste pas moins que les attestations rédigées par son responsable, Nunninger, ont été utilisées et acceptées dans tous les dossiers de résistance du préfet Bonnefoy. Enfin, au moins un ouvrage et un article documentent l'événement évoquant le rôle de Nunninger dans la libération des prisonniers du fort Montluc le 24 août 1944³³.

C) La chronologie de l'entrée en Résistance du préfet.

Elle est difficile à établir pour les questions de sources et de spécificités de l'action de résistance dans le corps préfectoral dont j'ai déjà parlé. Trois périodes chronologiques sont évoquées : avant son arrivée à Laval en décembre 1941, dès décembre 1941 lors de sa nomination comme préfet de la Mayenne ou dans le courant de l'année 1942 avec l'arrivée de Paul Haag à Laval. Le jeune homme est déjà proche de la Résistance en zone sud. C'est l'hypothèse qui peut être privilégiée aujourd'hui. Le choix de Paul Henri Haag comme chef de Cabinet (nomination le 6 décembre 1941, prise de fonction le 1er mars 1942) peut constituer un événement déclencheur. Paul Haag devient l'homme de confiance d'Edouard Bonnefoy dans son action administrative et joue semble-t-il, dès 1942, un rôle dans la Résistance³⁴. Ainsi, contrairement à une partie du corps préfectoral qui commence à faire évoluer tardivement son attitude à l'égard de la Résistance à l'automne 1943 voire au début de 1944, Edouard Bonnefoy paraît accomplir un basculement vers la Résistance au moins dans l'intention dès le printemps 1942 au moment de l'arrivée de son chef de cabinet. En terme d'action résistante, il est possible d'envisager

31 Lettre de Justin Nunninger au général Granier, 12 janvier 1946, Dossier Paul Haag, BAVCC Caen, 21P 460872.

32 Lettre de Justin Nunninger au général Granier, 12 mai 1946, Archives Solange Bonnefoy.

33 Amidieu-Michaud (Nicole), La Croix-rouge Lyonnaise dans la guerre, 1940-1945, 2009, pp. 49-50 et Serre (Robert), “Les tombes des 28 patriotes fusillés à St-Didier de Formans, dans Musée de la Résistance en ligne, Fondation de la Résistance, 2013 <http://www.museedelaresistanceenligne.org/media.php?expo=2&theme=8&sttheme=48&asstheme=216&media=583> Cf sources liées à l'article.

34 Projet de citation en vue de l'obtention de la médaille de la Résistance à Paul Haag, sans date (1946 ?), Archives Solange Bonnefoy.

35 Télégramme du préfet de la Mayenne à la commission d'épuration du ministère de l'Intérieur, Dossier Bonnefoy, AD Mayenne, 238 W 25.

probablement le 2^e semestre de l'année 1942. C'est ce que semble indiquer un télégramme du préfet de la Mayenne à la commission d'épuration du ministère de l'Intérieur en date du 7 mars 1945.

“Suite télégramme 29 février Comité Départemental Libération Mayenne fait connaître que Bonnefoy Edouard, Ex-préfet Mayenne [...] a aidé des résistants et facilité certaines actions de résistance³⁵.”

2) Des éléments dans l'itinéraire professionnel, familial, idéologique et culturel ont pu encourager le choix de résister

A) La question des motivations

L'évêque de Laval, Monseigneur Richaud évoque une piste personnelle sur les motivations qui ont pu guider le préfet vers ce choix de résister.

“Je puis vous affirmer que faisant la distinction entre l'administration et le gouvernement, loin d'approuver en tout le gouvernement de Vichy, il entendait rester à son poste de haut-administrateur pour défendre les Français contre les Allemands sur place, mais bien décidé-il me l'avait dit formellement- à se laisser mettre en prison et à s'exposer à la mort plutôt que d'aller au-delà du “plafond”, (c'était son expression) que sa conscience très raisonnée lui avait fixé³⁶”

B) Le rôle de l'itinéraire professionnel, amical et idéologique dans le basculement vers la Résistance.

a) Le poids du réseau professionnel et amical

Le préfet Villey, le mentor

Edouard Bonnefoy reste, de 1922 à octobre 1940, le principal collaborateur du préfet Villey-Desmeserest à Châlon. C'est avec son aide qu'il construit sa carrière. Villey est évincé le 13 octobre 1940 mais Bonnefoy reste en place comme chef de cabinet du préfet de la Seine jusqu'en décembre 1941. Les deux hommes gardent contact puisque plusieurs courriers adressés par l'ancien préfet Villey au ministère de l'intérieur en 1941 indiquent qu'Edouard Bonnefoy souhaite quitter son poste à la préfecture de la Seine et occuper un poste de préfet en province³⁷. Villey a aussi certains contacts avec la Résistance puisqu'il est relation au printemps 1943 avec Michel Debré qui à l'insu des mouvements de Résistance le nomme préfet de la Seine pour la Libération³⁸. Cette connexion peut avoir eu une influence sur son basculement mais cela n'est pas formellement établi.

36 Lettre de Monseigneur Richaud, évêque de Laval à Mme Bonnefoy, 27 mai 1945, Archives Solange Bonnefoy.

37 Dossier Bonnefoy, F1bI/1044, AN.

38 De Bellescize (Diane), les neuf sages de la Résistance, Le Comité Général D'études dans la clandestinité, Plon, 1979, p. 194.

Les liens amicaux avec la famille Haag (père et fils), famille de Résistants

Les familles Haag et Bonnefoy se sont liées d'amitié dans les années trente. Paul Haag (père), préfet du Var est évincé en juillet 1940. Il devient membre de l'Organisation Civile et Militaire (OCM) puis commissaire de la République à Marseille en 1945-1946 à la suite de Raymond Aubrac. Cette proximité, cette amitié de deux hommes partageant les mêmes valeurs a pu jouer dans l'entrée en résistance du préfet.

Les liens avec la famille de Chalvron

La lettre de Solange de Chalvron du 19 mai 1944 évoque les liens d'amitié entre Edouard Bonnefoy et son mari haut-responsable du super NAP, le diplomate Bernard de Chalvron. Cette relation a pu aussi servir d'élément déclencheur si elle commence en 1942 ou de vecteur d'action si elle est plus tardive fin 1942 début 1943.

Des convictions républicaines et une possible proximité idéologique avec le radical-socialisme

Avec l'aide du préfet Villey, il construit sa carrière tout en tissant un réseau relationnel étendu auprès de personnalités proches du radical socialisme comme Edouard Herriot³⁹. Ses convictions républicaines sont également évoquées par Marius Lepage, un proche collaborateur à la préfecture de Laval lors de l'hommage qu'il lui rend dans Les nouvelles de la Mayenne en Juillet 1945⁴⁰.

b) Des liens personnels forgés avec des collaborateurs dévoués et compétents

Paul Henri Haag (chef de cabinet)

Edouard Bonnefoy a une très haute opinion de son jeune subordonné et entrevoit pour lui une belle carrière. «M. Haag est un jeune homme que ses belles qualités d'esprit, de coeur et de caractère, et sa très consciencieuse préparation à la fonction publique font particulièrement digne d'entrer dans la carrière administrative où il doit brillamment réussir⁴¹.»

Maurice de Saint-Mathieu (secrétaire général)

Il prend ses fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Mayenne en mars 1942. Il participe à l'élaboration d'un plan de ravitaillement pour une troupe parachutée et se trouve en contact avec le BCRA⁴². La Famille Bonnefoy se lie d'amitié avec Maurice de St-Mathieu et son épouse au cours de leur séjour en Mayenne de mars 1942 à juillet 1943.

Edouard Bonnefoy, alors en poste à Nantes, souhaite voir Maurice de St-Mathieu le rejoindre.

39 Lettre de recommandation d'Edouard Herriot, maire de Lyon, député du Rhône et ancien président du conseil en faveur d'Edouard Bonnefoy, adressée au ministre de l'Intérieur le 28 janvier 1933, Dossier Bonnefoy, AN, F1b1/1044.

40 Tribune de Marius Lepage, Les nouvelles mayennaises, 15 juillet 1945, Archives Solange Bonnefoy.

41 Note administrative du préfet Bonnefoy au sujet de Paul Haag, 3 juin 1943, Archives Solange Bonnefoy.

42 Témoignage de Maurice Bouëssé du 30 septembre 1944, et attestation du commandant Chavaignac, chef de la section R de la Direction Générale des Services Spéciaux, 19 septembre 1944, Dossier Saint-Mathieu, AN, F1b1/841.

René Goepfert (sous-préfet de Mayenne)

Il est sous-préfet de Mayenne du 11 juillet 1942 à début février 1945. Dès l'automne 1940, il commence son action dans la Résistance alors qu'il est sous-préfet de Saint-Claude à proximité de la ligne de démarcation en zone libre. Il indique avoir été "signalé comme Résistant et homme sûr à Londres en mai 1943, avec Haag, chef de cabinet du préfet Bonnefoy"⁴³. Les deux hommes sont en effet présents avec Bonnefoy sur une liste de fonctionnaires recommandés par l'OCM à Londres en Mai 1943⁴⁴.

3) Les conséquences des actions du préfet Bonnefoy dans la Résistance

A) L'action du préfet Bonnefoy dans la Résistance est remarquée par l'OCM et la commission Debré (1943)

a) La liste de l'OCM (printemps 1943) : Edouard Bonnefoy, préfet de l'Orne

Edouard Bonnefoy apparaît en mai 1943 sur une liste de nominations pour l'administration préfectorale proposées par l'OCM. Edouard Bonnefoy donne suffisamment de gages à la Résistance pour figurer sur cette liste⁴⁵. Il est pressenti pour occuper le poste de préfet de l'Orne à la Libération. L'OCM propose aussi de maintenir Saint-Mathieu et Goepfert. Cependant, il faut rester prudent sur la fiabilité des sources qui ont permis de constituer ce document. En effet, l'OCM recommande aussi le maintien d'un jeune secrétaire général à la préfecture de la Gironde, un certain Maurice Papon. Toutefois, le soulignement du nom indique que "l'on manque de renseignements sur l'intéressé"⁴⁶.

b) La proposition de Bernard de Chalvron (Super NAP) : Edouard Bonnefoy, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur (printemps 1944)

L'action du préfet Bonnefoy continue de susciter l'attention de Londres. Durant l'hiver 1943-1944, Debré (Jacquier), Bollaert (Baudouin) et Laffon (Guizot), en collaboration avec les mouvements, préparent le travail de désignation des nominations des préfets de la Libération⁴⁷. En ce qui concerne Bonnefoy, le témoignage de Barot dit Beyle nous apprend que Bernard de Chalvron a été chargé de proposer au préfet Bonnefoy le poste de Secrétaire Général du ministère de l'Intérieur à la Libération⁴⁸. Claude Alphanéry précise que le Mouvement de Libération Nationale a proposé au printemps 1944,

43 Rapport d'activité de René Goepfert dans la Résistance rédigé après la libération de Mayenne, Août 1944, Dossier Goepfert, ONAC Mayenne, n° 887.

44 Propositions préfectorales de l'OCM transmises par Guizot, liste de fonctionnaires pressentis pour occuper les fonctions de préfets régionaux, départementaux, sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture à la Libération, mai 1943. AN. 72 AJ 409.

45 Propositions préfectorales de l'OCM transmise par Guizot, liste de fonctionnaires pressentis pour occuper les fonctions de préfets régionaux, départementaux, sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture à la Libération, mai 1943, AN, 72 AJ 409.

46 Ibid.

47 De Bellescize (Diane), les neuf sages de la Résistance, Le Comité Général D'études dans la clandestinité, Plon, 1979, p. 200.

48 Témoignage de M. Barrot dit Beyle, 3 juin 1946, 72 AJ 66, AN. Par ailleurs, le rapport du Commissariat à l'Intérieur de février/mars 1944 précise que le poste de secrétaire général est vacant de depuis l'arrestation de Bollaert. Le document est postérieur au 3 février 1944 puisque Bollaert alias Baudoin est arrêté en compagnie de Pierre Brossolette, AN, 72 AJ 409.

*Paul Haag, agent de liaison auprès d'Alban Vistel soit nommé préfet du Rhône à la Libération⁴⁹
Cette perception positive de l'action souterraine du préfet Bonnefoy n'est pas vue par tous les Résistants lyonnais de la même manière. Beaucoup ignorent l'action clandestine du préfet. Ainsi début mars 1944, un tract intitulé "A la porte Bonnefoy" "Pour flétrir les traîtres à la patrie [...]"⁵⁰ est diffusé à Lyon.*

B) Le démantèlement du Super NAP par la Gestapo (printemps 1944)

a) Une arrestation qui n'est pas liée à une dénonciation de la Milice

Edouard Bonnefoy est convoqué le 14 mai 1944 au siège de la Gestapo, le jour où il doit accueillir Philippe Henriot en visite à Lyon. La note de 1946 indique que l'arrestation de Bonnefoy serait liée à une dénonciation de la Milice. Cela ne me paraît pas être le cas. L'arrestation de Bonnefoy semble avoir une toute autre origine.

b) L'origine de l'enchaînement des arrestations

Entre mars et juin 1944, le NAP et le Super NAP subissent des coups terribles de la part de la Gestapo : arrestation du chef du Super NAP, Maurice Nègre le 6 Mars, de celui du NAP, Claude Bourdet le 25 mars. Leur successeur Bernard de Chalvron est arrêté à son tour dans la nuit du 10 au 11 mai 1944 après une réunion chez le préfet de Seine et Marne, Paul Demange. Il est pris en filature jusqu'à son domicile. La Gestapo retrouve alors des documents dont une liste des préfets ayant offert leurs services à la Résistance. Cette version est confirmée par le témoignage de Suzanne Borel qui indique que Bernard de Chalvron gardait de nombreux documents sensibles chez lui. Cette capture conduit à l'arrestation de 14 préfets dont Jacques Bussièrre et Edouard Bonnefoy, le 14 mai 1944⁵¹.

Il est établi que c'est une opération d'infiltration de la Gestapo menée depuis le début de l'année 1944, et doublée d'une trahison qui a permis ses nombreuses arrestations du printemps 1944. Le rapport de Karl Oberg du 13 mai 1944 évoque une mission d'espionnage "Marquis" qui a permis la collecte de nombreux documents et de conduire à de nombreuses arrestations⁵².

49 Attestation de Claude Alphandéry, 29 septembre 1948. Dossier Paul Haag, BAVCC Caen 21 P 460 872

50 Ruby (Marcel), La Résistance à Lyon, Lyon, L'Hermès, 1979, p. 137.

51 Témoignage de Suzanne Bidault (née Borel) recueilli par Marie Granet, 27 décembre 1946, AN, 72 AJ 66 NAP.

52 Rapport de Karl Oberg, Chef des SS et de la police allemande en France au général Stulpnagel, commandant en chef en France, 13 mai 1944, Archives Solange Bonnefoy.

c) La trahison

Il ressort en effet des témoignages de hauts-responsables du Super-NAP, Maurice Nègre, Albert Chambon et Suzanne Borel que “l’entrée dans le mouvement d’une femme, agent de la Gestapo a conduit à de nombreuses arrestations⁵³”. M. Chambon précise dans son témoignage :

“Elle avait été introduite auprès de nous par le comte Loizel de Saulnaye [...] ancien camarade sciences politiques de M. Chambon, [...] M. de Saulnaye se serait livré à des dénonciations largement pour des raisons monétaires. Vu à la Libération, il se réfugiait à l’étranger⁵⁴”.

C) La mémoire de l’action d’Edouard Bonnefoy

a) Une mémoire qui se construit à travers un destin tragique

De l’arrestation à la déportation à Neuengamme (14 mai -15 août 1944)

- L’emprisonnement à Montluc : après son arrestation, il est conduit au fort Montluc.

- L’internement à Compiègne : le préfet des Vosges Daudonnet indique avoir été “sérieusement interrogé le 1er juin avec 10 autres préfets mais pas par la Gestapo⁵⁵”. Bonnefoy est enfermé à Compiègne jusqu’au 15 juillet 1944, date de son départ pour le camp de concentration de Neuengamme. A Compiègne, Bonnefoy évoque la Répression contre sa famille. Sa soeur et son beau-frère sont tués en représailles de son action de résistance⁵⁶. Cette action de répression a pu être conduite par d’anciens membres du Mouvement National Anti-Terroriste (MNAT) opérant de novembre 1943 à janvier 1944. Dans cette organisation de contre-résistance se réunissent des miliciens, des membres du SD et du PPF. Ils sont intégrés à la section IV de la Gestapo de Lyon au printemps 1944⁵⁷.

- La déportation à Neuengamme et la catastrophe du Cap Arcona (15 juillet 1944-3 mai 1945)

De nombreux témoignages évoquent une attitude forte et digne du préfet pendant sa déportation. Il aurait participé à la préparation d’un plan de prise de contrôle du camp par les déportés⁵⁸.

La catastrophe du Cap Arcona : *Bonnefoy et des milliers de déportés sont déplacés de Neuengamme et sont embarqués sur le Cap Arcona en baie de Lübeck. Le 3 mai 1945, plusieurs milliers de déportés dont 3 préfets Bonnefoy, Bussière et Dupiech décèdent dans le bombardement du bateau par l’aviation alliée sur laquelle tirent les SS.*

53 Témoignage d’Albert Chambon, Octobre 1960, AN, 72 AJ 66 et Témoignage de Maurice Nègre, 31 mars 1949, AN, 72 AJ 66.

54 Témoignage d’Albert Chambon, Octobre 1960, AN, 72 AJ 66

Malgré l’arrestation du préfet Bonnefoy, Paul Haag reste à son poste et est arrêté quant à lui le 28 mai 1944.

55 Dossier Daudonnet, AN, F1bi/1060. Un officier allemand dit à Daudonnet : “Nous avons arrêté M de Chalvron, Bayet, Gally, Nègre. Sur eux nous avons trouvé des listes préfets à utiliser par Monsieur de Gaulle après le débarquement et vous figuriez sur ces listes”.

56 Note des Renseignements Généraux de Grenoble, 11 juin 1944, Archives Solange Bonnefoy.

57 Ruby (Marcel), La Contre-Résistance à Lyon, L’hermès, 1981, p. 73.

58 Lettre d’Edmond Ledreux à Mme Bonnefoy, 3 mai 1947, Archives Solange Bonnefoy.

b) Les hommages de la Nation après la guerre

La mise en expectative du préfet Bonnefoy pendant la période de déportation

(automne 1944-printemps 1945)

Il s'agit d'une mesure classique pour les préfets déportés le temps de réunir des témoignages sur leur attitude sous l'Occupation. Dans sa séance du 9 mars 1945, réunie sous la présidence de M. Jeanjean, la Commission d'Épuration du ministère de l'Intérieur examina le dossier d'Edouard Bonnefoy. Elle rend l'avis suivant :

« Considérant qu'aucun fait de collaboration ne peut lui être reproché, qu'il a eu une attitude politique correcte, qu'il a été en contact avec la Résistance, qu'il a été arrêté par les Allemands et se trouve actuellement déporté, la Commission d'Épuration propose à M. le ministre le maintien de ce fonctionnaire dans la position d'expectative⁵⁹ ».

A la Libération de nombreux témoignages spontanés ou des attestations officielles sont produits pour mettre en lumière le rôle d'Edouard Bonnefoy. Si certains témoignages comme la note de Résistance de 1946 mélangent attitude d'opposition, désobéissance et résistance, il n'en reste pas moins qu'il semble que les avis soient unanimes⁶⁰.

Les hommages officiels

Il s'agit d'hommages publics qui sont rendus par les autorités pour réunir un pays meurtri et divisé après quatre années d'occupation, un pays qu'il faut rassembler derrière l'idée d'une France résistante.

- Cérémonie de Laval (12 mai 1946)

Lors de la cérémonie de Laval, le 12 mai 1946, Francis Le Basser résume l'action des préfets Bonnefoy et Bussière pendant leur période mayennaise (novembre 1941-juillet 1943)⁶¹.

- Cérémonie de Nantes (26 janvier 1948)

A Nantes, le 26 janvier 1948, Jules Moch, ministre de l'Intérieur et ancien Résistant rend un vibrant hommage à la personne du préfet Bonnefoy⁶².

Les dossiers de Résistance (1946-1955) : Médaille de la Résistance, Carte de Combattant volontaire de la Résistance, carte déporté résistant.

Plusieurs attestations sont recueillies après la guerre par la famille Bonnefoy afin de constituer des dossiers d'appartenance à la Résistance. Edouard Bonnefoy obtient à titre posthume les distinctions suivantes:

- La Médaille de la Résistance par décret du 15 juin 1946. Elle constitue un hommage immédiat à l'action du préfet dans la Résistance.

59 Prost (Elodie), Edouard Bonnefoy, Un haut-fonctionnaire sous l'Occupation, juin 1940-mai 1945, IEP Lyon, 1999, p. 54.

60 Archives Solange Bonnefoy, Dossiers Edouard Bonnefoy, BAVCC Caen, 21 P 428074 et SHD Vincennes, 16 P 71380.

61 Discours de Francis Le Basser, Maire de Laval, cérémonie d'hommage du 12 mai 1946, Archives Solange Bonnefoy.

62 Discours de Jules Moch, Cérémonie d'hommage du 12 janvier 1948, Archives Solange Bonnefoy. 63 Archives Solange Bonnefoy.

- *Le certificat d'appartenance à la Résistance Intérieure Française (3 octobre 1951)*
- *La carte de Combattant Volontaire de la Résistance (23 mars 1955)⁶³.*
- *La carte de déporté résistant (3 juillet 1954)⁶⁴*

Les hommages spontanés

- *Docteur Mer (1943) : lettre du 1er décembre 1943⁶⁵.*
- *Marius Lepage : la tribune de Marius Lepage, employé à la préfecture de Laval sous l'Occupation est publiée dans les nouvelles mayennaises le 17 juillet 1945.*
- *L'évêque de Laval (1945) : le 27 mai 1945, Monseigneur Richaud, évêque de Laval (1938-1950) écrit à Madame Bonnefoy : "Tous en Mayenne, ne cessent de parler de Monsieur Bonnefoy avec la plus grande admiration pour son intégrité, son labeur méthodique, son sang-froid et son énergie⁶⁶". Les hommages des nombreuses relations de travail (Éducation Nationale, justice, Intérieur...) en 1945⁶⁷.*

Conclusion

Le colloque de la Sorbonne du 21 février 2013, au titre évocateur, "Faire des choix, Les fonctionnaires dans l'Europe des Dictatures, 1933-1948" a récemment mis en lumière l'attitude des grands corps de l'Etat sous l'Occupation. Le Vice-Président du Conseil d'Etat, a rappelé dans son allocution qu'au cours des années noires, "les grandes institutions publiques [...] se sont adaptées à un ordre juridique nouveau, s'en sont accommodées, voire l'ont légitimé et soutenu⁶⁸". Tirant la leçon de cette période sombre, le Conseil d'Etat énonce le 10 novembre 1944, le droit du fonctionnaire de disposer d'"un devoir de désobéissance" face à une injonction manifestement illégale.

Si Edouard Bonnefoy a servi le gouvernement de Vichy, que ce régime a contribué à accélérer sa carrière, il a d'abord fait sien le devoir de désobéissance avant d'apporter son soutien à la Résistance. *Beaucoup de préfets sont passés sans sourciller d'un régime à l'autre, beaucoup ne se sont posés que tardivement des questions sur la légitimité du régime de Vichy. Cependant, comme l'a dit un jour François Marcot, sans remettre en cause totalement cette analyse, peut-être faudra-t-il à la lumière d'autres études biographiques de préfets, réévaluer quelque peu le soutien d'une partie de corps préfectoral à la Résistance.*

63 Archives Solange Bonnefoy.

64 Archives Solange Bonnefoy.

65 Archives Solange Bonnefoy.

66 Lettre de Monseigneur Richaud, évêque de Laval à Madame Bonnefoy, 27 mai 1945, Archives Solange Bonnefoy.

67 Archives Solange Bonnefoy et dossier Bonnefoy AD Mayenne, 238 W 25.

68 Patrick Roger, "Servir l'Etat n'est pas se soumettre", Analyse du colloque de la Sorbonne, Faire des choix, Le Monde, jeudi 7 mars 2013.

POURQUOI DEVIENT-ON FONCTIONNAIRE AUJOURD'HUI :

Jack HEBRARD, Administrateur territorial,
enseignant associé faculté de Nice

Anne-Laure CHALET, Élève Administratrice de l'INET

Charles DADON, Directeur de l'Hôpital Gériatrique d'Albigny

Alexandre TARDY, Chef de service communication de l'École de police de Saint-Cyr

Yves GONDRAN. - *Je pensais qu'il fallait rompre un peu l'écoulement du fleuve depuis ce matin pour passer à d'autres interrogations. Un mot me brasse la tête depuis ce matin parce que nous avons, dès le premier exposé de Mme la présidente de la Chambre, parlé de l'école. Pour moi, très vieux pédagogue, comme quoi l'ascenseur social fonctionne ou fonctionnait, **la part de l'instruction est essentielle**, je ne dis pas de l'éducation parce que pour moi l'éducation, ce sont les parents, et l'instruction c'est à l'école publique de l'assumer. Je pensais au fil des heures à la transmission y compris pour nous les fonctionnaires. Cela me paraît être une chose des plus importantes. Ne serait-ce que la rencontre d'aujourd'hui pendant laquelle, sous les yeux d'un homme qui, à 17 ans, fait le choix de résister et sous*

***ce qui nous arrive dans
l'exercice de nos métiers
de fonctionnaires
est la suite d'un très
grand héritage dont
nous avons à faire la
refondation***

Yves GONDRAN

les belles images que nous avons tous de l'iconographie historique autour de la figure de Jean Moulin. Je crois que nous ne pouvons pas échapper à cette question de la transmission. La présidente, et d'autres ce matin, ont évoqué la notion d'héritage, je crois que nous sommes bien dans quelque chose de cette nature. En revanche, pour moi, la transmission est caractérisée par trois choses : la première, le mot a été employé par Mme de Kersauson, est la refondation. C'est-à-dire que ce qu'il nous arrive dans l'exercice de nos métiers de fonctionnaires est la suite d'un très grand héritage dont nous avons à faire la refondation. Le travail sur les textes et leur interprétation représentent une refondation, nous retravaillons dans ce que j'ai appelé tout à l'heure l'innovation du jour et aussi dans le courage. Un inspecteur général m'avait dit : «

Mais alors la réglementation ! » J'étais dans la salle à manger de la directrice de l'école normale de filles de Bourg-en-Bresse, c'est dire la pauvreté du ministère dans laquelle je versais puisque nous étions réfugiés dans des locaux complètement inadaptés. Alors, j'étais dans la salle à manger de la directrice de l'École normale, qui était partie bien sûr, et la réglementation était sur une cheminée au bas d'un grand miroir et, à l'inspecteur général qui était devant moi, j'ai dit : « Vous voyez où est-elle la réglementation ? »,

il m'a répondu : « Oui, je vois, elle est derrière vous ». C'est ainsi qu'il me semble qu'il faut gérer les circulaires et les décrets, en les mettant derrière nous.

Pour ce qui est du deuxième point de ce que j'appelle la transmission, l'autre affaire concerne l'appropriation. Il me semble qu'à travers les générations de fonctionnaires, il y a un devoir permanent de s'approprier les matières, d'exercer les jurisprudences bien sûr, mais il y a une appropriation d'un état général, quelle que soit la Fonction publique dans laquelle on exerce, que ce soit d'État, hospitalière ou territoriale. Il me semble qu'il y a là une appropriation nécessaire qui fait qu'on pourrait parler entre nous.

Le troisième point de cette transmission c'est de dire à nos concitoyens : oui, souhaitez qu'entre nous, nous puissions amener de la traduction parce que tout à l'heure, Philippe Petit a eu la malignité de nous lire une décision du Conseil constitutionnel. J'avoue qu'en effet le directeur de la prison en question vogue la galère, il a vraiment la circulaire et les décrets derrière lui et il doit faire face à ce qui se passe dans sa cantine tout seul, jour et nuit, et en essayant peut-être de dormir un peu. La traduction me paraît une donnée forte de nos jours où chacun aurait tendance à jouer hexagonal ou du moins à rester dans ses petites frontières ou dans ses petites corporations. Comme disait le Général de Gaulle : « Arrêtez de faire bouillonner sur un coin du feu votre petit bouillon ». Voilà, il faut sortir du petit bouillon et essayer d'avoir cette sorte de transversalité entre nous, pour mieux servir.

Isabelle PHAM.- *Anne-Laure Chalet, je vous donne la parole. Pourquoi êtes-vous fonctionnaire ?*

Anne-Laure CHALET.- *Merci. Je vais me présenter rapidement. Je suis élève administratrice territoriale à l'INET qui est une école qui dépend du CNFPT et qui forme les hauts fonctionnaires territoriaux que sont les administrateurs ou les conservateurs des bibliothèques ou du patrimoine, que ce soient les élèves ou les personnes qui sont déjà en poste.*

*J'ai choisi d'être fonctionnaire à l'issue de mes études de Sciences politiques à Grenoble, sans que chez moi la question ne se pose vraiment. J'ai des parents fonctionnaires, ils sont à la retraite, enseignant et magistrat et nous parlions beaucoup à la maison de leurs métiers et je me suis intéressée rapidement à leurs métiers, à leur engagement. Pour moi la Fonction publique est vraiment un engagement et je me suis dit dès mon intégration à Sciences politiques que j'avais envie d'apporter ma pierre à l'édifice. Ce que disait ce matin Mme de Kersauson, à savoir que le service public se met au service de l'intérêt général et que les agents de la Fonction publique sont là pour rendre ce service et que cela nécessite **une éthique et un réel engagement pour nos concitoyens**, m'a tout de suite beaucoup plus parlé qu'une carrière dans le privé qui serait tournée vers le profit ou une activité marchande.*

Isabelle PHAM.- *Exercez-vous ce métier comme l'exerçaient vos parents ? Y a-t-il des changements ?*

Anne-Laure CHALET.- *Je pense que le contexte a énormément changé. D'abord, j'ai choisi la Fonction publique territoriale qui est à mon sens différente de la Fonction publique d'État. En l'occurrence mes parents étaient vraiment sur les missions régaliennes de l'État : l'éducation et la justice. J'ai choisi la territoriale et aujourd'hui elle est mise en question. J'ai lu un article il n'y a pas longtemps à ce propos dont l'interrogation était : un directeur de l'Éducation « mérite-t-il » le statut de fonctionnaire au même titre que le magistrat ou le policier ?*

Isabelle PHAM.- *C'était Bruno Le Maire ?*

Anne-Laure CHALET.- *Oui, dans la Gazette des communes qui est un magazine que vous connaissez et qui est lu par de nombreux agents de la Fonction publique. Cela m'a vraiment interpellée parce que je me dis que oui, la Fonction publique territoriale est un engagement, encore une fois, pour rendre un service public et le service public n'est pas n'importe quoi, et en particulier le service public rendu par les collectivités territoriales qui est celui du quotidien. Aujourd'hui, on montre du doigt les collectivités en les accusant de trop dépenser. Le contexte budgétaire est en effet contraint et nous sommes capables de nous rénover, de nous adapter et de faire des économies, néanmoins il ne faut pas dire qu'il y a trop de places en crèche ou il y a trop de places à la cantine sachant en plus, comme il a été rappelé ce matin, que la cantine est un service public qui n'est pas obligatoire.*

Je ne pense pas exercer mon métier de la même manière que mes parents. Je pense que pour cette génération, il y avait une logique et une reconnaissance et un respect vis-à-vis de la Fonction publique qui était beaucoup moins interrogée qu'aujourd'hui et qui nécessite de notre part à nous, la nouvelle génération de fonctionnaires, de s'adapter, de mieux communiquer aussi et de réinventer notre façon d'exercer notre métier.

Isabelle PHAM.- *Dans la fonction hospitalière, le modèle est-il différent ? Vous avez souligné, je crois, que l'on pense plus aujourd'hui à l'emploi qu'à la fonction, pouvez-vous être plus précis ?*

Charles DADON.- *Oui. Pour faire la transition avec ce qui a été dit car je pense qu'il faut rester dans l'esprit qui prévaut. Je suis tout à fait de l'avis de la transmission. C'est un élément important et il faut le garder, et je dirais que dans la transmission il y a une part de tradition, donc de ce que nous avons pu voir et qui existe. La Fonction publique hospitalière est une jeune Fonction publique par rapport à la Fonction publique d'État qui a amené notre pays dans la structuration que nous connaissons aujourd'hui. Cette Fonction publique étant beaucoup plus récente, elle est très ouverte sur la ville puisque l'hôpital est quand même une sorte de petite ville en elle-même avec différentes professions*

exercées notamment des métiers courants que l'on trouve dans la vie : des menuisiers, des ouvriers, etc. Vous avez toutes professions, cela fait à peu près 120 métiers différents. On voit tout de suite que nous ne sommes pas tout à fait dans la même logique, déjà au départ. Mais la fonction est un élément important, elle offre la fonction et l'emploi, cette distinction offre toujours une modernité aujourd'hui puisqu'il y a différents métiers notamment dans les métiers administratifs où la fonction a son importance comme celle de l'État aussi dans la régulation, dans le portage des projets parce que les choses ne peuvent pas se construire sans apporter des textes. J'ai entendu le texte à un moment donné. Pour avoir eu aussi un parcours dans la Fonction publique d'État moi-même, je sais l'obsession textuelle, comme je suis à l'hôpital je plaisante, que l'on peut avoir par moment et de laquelle il faut se garder, je crois que vous l'avez dit vous-mêmes Monsieur. Aujourd'hui, on voit émerger dans la Fonction publique hospitalière beaucoup de métiers. Les métiers sont importants et on devient fonctionnaire pour certains métiers non pas nécessairement par vocation. Quand on est plombier on peut aussi bien être dans le privé que dans le public, ce qui distingue est en fait la proximité du lieu de vie, c'est un élément important et les hôpitaux sont ancrés véritablement dans la vie de la cité. Ils sont souvent les premiers employeurs donc automatiquement on les voit et quand on candidate sur des postes ouvriers, c'est facile, on sait que l'on vient dans la Fonction publique hospitalière. Un travail différent est fait dans la Fonction publique hospitalière au niveau du temps. Le temps n'est pas le même que dans le privé et je crois que les éléments de vie ont une importance aujourd'hui. C'est pour cela que certains candidatent. Ce n'est pas dans le système de la vocation, c'est plutôt dans le système de l'art de vivre et cela en fait partie aujourd'hui parce que les préoccupations contemporaines sont aussi tournées vers ces éléments.

Isabelle PHAM.- *Dans un moment de crise, crise du pays, crise de l'administration, faut-il peut-être réinventer la fonction, la façon dont on pratique son métier par rapport à ce que faisaient nos parents ? Jack Hebrard, vous êtes à Nice, vous avez l'image d'un fonctionnaire hybride, à deux têtes, quelle est cette bête ?*

Jack HEBRARD.- *Bonjour, je suis administrateur territorial, je suis un peu plus âgé que ma collègue, entrant dans les collectivités territoriales à l'époque de la décentralisation. Les chercheurs expliquent que parmi les trois fonctions publiques, celle qui a été la plus impactée dans ses modes de fonctionnement c'est la territoriale. Quel est cet impact ? C'est l'impact des nouvelles théories parues dans les années 1980 que l'on a appelé «le new public management», la nouvelle gestion publique : **Il faut gérer sa commune comme une entreprise. Différents processus que je qualifie d'hybridations, bien réels, se sont produits mais ils ne sont pas achevés.***

Dans les systèmes de production de l'action publique et dans les systèmes de management ainsi que dans les systèmes de valeurs, on est dans un système hybride dans lequel nous avons à la fois un ensemble traditionnel du service public, celui qui a fait que je suis rentré dans la Fonction publique. Mes parents

n'étaient pas fonctionnaires, mais je suis issu de l'école républicaine, j'ai pu passer des concours et donc je suis rentré parce que j'adhérais au système de valeurs que nous avons largement développé depuis ce matin. Je crois que cela ne suffit pas parce que nos collègues, notamment les cadres intermédiaires, sont dans un système impossible. On leur demande à la fois d'être des fonctionnaires, donc d'appliquer des règles, et on leur demande aussi d'être des managers. Il y a ici un rôle extrêmement difficile, notamment de l'encadrement. Et cela interroge les valeurs car les valeurs traditionnelles du service public doivent être complétées par d'autres valeurs issues de la société qui a évolué, des valeurs issues de l'individualisme, etc, et puis aussi des valeurs venues de l'entreprise. Pour faire simple, des valeurs tournant autour de la performance. Du coup, un certain nombre de nos collègues sont soumis à des injonctions paradoxales : vous devez respecter la loi, mais vous devez être performants.

Isabelle PHAM.- *Est-ce nouveau ?*

***Des injonctions paradoxales :
vous devez respecter la
loi, mais vous devez être
performants***

Jack HEBRARD.- *Oui, c'est issu des processus de ces dernières années. Je pense qu'il ne suffit pas, même si c'est nécessaire, de réaffirmer les valeurs du service public, je pense qu'il faut les adapter. Un certain nombre d'initiatives ont été prises, des chartes, etc. Mais je pense qu'il faut aussi travailler sur des valeurs que j'appelle professionnelles. Cela rejoint la notion de métiers qu'évoquait mon collègue directeur d'hôpital, cela rejoint les évolutions de la Fonction publique vers une Fonction publique de métier. Quand on interroge les fonctionnaires, j'ai un sondage fait en 2008, on voit bien que quand on leur demande quelles sont les valeurs dans lesquelles ils croient, ils mélangent les valeurs traditionnelles et les nouvelles valeurs. Il faut répondre à cela et je crois que le rôle des cadres dans la Fonction publique, pour reprendre l'expression de Rémi Caucanas, est de donner vie aux valeurs.*

Jack HEBRARD

Charles DADON.- *Comme la publicité, je dirais que quand on est en hybride, on va plus loin. À la fois avec l'énergie traditionnelle puis la nouvelle qui apparaît. Nous sommes imprégnés par des valeurs qui rappellent celles que l'on pratique depuis assez longtemps à l'hôpital et qui sont proches du monde de l'entreprise, c'est-à-dire le management. Cela se retrouve même dans le lexique de l'administration d'État. Je prends un exemple, aujourd'hui on ne dit plus trésorier-payeur général, on va dire directeur régional des finances publiques. Il y a là quelque chose qui se dit de l'ordre à la fois de la tradition, puisque le trésorier-payeur général était celui justement qui avait pour préoccupation après la Révolution française de faire attention à la prévarication. Aujourd'hui, j'observe que si on a atteint l'esprit de la Révolution française, vous allez me dire on a mis quand même un certain temps, je vous l'accorde, ce*

qu'on peut voir c'est que nous sommes plutôt dans le management puisque nous employons le mot de directeur qui indique une direction et cela amène un nouveau management pour l'État. Je pense que l'État peut justement tirer l'expérience des autres fonctions publiques parce que souvent on a porté le regard vers l'État. Aujourd'hui, il y a cette alternance et je pense que cette hybridation est justement le reflet de cette imprégnation de trouver des solutions à de nouveaux modes de réaction et d'action aussi. Et je pense à l'État en disant cela et moins à l'hôpital qui était déjà imprégné de ces valeurs.

Je pense que l'État peut justement tirer l'expérience des autres fonctions publiques

Charles DADON

Yves GONDRAN. - *Je grogne. Pas contre vous, pas du tout, mais j'évoque un peu le passé. Je me souviens bien que servir l'État voulait dire d'abord... C'est un gros mot qu'un jour j'ai prononcé à la réunion des directeurs à la Région, j'ai cru que j'allais me faire écharper. J'ai dit que nous avons oublié le mot obéissance, qu'est-ce que je n'avais pas dit ! Il est vrai que le management permet aujourd'hui de passer outre à l'obéissance, mais je suis un peu « rétro » en disant que les choses étaient beaucoup plus faciles quand vous aviez un Préfet qui vous disait voici l'axe de l'exécutif départemental, c'était avant 1982. Les choses étaient assez simples. Il y avait toujours des bagarres avec les recteurs parce que bien sûr il y avait l'autonomie universitaire qui faisait que les Préfets ne pouvaient absolument pas mettre au pas, je l'ai entendu dire, l'inspecteur de l'académie. Mais il y avait une référence de service assez claire. Dans le cadre de nos petits manèges de mutations qui font que l'on se promène dans tous les coins de l'hexagone, le Préfet m'avait dit, en 1981 : « Gondran, méfiez-vous ». De quoi ? Il m'a dit : « il y a trois Préfets, le Préfet politique, le Préfet aménageur un peu dangereux, car il va vous coller des déviations et des ronds-points dans tous les coins, et alors le plus dangereux d'entre tous c'est le Préfet culturel ». Je suis parti avec cela dans ma gibecière, je n'ai jamais rencontré ni l'un ni l'autre. Après j'ai servi en collectivité, le président Béraudier, qui a été mon premier président en Conseil régional Rhône-Alpes, disait : « Je choisis des fonctionnaires de l'État détachés chez moi ou mis à disposition parce que je sais bien que les douaniers font les meilleurs gabelous ». Bon, alors on poursuivait un peu le discours et on lui demandait : « que voulez-vous dire ? », il a répondu : « Vous connaissez tout de la réglementation, moi, je dois inventer donc vous allez m'aider à inventer ». C'était un peu comme cela en 1982, c'était cette innovation-là. J'ai des souvenirs, on pourrait écrire des livres là-dessus, quand vous servez comme cela en direction de collectivités territoriales comme la Région qui n'avait pas le millénaire derrière elles de la commune ni les 100 ans et quelques du Département, c'était un nain avec des tout-petits pieds avec un budget ridicule, alors que beaucoup de Régions prétendaient être*

aussi grande que le Danemark, mais avec des budgets qui ont empiré au fil du temps. Aujourd'hui, la Région n'a aucun pouvoir de fiscalité si ce n'est que de souffrir avec des dotations de l'État complètement absurdes par rapport au développement souhaité.

J'avais une image dans ma tête, une fois que j'ai eu appris à gérer tout cela, le directeur et le vice-président étaient l'aveugle et le paralytique. C'est-à-dire que l'un ne pouvait pas fonctionner sans l'autre, dans ces débuts de décentralisation. Aujourd'hui, les choses ont bien changé heureusement pour nos collègues et j'avoue que l'enthousiasme des pionniers de l'époque a dû vivre ces transformations que vous évoquez à l'instant, des transformations méthodologiques, déontologiques et philosophiques, même pour la pratique de ce service. Je ne suis pas très inquiet pour l'avenir quand j'entends de jeunes collègues.

Isabelle PHAM.- *J'aimerais poursuivre sur les objectifs et les résultats avec vous, Alexandre Tardy. Je pense que les élèves commissaires sont conscients de ce qui pèse sur leurs épaules aujourd'hui et notamment sur la fonction de commissaires de police et aujourd'hui leur image. Comment percevez-vous cela ? Comment sont-ils atteints dans leur image ?*

Alexandre TARDY.- *L'image du policier a ceci d'assez particulier qu'elle est très médiatisée. Les policiers sont avec les médecins et les avocats ceux qui sont le plus représentés à la télévision et dans les fictions. Il est vrai donc que la fonction policière bénéficie d'une certaine publicité via les différents moyens de communication. Je pense que cet état de fait contribue notamment à la naissance des vocations, car nous sommes - je dis « nous », mais je ne suis pas policier moi-même, je suis attaché d'administration - je pense qu'à partir du moment où c'est un métier de passion, c'est un métier qui souvent est mûrement réfléchi et remonte déjà à un projet qui a pu être alimenté par la lecture de romans, de polars, le visionnage de films aussi, il y a parfois une image un petit peu fantasmée, un petit peu héroïque du policier qui est justement nourrie par cette image que le policier peut rendre à la fois dans les reportages et dans les fictions. Donc par rapport à la thématique pourquoi devient-on fonctionnaire ? Pourquoi devient-on plus particulièrement policier ? Je pense que le choix de devenir policier est lié à un corpus de valeurs communes à tous les corps de métier, à tous les corps d'ailleurs, les policiers ont participé eux aussi à l'enquête du réseau des écoles du service public qui a permis d'établir un certain nombre de valeurs communes à tous les fonctionnaires. Mais je dirais qu'il y a tout de même des spécificités du policier qui est encore plus directement un métier de dévouement et d'assistance aux autres. Je crois que l'actualité nous le rappelle tous les jours que c'est un métier que l'on exerce avant tout pour les autres et non pas pour soi-même. Pour l'autre, en particulier : pour le citoyen, pour l'homme de la rue, il y a un véritable contact. Je crois que l'on ne peut pas être policier si on n'a pas le goût du contact et du dévouement.*

Isabelle PHAM.- *Alors justement, comment est vécue l'ambivalence entre l'amour du policier après les attentats et aujourd'hui ce rejet du policier par une partie de la population très identifiée ? On passe de l'amour à la haine très vite et cela me fait penser au statut du fonctionnaire qui est justement malmené.*

Alexandre TARDY.- *Je pense qu'il faut prendre garde aux effets de loupe et de polarisation que peuvent avoir les médias. On sait bien qu'il suffit de peu de choses pour que les rédactions des différents journaux braquent le projecteur tantôt sur un acte d'héroïsme qui porte le policier aux nues, tantôt sur, car hélas il y en a encore, éventuellement des fautes déontologiques qui entachent la police et sur lesquelles les médias vont parfois effectivement développer. Je pense que sans doute l'opinion des Français vis-à-vis de leur police est moins fluctuante que le laissent présager les médias.*

Je pense qu'il s'agit d'une relation complexe qui est faite à la fois de grandes attentes, d'un certain attachement à la figure de policier et du gendarme puis parfois aussi le policier, celui qu'on aime détester parce qu'il est aussi une contre figure. Mais ce qui est important c'est que le policier parce qu'il a des droits exorbitants, le droit d'utiliser la force publique, on peut attendre de lui un comportement particulièrement exemplaire parce qu'il représente vraiment la force publique, l'institution républicaine.

Isabelle PHAM.- *Avez-vous une idée du nombre de candidatures spontanées que la police a reçues après les attentats ?*

Alexandre TARDY.- *Je n'ai pas les chiffres officiels, je peux vous dire que le taux de réussite au concours externe notamment de commissaires est compris entre 2 % et 2,5 %. Nous n'avons pas le nombre de vocations qui manquent. Il y a eu effectivement un pic de candidatures suite aux attentats et je crois que c'est plutôt encourageant parce que cela va permettre d'avoir réellement, dans les années qui viennent, un recrutement encore plus de qualité, avec des personnes encore plus motivées.*

Isabelle PHAM.- *Anne-Laure Chalet, avez-vous une idée de ce à quoi va ressembler votre fonction dans 5 à 10 ans au moment où on traverse cette crise ? L'INET vous apprend-il à être plus créatifs, à contourner les problèmes de manque d'argent et de moyens ?*

Anne-Laure CHALET.- *Effectivement, dans le cadre de la formation évidemment nous sommes très sensibilisés à ce contexte contraint. En même temps, nous n'allons pas nous arrêter de faire et dire aux élus débrouillez-vous, non. Je pense, comme le disait mon collègue, que nous avons une responsabilité en tant que cadres vis-à-vis des élus qui ont un projet politique à mener, et nous sommes là pour les conseiller, et vis-à-vis de nos cadres intermédiaires et de nos agents pour les amener à faire et à rendre le service dans les meilleures conditions possibles. Ce que l'on voit aujourd'hui c'est que les*

*collectivités peuvent s'appuyer, et vous l'avez dit également, sur un partenariat qui est plus complexe et des partenaires notamment privés qui interviennent dans le cadre de l'intérêt général et qui participent au service public, je pense aux associations qui ont été par exemple très associées dans beaucoup de villes à la réforme des rythmes scolaires. Je pense aussi à l'économie sociale et solidaire avec de nouvelles formes d'entreprises coopératives, les SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) qui sont des nouveaux partenaires pour les collectivités qui contribuent à la mise en œuvre de la politique publique. L'idée est de positionner finalement la collectivité comme un chef d'orchestre de tout cela et **parfois accepter de transférer à un partenaire une action** qu'elle menait jusqu'à présent seule et **de faire confiance et de contrôler** et d'avoir donc une autre manière de mener cette politique.*

Isabelle PHAM.- *Avez-vous des disciplines nouvelles qui sont apparues dans l'enseignement ou des possibilités qui se sont ouvertes et qui ne sont plus taboues ?*

Anne-Laure CHALET.- *Je ne sais pas si c'était un tabou, mais par exemple lors du congrès des administrateurs la semaine dernière, nous avons travaillé sur **les synergies entre le public et le privé** et l'association a mis en place*

un système d'échanges, des « vies ma vie », entre cadre de la Fonction publique territoriale et des cadres des entreprises privées. Nous ne nous interdisons pas de réfléchir à la manière dont de nouvelles formes de management sont expérimentées dans les entreprises privées et à la manière dont nous, dans la collectivité, nous pouvons les expérimenter aussi, tout en ayant à l'esprit les valeurs dont nous avons beaucoup parlé depuis ce matin et le statut de la Fonction publique qui a un côté contraignant certes, mais en même temps une existence qui n'est pas remise en question puisque le fait de rendre le service public nécessite le statut de fonctionnaire. Mais cela n'empêche pas de réinventer les manières d'encadrer les équipes et de rendre le service. À l'école, nous avons aussi travaillé, et c'était assez intéressant, avec la cité du design de Saint-Étienne. Nous avons fait du design du service public et du prototypage à base de post-it, mais aussi pâte à modeler, papier de toutes les couleurs et c'était intéressant parce que c'est une nouvelle méthodologie et une nouvelle manière de concevoir le service en se disant aussi on expérimente, on teste.

Anne-Laure CHALET

Isabelle PHAM.- *On ouvre des connexions.*

Anne-Laure CHALET.- *Oui, et ce n'est pas forcément quelque chose que nous avons l'habitude de faire dans la Fonction publique de s'autoriser à expérimenter, à se tromper, à rectifier le tir. Je pense que c'est un sujet à réflexion et une nouvelle méthodologie que nous pouvons expérimenter dans les collectivités. Il y en a beaucoup qui le font aujourd'hui.*

L'idée est de positionner finalement la collectivité comme un chef d'orchestre

Isabelle PHAM.- *Peut-on avoir un portrait-robot du fonctionnaire nouveau ? Comment est-il ? À quoi ressemble-t-il ou elle ? Que devra-t-il faire ?*

Charles DADON.- *Dans la Fonction publique hospitalière, ces mouvements caractéristiques entre le public et le privé sont déjà lancés depuis de nombreuses années : je pense aux cliniques et à l'hôpital. Nos concitoyens peuvent voir certaines dans la Région Rhône-Alpes : clinique privée avec hôpital public, groupements hospitaliers de territoire aujourd'hui d'actualité. C'est-à-dire la participation des cliniques avec les hôpitaux pour partager les savoirs et avec des organisations nouvelles qui émergent. Le directeur d'hôpital par exemple et les élèves directeurs d'hôpital travaillent sur de nouvelles formes de management. Nous étions déjà habitués à différents statuts, je rappelle que dans la Fonction publique hospitalière vous avez aussi beaucoup de CDI, cela existe aussi. Nous avons donc à jongler avec différents codes, le Code du travail bien sûr, le Code de la Fonction publique et différents autres codes. Cette habitude de passer de l'un à l'autre est génétique, si je peux reprendre des expressions médicales. Le management est fait de ces réalisations et les élèves travaillent sur des cas très concrets quand ils font leur formation des hautes études à Rennes pour ce qui concerne les directeurs d'hôpital. Ils font des cas concrets qui sont ensuite soit avec évidemment des post-it soit avec des réalisations très concrètes pour les hôpitaux et les groupements de manière à apporter un savoir directement et qui est suivi d'effets parce que le directeur du groupement va utiliser cette étude des élèves en la mettant directement en pratique. On passe du modélisme à la réalité et on demande aussi beaucoup de mobilité. On n'est pas centré uniquement sur la France notamment parce que vous savez que, en ce qui concerne les études médicales, nous avons l'habitude de travailler avec les États-Unis et avec leurs modèles afin de les importer et les traduire, comme vous disiez. Mais je me souviens du proverbe « traduttore, traditore », il faut faire attention que traduire ne soit pas trahir. Il faut rester sur les valeurs que nous avons. C'est pour cela que je grommelais quand vous parliez en me disant oui, il faut rester sur les principes fondateurs de la République et qui s'appliquent aussi dans nos différentes fonctions publiques et ne pas oublier cet aspect dans la traduction, être bien dans la ligne voulue par les pouvoirs publics et aussi l'attente de nos concitoyens qui est prodigieuse, notamment l'attendent sur les progrès de la médecine et nous ne pouvons avoir les moyens de le réaliser qu'en nous regroupant. La question n'est plus d'avoir les moyens, la question qui se pose vraiment à nous gestionnaires d'hôpitaux est : ces moyens doivent être mis et être performants, je réutilise le mot, pour nos concitoyens pour qu'ils puissent se soigner à proximité. Non pas à côté de leur porte, comme je l'ai entendu dans la présentation orale, l'Agence régionale de santé dit qu'il faut être à 30 minutes du bloc opératoire, et c'est ce que l'on met en œuvre aujourd'hui. Je le dis pour tous nos concitoyens parce que quelquefois on manifeste son mécontentement par rapport à un hôpital à côté qui a est telle ou telle discipline et qui est délocalisé. Nous sommes obligés de reconverter, quand on opère il faut avoir l'habitude et certains types d'opérations demandent une véritable habileté. Je prends la dernière innovation, je serai court excusez-moi, la dernière innovation est un robot technique qui demande une grande habileté, le matériel coûte*

2 millions d'euros, vous voyez c'est un vrai investissement. Aujourd'hui, il est essentiellement dans les CHU, mais dans les gros hôpitaux aussi donc nous concentrons les personnels pour justement avoir le maximum de chances pour le malade et c'est ce que nous mettons en place pour les malades. C'est invisible, on ne le sait pas, mais c'est ce que nous faisons quotidiennement et cette association public/privée est très importante en ce qu'elle permet de répartir la charge.

Isabelle PHAM.- *Jack Hebrard, le nouveau fonctionnaire pour vous qui, je suppose, côtoyez aussi bien de nouvelles que d'anciennes générations de fonctionnaires. Vous êtes un peu le regard extérieur, à quoi ressemble-t-il ? Sera-t-il encore plus connecté ? Devra-t-il s'adapter davantage ?*

Jack HEBRARD.- *En étant provocateur, réveillons la salle. Je précise que je ne peux témoigner que dans mes fonctions. J'ai vu beaucoup d'imagination et d'innovation professionnelles parce que le mérite du fonctionnaire est d'essayer coûte que coûte de répondre aux besoins et aux commandes des élus puisque dans la territoriale, cela fait partie de notre ADN. J'ai vu aussi beaucoup de responsabilités. Quel fonctionnaire de demain ? N'y a-t-il pas aujourd'hui un sentiment de rupture entre deux catégories de fonctionnaires. Les hauts fonctionnaires sont en capacité de concilier les deux rôles, le rôle traditionnel et le rôle de manager parce qu'ils sont en responsabilité. Le DGS et le DGA d'une collectivité sont prêts, et ils le font en général, à assumer tous ces rôles parce qu'ils ont la légitimité pour le faire et lorsque cela se passe mal, ils changent de collectivité. Des études assez précises ont été faites, notamment sur le cadre d'emploi des administrateurs territoriaux, par des professeurs de gestion qui le démontrent.*

Répéter sans cesse, que ce soit dans des discours d'élus ou de cadres supérieurs, « les valeurs » et laisser les cadres intermédiaires se débrouiller, cela ne me va pas

Ce n'est pas la réalité de tous nos autres collègues.

Je pense qu'une rupture de valeurs est

possible et j'en vois un exemple dans la dernière analyse du CEVIPOF sur le vote des fonctionnaires qui a clairement indiqué que dans la Fonction publique hospitalière et dans la territoriale, les intentions de vote des personnels dits de catégorie C et B à l'hôpital traduisaient manifestement, me semble-t-il, une rupture avec le système de valeurs managériales. C'est pourquoi je suis gêné, je suis d'une génération transitoire, je peux à la fois témoigner de tout ce qui a été dit, c'est vrai, je l'ai vu, nous sommes imaginatifs, nous nous débrouillons pour répondre aux besoins de la population, nous prenons nos responsabilités en appliquant la loi qui va bien. Il y a une espèce de morale de l'efficacité qui est là. Je crains, peut-être parce que je suis dans une très grosse organisation, une rupture avec certains de nos collègues que l'on laisse sur le bord de la route.

Jack HEBRARD

Isabelle PHAM.- *Parlez-vous de ce sondage du CEVIPOF réalisé avant les élections qui parle du FN et du vote des fonctionnaires ?*

Jack HEBRARD.- *Absolument, comme indication d'un risque de rupture de valeurs. Je pense donc que notre rôle de transmission est important, mais je n'aime pas les gros mots, ma maman m'a appris à ne pas dire de gros mots. J'ai été ravi d'entendre M. Bianco citer le général de Gaulle quand il parlait de la laïcité, mais répéter sans cesse, que ce soit dans des discours d'élus ou de cadres supérieurs, les valeurs et laisser les cadres intermédiaires se débrouiller, cela ne me va pas. Je pense que notre rôle qui s'approche de la transmission, de la traduction est, en situation, de traduire ces valeurs et là, nous faisons notre travail, sinon nous assisterons à un décalage entre l'affirmation de ce que j'appelle des gros mots et les valeurs du service public et ce ne sera pas concret pour aider nos collègues à assumer leur travail dans une société complexe et dans des demandes très contradictoires du public.*

Alexandre TARDY.- *Nous sommes aujourd'hui à l'ère du flic 2.0 et ceci a plusieurs impacts. Les enquêtes réalisées, je parle pour la police nationale, ne montrent pas de réelle rupture en termes de perception des valeurs entre la génération des policiers actuellement en formation ou qui viennent de prendre leur poste et la génération ou les générations précédentes. C'est à peu près le même groupe de valeurs qui est connu et reconnu. Ce qui change, **c'est l'impact des nouvelles technologies sur l'exercice du métier de policier.** Je pense que la spécificité du métier de policier est que l'on reste policier même après avoir quitté le service. Si le policier est témoin d'une agression dans le métro il se doit d'intervenir. De même, il a une obligation particulière d'exemplarité y compris dans sa vie privée. Il doit notamment faire attention à **la préservation de l'image de l'institution. Or, l'apparition des nouvelles technologies notamment les réseaux sociaux pose vraiment des défis pour les nouvelles générations de policiers** parce que, sans doute faute d'une information nécessaire, ils ne perçoivent pas tous le fait qu'avec ces nouvelles technologies il n'y a finalement plus de réelle frontière entre la vie professionnelle et la vie personnelle. La maladresse est vite faite de publier un certain nombre d'informations sur les réseaux sociaux qui font que le fonctionnaire de police sera éventuellement en difficulté parce que, de par les informations qu'il possède dans le cadre de l'enquête, ou bien du fait de l'institution qu'il représente, il doit faire extrêmement attention aux propos qui sont publiés sur les réseaux sociaux parce que très rapidement ses propos peuvent se répandre comme une traînée de poudre. Une sensibilisation particulière est réalisée en formation par rapport à l'impact des nouvelles technologies et une vigilance toute particulière est demandée au policier dès son entrée en formation et tout au long de sa carrière.*

Yves GONDRAN.- *Ce n'est pas pour conclure, mais pour ouvrir sur une inquiétude générale. Au cours des heures, nous avons bien entendu que les choses ne sont pas si simples que cela. Même si la loi est brève, le décret met du temps à sortir et la circulaire encore plus, le monde pendant ce temps change, bouge, se transforme, nous met dans ses contradictions et chacun a sa place se doit de mesurer ce que j'appelle le risque du service.*

J'ai servi l'État, une grande Région et une grande assemblée de la société civile le Conseil économique et social. Je gérais le MEDEF et la CGT et c'était plus compliqué que d'appliquer une circulaire parce que le risque était grand de prendre parti dans les négociations, dans les attitudes des uns, les postures. Et le directeur que j'étais n'avait pas à s'instaurer en huitre comme dans la fable L'huitre et les plaideurs, il devait au contraire permettre l'expression de la négociation. J'aimerais que nos collègues des plus jeunes aux plus anciens nous disent à quel moment les risques deviennent insupportables ou insurmontables. Que reste-t-il à faire ? Il y a la possibilité du retrait. Nous savons que quand il y a agression physique possible les fonctionnaires font jouer le retrait, c'est-à-dire que l'on n'exerce pas sa fonction le temps que les choses se calment.

Mais il y a des risques beaucoup plus quotidiens. Un directeur d'hôpital, ici présent, sait combien tous les jours et toutes les nuits, le risque est grand pour lui dans sa responsabilité d'exercice. Je ne parle pas des policiers. Tous les jours aujourd'hui nous voyons combien l'exercice de leur métier tient à une rigueur connue, reconnue à ce que j'appelle l'obéissance, au sens vrai du terme, c'est-à-dire que le commandement est exécuté, ils n'ont pas le temps de l'interprétation.

Pour les collectivités territoriales, je crois que va se présenter de plus en plus le risque du retrait déontologique du fonctionnaire par rapport à certaines municipalités, à certains Conseils départementaux, à certaines Régions. J'ai vécu pour ma part des moments douloureux dans ma carrière où en effet il était difficile d'exercer ce que l'on nous demandait d'exercer. Je ne veux pas faire la boucle et la synthèse, le Député Maire fera cela très bien, mais je parle sous le regard d'un homme et d'une femme qui n'ont jamais calculé le risque qu'ils prenaient dans leur engagement. Alors que nous, les choses étant ce qu'elles sont, nous avons parfois la grande difficulté et nous prenons souvent des risques dans l'exercice de nos métiers. J'aimerais que rapidement les collègues disent si c'est vrai.

**Même si la loi est brève,
le décret met du temps à
sortir et la circulaire encore
plus, le monde pendant ce
temps change, bouge, se
transforme, nous met dans
ses contradictions**

Yves GONDRAN

Isabelle PHAM.- *Jack Hebrard, quels risques ?*

Jack HEBRARD.- *Je suis enseignant et par rapport aux étudiants qui se destinent à des métiers publics, je pense tout d'abord que **certains sont sensibles aux valeurs du service public, comme je l'étais moi-même à l'époque, ensuite qu'ils sont prêts à assumer des responsabilités, c'est-à-dire à prendre des risques. En revanche, je ne pense pas qu'ils resteraient fonctionnaires dans une administration qui ne les satisferait pas.** Peut-être ce que ma génération faisait plus facilement, on reste fonctionnaire et on prend sur soi. Aujourd'hui, cela ne marcherait pas et j'en viens à la réponse à la question. Je pense que nous, les responsables des structures publiques, nous avons l'obligation de mieux veiller à définir des cadres et des règles, des références, pas des solutions toutes faites bien entendu. Nous n'allons pas revenir à l'organisation scientifique du travail, mais à des repères. Je pense que si l'on a des repères, on a confiance et quand on a confiance on prend des risques. Oui, j'ai vécu quelques situations difficiles, comme tous. Si j'ai fait des choses à certains moments c'est parce que j'avais confiance dans mon institution. C'est ce que je disais tout à l'heure. Si un certain nombre de collègues notamment dans des grades inférieurs n'ont plus confiance dans leur institution, je pense qu'ils auront une attitude de retrait, pas au sens légal, mais au sens managérial du terme. Pour répondre à la question des risques, je pense que c'est une question de confiance. Pour un fonctionnaire communal, confiance dans le maire, il fera ce qu'il dit ; confiance à mon chef de service, il va me réprimander, mais il va me soutenir si je fais une bêtise, etc. J'espère que c'est plus souvent le cas que le contraire.*

Si l'on a des repères, on a confiance et quand on a confiance on prend des risques

Alexandre TARDY.- *Dans la police nationale, le risque fait partie du quotidien. Lorsqu'on s'engage dans ce type de carrière, on sait que quand on prend son service, potentiellement on n'est pas sûr de revenir à son domicile le soir.*

Jack HEBRARD

Isabelle PHAM.- *Pardonnez-moi, je rebondis sur ce que vous venez de dire avec justement la polémique dont on a parlé dans l'actualité ces derniers temps sur la prise de risque par rapport à des ordres pas clairs.*

Alexandre TARDY.- *Les situations de police ont ceci de particulier qu'elles demandent effectivement de prendre des décisions très complexes dans un temps très court. L'une des principales qualités du policier est d'avoir le discernement, chose parfois très difficile, car quand vous avez des situations complexes avec une situation notamment d'agression face auxquelles il faut pondérer, pensez par exemple aux images que nous avons tous vues de l'équipage de police qui se fait agresser par des casseurs et on voit le policier sur*

le point de sortir son arme qui réfléchit, qui se ravise en pensant qu'un départ de coups de feu engendrerait des civils blessés. L'intelligence situationnelle et la capacité à avoir à la fois une anticipation du risque, mais aussi à savoir dans l'instant prendre la bonne décision est capitale et on ne peut l'acquérir que par l'entraînement, l'expérience, la confiance dans la hiérarchie aussi, une certaine forme d'anticipation, puis, pour la hiérarchie, savoir parfois sortir du cadre et savoir trouver des solutions qui ne sont pas forcément dans les fiches de procédure.

Charles DADON.- Être directeur hôpital veut dire en prendre pour un temps parce que vous ne savez pas le soir si vous ne serez pas condamné. Différents métiers interviennent, il n'y a pas que le bloc, je ne parle pas de l'hôpital que je dirige aujourd'hui, mais de ceux que j'ai dirigés auparavant. Il est vrai que c'est un métier qui demande aussi beaucoup d'astreintes, peu de personne savent que le directeur d'hôpital fait des gardes donc il a dans le mois un temps où le samedi et le dimanche il n'est pas nécessairement avec sa famille.

Mais la question se posait sur les cadres intermédiaires, c'est-à-dire le sens de ce que l'on fait. Aujourd'hui effectivement nous assistons à une fragilité des salariés, des fonctionnaires en général, une fragilité psychologique. On l'observe puisque aujourd'hui on parle de risque psychosocial, et il affleure dans toutes les fonctions publiques. Derrière cette généralité, il y a effectivement la tension psychologique. Alors pourquoi y a-t-il cette tension psychologique ? Tout simplement parce qu'il y a 30 ans on devait bien faire son travail et une fois qu'il était bien fait, on rentrait chez soi. Aujourd'hui, il faut non seulement bien faire son travail, comme d'antan, mais il faut avoir la capacité de le dire aux autres, ce que l'on appelle la traçabilité, la démarche qualité, et c'est très difficile parce qu'il faut avoir la capacité de parler à l'autre de ce que l'on a fait dans son petit travail ou dans son grand travail. C'est cela qui psychologiquement fatigue. Vous avez donc une sorte d'usure des personnes parce qu'on a bien fait son travail, on doit être donc reconnu, non, vous n'avez fait que 50 %, vous devez maintenant dire aux autres et transmettre pour que ceux qui arrivent derrière le fassent et cela engendre une usure psychologique. Des tensions existent dans les nouveaux métiers. Vous avez évoqué aussi la technologie. Aujourd'hui, quand on veut une réponse, monsieur le directeur doit la donner tout de suite. **Nous ne sommes pas des presse-bouton pour donner des réponses systématiquement à tout parce qu'il faut prendre un temps nécessaire.** Comme on est dans l'immédiateté aujourd'hui, vous le

L'intelligence situationnelle et la capacité à avoir à la fois une anticipation du risque, mais aussi à savoir dans l'instant prendre la bonne décision est capitale

Alexandre TARDY

voyez à la radio, etc, on travaille même chez nous directement en envoyant des courriels à minuit. Sans compter les petites choses que vous pouvez laisser et envoyer à tout le monde à 2h du matin pour faire de « l'esbroufe » auprès de tout le monde. C'est pour vous dire que l'on emporte son travail à la maison et ce sont des choses que l'on vit tous, quel que soit le niveau, pas nécessairement le mien. Bien sûr moi, mais aussi mes proches collaborateurs. **Donc il faut que j'ai une écoute empathique et que je déverse l'émotion. Nous avons énormément d'émotions.** Nos concitoyens s'émeuvent pour beaucoup de choses. Quand on fait le baromètre annuel de l'hôpital pour savoir si on aime son hôpital, je peux vous dire une chose, tous les Français aiment leur hôpital. Donc ce n'est pas le souci de la représentation de « j'aime ». Mais qui aime bien châtie bien donc il faut prendre la critique du bon côté et c'est difficile parce qu'il y a ce risque psychologique, il y a cette fragilité, cet agacement de toujours donner des réponses. Il faut travailler cela dans le management : il y a un temps nécessaire où l'on ne dit rien. Maintenant, il n'est pas toujours bien perçu par l'usager, je suis d'accord, mais il y a un temps pendant lequel les choses doivent se former et on ne peut pas aller plus vite. Je vous donne un exemple. Il y a cinq ans, nous avons eu une pénurie d'infirmières, et l'hôpital était en difficulté puisqu'il n'y avait plus de temps pour le travail à faire. Puis, on a dit qu'il fallait étendre ce temps de travail. Nous sommes alors passés sur des temps et nous avons vite été coincés par une réglementation européenne, donc supranationale, dont il faut tenir compte aussi. On ne peut pas aller au-delà de 12 heures, les médecins aujourd'hui ont un temps de récupération qu'on appelle additionnel, c'est une règle européenne qui a été transposée dans notre droit national qui dit que dès l'instant où on a fait une garde il y a un temps de repos. Les anciens médecins se reposaient quand ils devaient se reposer il n'y avait pas ce temps institutionnel, ce temps juridique même. Nous voyons apparaître cette organisation et il faut faire avec. Nous ne trouvons pas assez de médecins dans certaines spécialités pour l'instant, mais dans 15 ans ce ne sera pas le cas, ils seront formés et c'est pareil pour les infirmières. Je veux dire que l'administration hospitalière a un temps et elle doit faire aussi avec le temps de formation. Je pense par exemple aux personnels que nous avons et qui s'expriment par rapport au FN, mais quand l'on emploie des personnes à l'hôpital, elles viennent et elles ont leur opinion. Il faut leur expliquer que, quand dans sa profession, on n'est pas chez soi, et cette différence, cette frontière est difficile à comprendre pour certaines personnes parce que justement les instruments modernes nous montrent que l'on peut être chez soi en travaillant comme en étant à l'hôpital. Il faut faire passer ce message, le répéter parce que la pédagogie est la répétition.

À l'hôpital, nous avons aussi besoin de l'Éducation nationale parce qu'évidemment il faut un certain niveau de formation pour pouvoir ensuite intégrer des métiers avec des formations Bac+3, je ne parle pas des médecins pour lesquels nous sommes à Bac+10 ou à bac+13 pour les grands spécialistes. **Vous voyez que nous avons aussi derrière besoin des autres administrations.** Nous avons besoin de la police avec laquelle nous travaillons assez régulièrement aux urgences par rapport à des personnes qui envahissent les services d'urgence et se comportent comme s'ils étaient chez eux en prétendant qu'on les prenne en charge tout de suite. Nous leur expliquons qu'un accident de la route s'est produit et qu'il faut attendre son tour. Nous vivons cette impatience au quotidien et, lorsqu'on passe dans des actes violents, nous coordonnons avec la police nationale ou, dans certaines zones avec la gendarmerie, parce que nous avons besoin d'être ensemble, nous faisons même des conventions pour travailler ensemble. Tout cela pour dire que les différentes fonctions publiques ne sont pas aussi séparées. Elles le sont dans notre présentation parce que nous expliquons, nous avons une valeur pédagogique, mais en fait nous travaillons régulièrement ensemble et c'est de cela que je voulais témoigner.

Anne-Laure CHALET. - Je partage effectivement que la prise de risques est possible à partir du moment où il y a une confiance dans l'institution. Pour ce qui concerne les fonctions à vocation territoriale, ce lien de confiance doit se créer avec les élus par rapport auxquels il peut y avoir des injonctions contradictoires. Nous sommes soumis – et heureusement d'ailleurs – à des alternances politiques qui font que les agents des collectivités doivent s'adapter à de nouvelles orientations. Il est vrai qu'au niveau de l'encadrement la mobilité est possible, plus sur le papier, mais moins dans la réalité, donc **à chaque fois il faudra recréer ce lien de confiance.** Je pense que cela relève de la responsabilité du cadre qui étant en confiance avec son équipe municipale pourra « se mouiller » à la fois pour l'équipe et à la fois pour nos agents. Pour finir sur une note positive, je pense que c'est à la fois difficile parce que la relation peut ne pas bien se passer avec les élus et ce qui amène la perte de ce lien de confiance et ensuite une demande de partir et d'aller voir comment cela se passe ailleurs. C'est une réalité et nous l'avons bien vu en 2014 avec les alternances politiques et le changement dans les cadres dirigeants, maintenant c'est aussi tout l'intérêt de la Fonction publique territoriale et du lien que nous avons avec les élus dans ce cadre particulier. C'est ce qui fait le sel de nos fonctions, je pense.

ALLOCUTION DU DÉPUTÉ-MAIRE

Philippe COCHET



*Mesdames, messieurs les Elus
Mesdames, messieurs les intervenants,
Mesdames, messieurs,*

Je renouvelle mes remerciements à l'ensemble des intervenants qui ont rendu possible cette première édition. Je retiens la richesse des débats, l'interaction importante, nécessaire entre la salle et la scène, qui démontre l'intérêt que vous avez porté à ce vaste sujet de réflexion que nous avons intitulé « Servir les institutions républicaines, défendre les valeurs de la République ».

L'éclectisme des intervenants, la diversité de leurs horizons intellectuels, nous a sans doute permis d'approcher la complexité et l'actualité de notions qui nous paraissent bien familières et que, cependant, nous pensons aujourd'hui réinterrogées par le vent mauvais de la division de notre corps social. Certes, si la séparation des pouvoirs est le corollaire de la liberté des individus ; il n'en demeure pas moins que l'adhésion de tous au « contrat social » est, pour sa part, le corollaire du vivre ensemble en démocratie. Je retiens ainsi de nos débats qu'au-delà d'événements de grande ampleur, ce sont souvent des choix individuels qui, face à des situations extrêmes, placent les citoyens en situation de décider de se placer et d'agir à l'aune des valeurs de la République. On observera que la formation des jeunes esprits n'est pas étrangère aux positions de l'adulte. Ainsi Jean Moulin, dont l'éducation familiale inculquée par son père reposait sur deux principes :

- *la fidélité à la République*
 - *l'union de tous les républicains face à tous les despotismes*
- nous montre le chemin de l'engagement sans retenue et sans retour.*

Dans ce contexte, modestement, la ville de Caluire et Cuire contribue à la formation des jeunes esprits aux valeurs de la République, en organisant plusieurs parcours d'initiation à la chose commune : Conseil Municipal des Enfants, service civique, ce sont plusieurs centaines de jeunes qui ont été initiés, car, comme le dit Alexis de Tocqueville, il est un risque majeur pour notre pacte républicain, celui de l'individualisme du repli sur soi, sur sa sphère, sa communauté « L'individualisme est un sentiment réfléchi qui dispose chaque citoyen à s'isoler de la masse de ses semblables de telle sorte que, après s'être créé une petite société à son usage, il abandonne volontiers la grande société à elle-même »

En choisissant de se replier sur ce que Tocqueville appelle « la petite société », les individus renoncent à exercer leurs prérogatives de citoyen. L'égénéralisation des conditions en rendant possible l'isolement vis-à-vis d'autrui remet en cause l'exercice de la citoyenneté. Le premier danger de la société démocratique est de pousser les citoyens à s'exclure de la vie publique.

Ce matin, en introduisant la journée, j'indiquais que les « Entretiens de Caluire et Cuire – Jean Moulin » avaient vocation à devenir un rendez-vous annuel, permettant de poser une réflexion sur des problématiques contemporaines, enrichie par des regards croisés, qui se complètent et/ou s'opposent, contribuant en cela à former le jugement des Citoyens que nous sommes. Echanger, débattre, dans le respect de ce que nous sommes, mais en nous engageant dans la sphère publique pour réaffirmer notre volonté de poursuivre, ensemble la construction du vivre ensemble.

Je vous remercie de nouveau pour votre participation ; j'espère que cette première vous a convaincus et vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour l'édition 2017.





Hôtel de Ville de Caluire et Cuire
Place du Docteur Frédéric Dugoujon
BP 79 - 69642 Caluire et Cuire Cedex
Tél. 04 78 98 80 80 - mairie@ville-caluire.fr
www.ville-caluire.fr
Facebook: /MairieDeCaluireEtCuire Twitter: @Caluire